



Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

MARS 1974

N° 201

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU
Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant
RUE ST-JEAN 4 — TEL. 13 07 50
1000 BRUXELLES

SOMMAIRE

Folklore Belge en Brabant	5
Esquisse du Rinck d'Anderlecht par Marcel JACOBS	10
A propos de Jehan, Théodore et Michel de Sany, carillonneurs à Bruxelles et Hal (XVIIe S.) par Jean-Pierre FELIX	44
Saint-Lambert à Jodolgne, Eglise et Paroisse par Jean-Paul CREVECŒUR	63

MARS 1974

N°

201

PRIX : 35 F.

Sur la couverture,

Une partie de la famille des géants de Bruxelles.

Folklore Brabant
Le numéro 201 de la revue « De Brabantse Folklore » contient des articles

de Willy Massin (*Walsbels en Wezeren tussen Middeleeuwen en 19de eeuw, vervolg n slot*), de A.G. Homblé (*Dramatie of te Piskijkerijen in volkskundig kontest*), de Guy Vande Putte (*Met Bachus op reis naar Overijse*), de Lodewijk Roba (*Oorbeek*).

FOLKLORE BELGE EN BRABANT

UNE EXPOSITION EN LA SALLE DES METIERS D'ART DU BRABANT

Le 8 avril dernier a été inaugurée en la salle des Métiers d'art du Brabant, dans le cadre de l'année du Folklore, une exposition dont l'objectif était de mettre en évidence certaines manifestations ou personnages traditionnels de notre folklore national vivant.

Une très nombreuse assistance a rehaussé le vernissage de cette exposition et Monsieur DANIELS, membre de la Députation permanente, nouveau Président de la Commission du Folklore Brabant, a accueilli en compagnie de Monsieur de Néeff, Gouverneur de la Province, Monsieur HANIN, Ministre du Tourisme, de nombreux ambassadeurs, Monsieur LIEBAERS, Grand Maréchal de la Cour, Monsieur COOREMANS, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Monsieur HAULOT, Commissaire Général au Tourisme, Monsieur DE ROO, Conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Belgique, Monsieur VERBESSELT, Conservateur de la section Folklore des mêmes musées, ainsi que de nombreux conservateurs de musées de Belgique.

Au premier plan des préoccupations des autorités provinciales chargées de la sauvegarde et du maintien du patrimoine brabant figure cette année, comme il se doit, la mise en évidence de la richesse de nos traditions populaires. Car ces dernières, dans notre pays, sont profondément enracinées au cœur de chaque individu, et si parfois les sollicitations de la vie moderne, son rythme tapageur et ses impératifs font oublier un peu l'acquit, les croyances, les us et coutumes transmis par les anciens, de génération en génération, il suffit d'une date, d'une circonstance, d'un anniversaire pour que surgissent, en force, ces rappels du passé, plus tenaces et plus vivants que jamais.

Un folklore, aux multiples facettes, s'exprime de différentes manières et, chez nous, ne se manifeste pas de façon identique à travers tout le pays. C'est ainsi que le peuple flamand exprime plus particulièrement



La roue de la Fortune.

sa dévotion dans de nombreux pèlerinages, processions et cortèges religieux, dont certains sont certes très impressionnants. Les Pénitents de Furzes et le Saint-Sang de Bruges sont là pour témoigner du sentiment dramatique intense qui règne sur la plupart de ces manifestations de la foi populaire.

Le peuple wallon, quant à lui, manifeste un goût prononcé pour le carnaval et les « marches ». Binche, Stavelot, Malmedy sont autant de synonymes de liesse populaire à l'époque de la mi-Carême. L'Entre-Sambre-et-Meuse est la région des marches, à pied et à cheval. Fosses évoque une sympathique folie collective.

Il serait cependant simpliste de vouloir isoler en deux parties distinctes le folklore de notre pays qui n'est jamais que la manifestation d'un même sentiment populaire de fidélité à la tradition, d'attachement aux coutumes, un désir identique, et bien souvent inconscient, de sauvegarder l'héritage du passé, dans sa forme la plus évidente, la plus accessible, la plus tangible.

L'année du folklore devra permettre à chacun, par l'importance particulière qu'a voulu lui donner le Commissariat Général au Tourisme, de renouer des contacts perdus, de retrouver le goût de la joie envoûtante ou de la ferveur sincère. Les anniversaires seront célébrés avec faste. La gastronomie traditionnelle sera à l'honneur. Les musées de folklore connaîtront un regain d'intérêt. Les chansons, les danses et les jeux populaires iront à la rencontre de tous ceux qui désirent s'intégrer à la vie folklorique. Et gageons que personne ne restera insensible à cette forme populaire de séduction.

L'exposition qui s'ouvrait le 8 avril, organisée par le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et de Relations culturelles et publiques de la Province de Brabant, en collaboration avec la section Folklore des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Belgique, permettait de prendre un premier contact avec ce que sera l'activité folklorique particulièrement intense de cette saison 1974. Y étaient présentées au public les maquettes des festivités et personnages « vedettes » de Belgique :

- le Carnaval de Binche (49 poupées)
- le Cortège du Doudou de Mons (35 poupées)
- les Blanc-Moussis de Stavelot
- les Chinois de Fosses (26 poupées)



Une partie de la famille des géants de Bruxelles.

— une remarquable reconstitution de la Grande procession septennale de Fosses (68 poupées)

On y retrouvait, en réduction bien sûr, les géants de Ath, de Bruxelles, Jean de Nivelles. Des vitrines étaient consacrées au curieux Jeu de Saint-Evermard, à la Gilde de Saint-Sébastien, notamment

Le théâtre de Tonne VII avait délégué à l'exposition les quatre Fils Aymon et le Cheval Bayard, Lagardère et Woltje, marionnettes populaires entre toutes.

Figées dans le mouvement, arrêtées en plein élan, silencieuses, bouche ouverte sur un cri ou sur un rire que nul n'entendait, œil pétillant, ces poupées n'attendaient que le coup de baguette magique de l'imagination du visiteur ou de la réalité pour se mettre à vivre et à s'agiter, de Stavelot à Fosses et de Ath à Malmedy, pour que retentissent les cris et les rires, pour que chantent dans la lumière les couleurs et le mouvement.

Qu'elle soit initiation pour les uns ou retrouvailles pour les autres, l'exposition qu'a voulu réaliser la Province de Brabant n'est en tous cas que le premier volet d'une contribution efficace à l'année de folklore, puisqu'aussi bien seront organisées par les mêmes autorités, aux domaines provinciaux de Huizingen et d'Opheylysem ainsi qu'au nouveau centre de récréation de Kessel-Lo, diverses fêtes populaires où le folklore brabançon jouera le rôle de vedette. Ce festival, où se produiront des groupes populaires issus de notre bon vieux terroir, fera la preuve de l'authenticité du patrimoine traditionnel brabançon :

- le 26 mai, au Domaine Provincial de Huizingen ;
- le 23 juin, au Domaine Provincial d'Opheylysem ;
- le 29 septembre, au Centre récréatif de Kessel-Lo.

L'année du Folklore se terminera, comme on sait, le 31 mars 1975, ce qui permettra à la Province de mettre sur pied une série d'animations supplémentaires à l'occasion des carnavales donnés dans les grandes villes brabançonnes, telles Louvain, Aarschot, Nivelles.

J. B.

ESQUISSE DU RINCK D'ANDERLECHT

par Marce' JACOBS

Si, prenant comme centre, la Collégiale S.S. Pierre et Guidon d'Anderlecht, nous traçons un cercle d'un rayon de 500 mètres environ, nous obtenons le rinck (l'anneau), c'est ainsi que fut appelé au XIX^e siècle le centre d'Anderlecht, antérieurement « het dorp » (le village).

Voici ce que Van Damme en écrit il y a une quinzaine d'années, dans « Promenades archéologiques à Anderlecht » :

« L'église et ses abords forment un site unique, où chaque pierre parle éloquentement d'un passé grandiose à l'observateur attentif et curieux. Derrière la façade de chacune des maisons qui entourent le parvis existaient ou existent encore, mais de plus en plus rares, des éléments architecturaux, relevant des anciens bâtiments du chapitre. »

L'origine de ce centre d'habitation se perd dans la nuit des temps. Les archives et vestiges architecturaux parvenus jusqu'à nous, ne nous permettent pas de remonter au delà du X-XI^e siècle, bien qu'à cette époque il devait déjà être un bourg relativement important.

La première mention d'Anderlecht est faite dans un diplôme de 1047. Le plus ancien vestige architectural existant est la crypte, qui se trouve en dessous du chœur de la Collégiale S.S. Pierre et Guidon.

Bien qu'historiens et archéologues ne soient pas d'accords pour fixer la date de sa construction, on la fait généralement remonter au milieu du XI^e siècle, d'autres la font néanmoins remonter au IX^e siècle.

Un autre éléments nous permettant de remonter au XI^e siècle et, peut-être, au IX^e siècle, est l'institution d'un chapitre de chanoines sur ce territoire, dont l'origine selon les uns remonterait à 800 (1), pour d'autres

(1) Gramaye.



Affiche annonçant l'inauguration de la flèche de l'église, 19 sept. 1898.
Œuvre de l'architecte Van Ysendijck (maison Erasme).

à 914, mais dont l'existence n'est évidente qu'en 1078, comme nous le montre un acte de donation en faveur du chapitre et faite par Rainilde, veuve de Folcard, Seigneur d'Aa (2).

Le manque de documents parvenus jusqu'à nous, concernant l'origine d'Anderlecht, aussi bien du chapitre que de la construction de la crypte, ne doit pas nous étonner, car quantité de chartes et archives furent détruites par le feu, lors des guerres entre Brabançons et Flamands au XIV^e siècle.

Non loin du rick, établi sur un petit plateau, fut découvert en 1889 au lieu dit « Champ de Anne » (3) sur le versant sud qui se dirige en pente douce vers la Senne et ses marécages, les restes d'un cimetière franc ne comprenant pas moins de 300 tombes, situé dans l'enceinte d'une ancienne villa romaine dont les fondations furent retrouvées vers la même époque. Selon les archéologues, la période d'inhumation semble s'étendre de la moitié du VI^e siècle jusqu'au VIII^e siècle.

Aucun vestige permettant de préciser l'emplacement du lieu d'habitation de ces francs ne fut retrouvé dans les environs.

Ce lieu devait nécessairement se trouver près de la nécropole et près d'une source au cours d'eau, dont l'eau potable permettait leur survie. Plus bas, près de la Senne, dont l'eau peu potable et l'endroit fort marécageux, encore accentué par l'affluent la Pedebeck, n'était pas spécialement un lieu de prédilection. Tout laisserait croire qu'ils s'installèrent en haut du plateau (près de l'église) où toutes les conditions pour un lieu d'habitation étaient requises. Entouré de terre fertile, près d'une ancienne route secondaire romaine, pas trop loin de la Senne poissonneuse, à l'abri de toutes inondations et « last but not least » tout proche d'un ruisseau et d'une source d'eau claire et excellente.

Ce n'est qu'au VII^e siècle que la chrétienté s'implanta péniblement dans nos régions. Vers 670, Ste Alene, fille de Levoid, roi de Dilbeek, traversa Anderlecht pour assister à l'office divin à Forest.

(2) Musée Erasme Catalogue n° 42

(3) Cet endroit était situé entre les rues de la Démocratie, Victor Rauter, de la Gallie et la chaussée de Mons. Il prit le nom de Champ Sainte-Anne au XIX^e siècle d'une chapelle élevée à cet endroit. Précédemment ce lieu porta le nom de Bisterblock.

A mesure que l'on approche du Moyen-Age, la présence d'objets dans les tombes franques, découvertes au Champ Ste Anne, s'appauvrissent et, dans l'une d'elles, on trouva une bague portant l'emblème chrétien : une croix. Ce qui laisserait supposer qu'au VIII^e siècle la nouvelle religion avait déjà quelques adeptes à Anderlecht.

L'existence de la crypte, dont certains piliers proviennent probablement de la villa romaine toute proche, et le vocable de Saint-Pierre, sont deux indices supplémentaires.

C'est en 1195 que l'église, dédiée aux S.S. Pierre et Paul, devient le centre d'une paroisse s'étendant sur tout le territoire d'Anderlecht (4).

D'autres centres d'habitation antiques existèrent sur le territoire d'Anderlecht, bien qu'aucun vestige n'en soit découvert jusqu'à nos jours, plusieurs toponymes en rappellent le souvenir : Cureghem (habitation d'un nommé Curo), Paepsem (habitation d'un nommé Papo), à Neerpede un lieu dit « de Tombe » et non loin de là la Marsborre (fontaine de Marcius), la Terram Bauchonis (terre de Bauchon) cité au XIII^e siècle avec le précédent : la puissante seigneurie d'Aa qui avait son château au lieu du même nom et qui joua un rôle prépondérant au début du Moyen-Age dans l'histoire du Brabant et de Bruxelles, la chapelle dédiée à saint Martin à Aa qui subsista jusqu'au XVIII^e siècle.

C'est grâce à l'existence d'un chapitre de chanoines dans son sein et le culte de saint Guidon, que ce modeste village se distingua très tôt des autres villages environnants, par son importance et sa richesse architecturale, dont plus tard la grande et remarquable église gothique fera l'orgueil.

Les chanoines, qui dans l'acte de donation de 1078 sont désignés sous le nom de « Frères serviteurs de saint Pierre » et écrit par un « chanoine du même couvent » permet de conclure qu'à l'origine, ces chanoines vivaient en communauté dans un même couvent.

Par la suite, ils obtinrent l'autorisation de demeurer dans des habitations individuelles, ce qui explique le nombre de belles maisons en briques qu'ornaient jadis le parvis et dont on retrouve encore plusieurs vestiges.

(4) Jusqu'en 1857, elle restera l'unique paroisse à Anderlecht.

Assez pauvres à l'origine, libéralités, privilèges, cessions de terre et autres donations accrurent sensiblement leurs revenus.

Ce fut surtout au XVI^e siècle que le chapitre brilla d'un vif éclat, après avoir vu quantité de personnages illustres appartenir à cette communauté, d'autres attirés par eux y firent des stages d'études, ou vinrent tout simplement se reposer dans ce lieu si calme et propice à la méditation. Dont entr'autres le juriconsulte Nicolas Everardi, Adrien d'Utrecht qui devint Pape sous le nom d'Adrien VI, François de Busleyden: Archevêque de Besançon, Jean Carondelet: Archevêque de Palerme, les historiens Pierre A. Thyms, de Vadder et Foppens, le philologue Juste Lipse, le géographe Mercator, le prince des humanistes Erasme de Rotterdam dont le souvenir est perpétué dans la maison qu'il habita, etc.

Après avoir joué un rôle très important dans l'histoire d'Anderlecht, le chapitre disparut à la fin du XVIII^e siècle, aboli par les révolutionnaires français, ses propriétés furent vendues comme biens nationaux.

Le culte de saint Guidon qui fut le deuxième moteur à l'extension du village, paraît avoir pris naissance à la suite de plusieurs miracles qui eurent lieu sur sa tombe, peu de temps après la mort du Saint en 1012.

Saint Guidon qui, selon la tradition, serait né à Anderlecht, là où on montrait encore au XVI^e siècle la maison ornée d'une statue de pierre du saint, près du couvent des Minimes et qui portait le nom de Sinté Wijen gelege.

Né de parents pauvres, il s'engagea très jeune comme valet de ferme, puis après avoir occupé les fonctions de sacristain à Lacken et quelques péripéties comme commerçant, il partit pour la Terre Sainte. Arrivé à Rome il y rencontra le doyen du chapitre d'Anderlecht, Wonedulphe et, continuèrent ensemble le chemin pour Jérusalem. Pendant le retour le doyen mourut et donna à saint Guidon sa bague. Épuisé et Malade il revint à Anderlecht, accueilli dans le monastère après avoir fait le récit des incidents de son voyage et la rencontre avec le doyen dont la bague reçue par ce dernier témoignait de sa honne foi, il y mourut le 12 septembre 1012.

42 ans après la mort du saint, alors que les miracles qui eurent lieu sur sa tombe attiraient déjà quantité de pèlerins, on éleva à cet endroit et contre les murs de l'église, une chapelle dédiée à la Vierge.

Quelques années après, l'église commençant à se lézarder, on résolut d'en construire une nouvelle et d'y déposer les ossements du saint. Ils furent déterrés et lavés dans une source voisine, connue plus tard sous le nom de source de saint Guidon. Cet événement, dont est rappelé le souvenir par une pierre commémorative, ornée d'un chapeau de pèlerin, se trouve au milieu de l'église et porte comme inscription « Hic Confessoris Sancti jacet unda Guidonis qua fuit ablutus a præsule canonisatus » ce qui veut dire « Ici a été versée l'eau dans laquelle les ossements de saint Guidon ont été lavés après sa canonisation par l'évêque ».

Depuis lors, pendant plusieurs siècles, des pèlerins se rendaient annuellement, afin d'implorer sur son tombeau la protection de ce saint contre les maladies du bétail, les affections nerveuses, les maux d'enfants et, particulièrement, contre la danse de Saint-Guy. A la suite de quoi, l'église des Saints-Pierre et Paul prit saint Guidon comme patron.

Suivant un usage qui occasionna fréquemment des malheurs, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les garçons de fermes d'Anderlecht, faisaient au galop trois tours de l'église sur leurs chevaux de labour. Le vainqueur pouvait rentrer à cheval à l'intérieur de l'église. Après quoi, il recevait un chapeau de roses d'or et une médaille d'argent.

Par la suite, à cause des troubles qu'occasionna cette coutume, on la changea plusieurs fois de date et l'on interdit l'accès de l'église au cavalier montant son cheval. La course de chevaux disparut à la fin de l'ancien régime.

La procession, organisée en l'honneur de saint Guidon, à la fête de la Pentecôte et le dimanche après le 12 septembre, continua encore longtemps à parcourir les rues d'Anderlecht au milieu d'une nombreuse foule. Elle disparut finalement il y a quelques années par manque de chevaux, de participants et de moyens financiers.

Le mardi de la Pentecôte, fidèles à une tradition qui date de 1631, les cochers venaient processionnellement en pèlerinage avec leurs voitures. Disparue à la veille de la première guerre mondiale, elle fit une brève apparition entre les deux guerres, pour disparaître complètement quelques années après la seconde guerre mondiale.

Une importante attraction rassemble annuellement une foule énorme au centre d'Anderlecht: le marché annuel. Il a généralement lieu le



« Hel Pleintje » Place publique vers 1880. Les travaux de déblayement autour de l'église ont débutés. A droite le pensionnat Jamar.



L'ancienne propriété de M. de Formanoir de la Gazerie à l'angle des rues du Village et du Centre, les maisons occidentales de cette arrière ont déjà disparues. La place où sera élevée le monument aux héros de la guerre 1914-18 est ouverte.

(Photo musée Erasme).

premier mardi après la fête de Saint-Guidon précédé il y a quelques années encore d'une grande procession qui avait lieu le dimanche.

Ce marché a été institué par Arrêté de Sa Majesté Guillaume I en date du 27 mai 1825 et chaque année il prend de plus en plus d'extension. A l'origine c'était uniquement un marché de hétéail, dont les concours ainsi que ceux de la culture maraichère sont une des attractions les plus remarquables. Depuis le début du siècle il s'est étendu et aujourd'hui nous y trouvons en vente les articles les plus divers.

Anderlecht, centre religieux pendant plusieurs siècles, ne joua qu'un rôle assez effacé au point de vue militaire.

Au XI^e siècle nous trouvons, établie sur son territoire au lieu dit « Au » une puissante famille qui joua un rôle important dans l'histoire du Brahant et de Bruxelles. Cette seigneurie, dont les origines remontent probablement au VIII^e siècle, s'accapara du territoire avec le droit du premier venu. Leurs domaines s'étendaient sur plusieurs villages environnants et même jusqu'en Flandre.

Mais, dès le XIV^e siècle cette famille perdit sensiblement son importance, à la suite de nombreuses donations et partages, dont la majeure partie fut réunie à la seigneurie de Gaesbeek.

Au cours des siècles, quelques importants combats s'engagèrent sur son territoire.

— le 17 août 1356, une bataille sanglante se déroula sur les plaines de Scheut, entre Flamands et Bruxellois. A la suite de quoi, les Flamands firent une entrée victorieuse dans Bruxelles.

— En 1695 les Français, sous les ordres du maréchal de Valleroy, occupèrent le village et prirent position à Scheut et Cureghem d'où ils bombardèrent Bruxelles.

— Le 13 novembre 1792 le général Dumouriez engagea un combat au lieu dit la Roue. Après avoir mit en défaite les Autrichiens, il entra victorieux dans la capitale.

Notre but ici n'étant pas de relater toute l'histoire de la commune, nous nous bornerons à relater quelques faits militaires concernant le centre.

Les guerres avec les Flamands, au XIV^e siècle, furent surtout néfastes pour le village en 1387, l'église et les abords furent détruits par le feu (5).

Les troubles de religion au XVI^e siècle causèrent au village d'irréparables dommages. Déjà sous le gouvernement du duc d'Albe, les logements militaires constituaient une charge si lourde que la plupart des habitants et des chanoines eux-mêmes se hâtaient de fuir, pour éviter les exactions et les mauvais traitements dont ils étaient accablés (6).

En mars 1578, par ordre des états de Brabant, l'église d'Anderlecht fut pillée par les Espagnols d'où ils emportèrent plus de six chariots, chargés d'ornements d'or, d'argent et des œuvres d'art. De même, les cloches furent enlevées afin d'être transformées en canons (7).

Cet acte de vandalisme se renouvela en juin 1581, cette fois-ci du fait des Calvinistes qui emportèrent dix chariots de butin de l'église (8).

Pour protéger les habitants d'Anderlecht contre les incursions de la garnison de Hal (Espagnols), on avait converti l'église en une forteresse entourée de barrières et de bastions, dont on confia la garde aux habitants. Mais en 1584, lorsque les Espagnols parvinrent à affamer Bruxelles, les bourgeois ayant refusé de partager avec les paysans quelques provisions qu'on avait amenées de la Hollande, ils se mutinèrent et livrèrent l'église aux ennemis qui s'en servirent pour mieux resserrer la ville (12 septembre) (9).

Les dégâts causés à l'église par les Espagnols ont été constatés encore en 1892, à l'occasion de la restauration du monument. Les pierres, dans les angles des pilastres ont été calcinées probablement par le feu que ces miliciens faisaient pour se préserver du froid et la préparation de leur nourriture (10).

(5) Mayerus — *Annales de Flandre* — Livre 13.

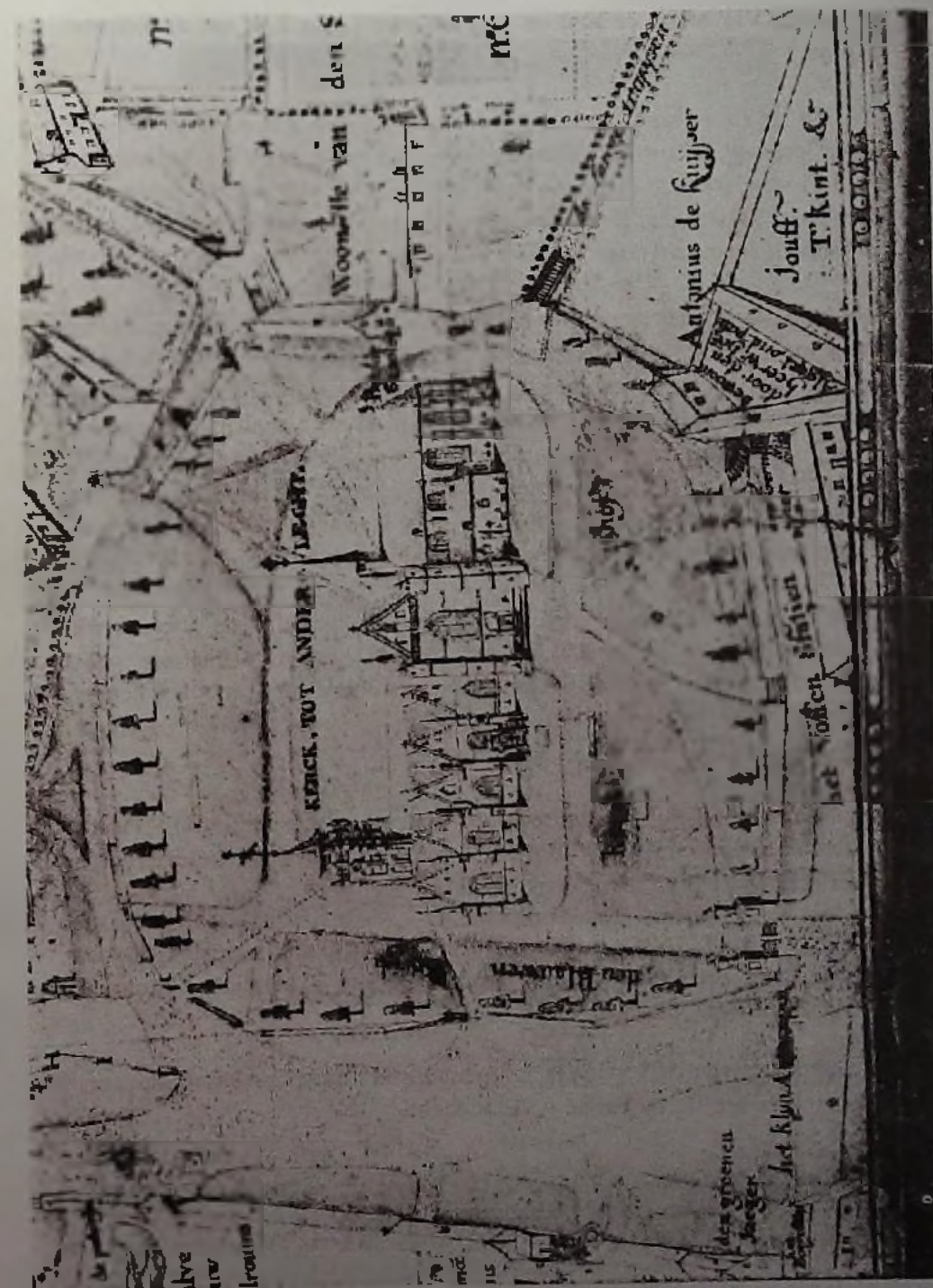
(6) Wauters. Sentence rendue au nom de l'archevêque au vicariat de Bruxelles, le 1er octobre 1572.

(7) Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles*, édition 1971, II p 80

(8) *De Roomsche Catholieke Religie in Brabant*. C. Smet 1807

(9) Wauters De Pother. Relation de ce qui s'est passé dans les Pays-Bas et principalement dans la ville de Bruxelles, depuis 1548 jusqu'en 1602.

(10) Monographie ou description historique et complète de la Paroisse Saint-Pierre à Anderlecht, par le curé J. Bossaerts, 1907.



L'église et ses abords immédiats.

Extrait de la « Caert figuartleef van een deel goederen onder de parochie van Sint-Petrus t'Anderlecht. Par J.B. Bodumont junior 1750.

Archives gén du Royaume

Au XVII^e siècle ce sont les guerres avec Louis XIV qui dévastèrent le pays.

En 1673 l'avant garde de l'armée française campa non loin du village près de Leeuw Saint Pierre. Dans une lettre datée du 5 décembre 1673 et signée par le chanoine De Tramasure on voit que la garde était alors montée très négligemment à Anderlecht « On battait tambour mais personne n'accourait pour veiller ».

Le 4, le détachement qui devait garder la place et l'église se réunit un moment, vers 10 heures, puis de commun accord ceux qui le composaient allèrent tenir compagnie à leur femme. Quelques jours auparavant, tandis que l'ennemi n'était qu'à un pas, on n'avait pu rassembler que 10 ou 12 hommes qui se réfugièrent dans l'église avec des armes, incapables de faire feu et plus on donnait l'alarme avec les cloches, moins il venait du monde. Si l'ennemi s'était avancé il se serait facilement emparé de l'église « qui est forte et la tour imprenable sans canon » (11).

En 1675 Anderlecht servi de refuge aux habitants de Vlezenbeek fuyants devant les troupes françaises. L'année 1676 fut néfaste pour Anderlecht même. Les troupes françaises incendièrent le 3 juin à 4 heures du matin plusieurs maisons du centre entr'autres trois auberges : « Cleyn Antwerpen », « De Valck » et « De Swaen ».

Une grange à côté de l'église et plusieurs bâtiments autour du « Poel » subirent le même sort (12). En 1677 ceux d'Itterbeek se réfugièrent à Anderlecht qui fut en 1678 à nouveau envahi.

Le 11 août 1695, le maréchal de Villeroi commandant 60.000 Français, vint prendre position à Anderlecht, où il établit son quartier général au couvent des Minimes.

Le 26 février 1793, après la première et brève invasion française, on planta l'arbre de la liberté à Anderlecht.

(11) Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles* ed 1971. T. 1, p. 86.

(12) Vanden Berghe. *Anderlecht door de eeuwen heen* 1938
Le Poel : puits d'eau sur la place commune, fut démoli en 1828 à cause des odeurs en été et étant donné que l'on peut s'en passer maintenant, les habitants ayant tous une pompe ou un puits d'eau et que sur le cimetière, il avait un puits de source toujours rempli d'eau pour combattre les incendies.



Dessins exécutés par le dernier propriétaire de l'ancienne maison capitulaire, M. d'Aumerie.

(Musée Erasme)



Dessin de la propriété d'Aumerie, vue de la rue du Broeck.
A droite la maison de plaisance « Kathol ».

Par un décret du Comité de Salut Public de la Convention Nationale du 14 Fructidor, an III (31 août 1795) Anderlecht fut érigée en commune autonome.

Le 7 octobre 1818 la commune obtint officiellement pour armoiries : « Un Saint-Guidon à genoux, levant une main vers le ciel et tenant de l'autre un bâton orné d'une petite bannière, derrière lui on voit une charrue et deux chevaux attelés, les chevaux sont d'or sur fond d'azur ».

DESCRIPTION

L'aspect et la topographie du village, comme nous le trouvons pour la première fois sur un plan du XVI^e siècle (13) remonte au moins au XI^e siècle. Sa topographie ne changea guère (si ce n'est le nombre de maisons qui augmenta peu à peu) jusqu'en 1870, époque où l'industrialisation d'Anderlecht devint considérable.

Le plan figuratif de J.B. Bodumont, exécuté en 1750, alors que le centre comptait 452 habitants, nous montre une excellente vue en élévation d'une partie du village (fig. 2 & 3) (14).

A cette époque le rince est formé par les chemins suivants : la rue de l'Eglise à partir de 1851 rue du Centre, elle sera englobée plus tard dans la place de la Vaillance ; la rue du Cygne, depuis 1851 rue du Chapitre ; la rue Haute devint en 1851 rue Saint-Guidon ; (15) rue Porselein ; rue du Broeck, rue du Chapelain ; rue Veeweyde ; rue du Village ; rue Brune ; la Voskenstraejtje (rue du Renard) elle porte en 1850 le nom de rue du Grenadier, elle sera englobée à la fin du XIX^e

(13) *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle*, par Jacques Deventer Arch. gén. du Royaume.

(14) *Caert figuratief van een deel goederen onder de prochie van Sint-Petrus t' Anderlecht*, par J.B. Bodumont junior, 1750 Arch. gén. du Royaume. Cartes et plans manuscrits n° 1399.

(15) Par arrêté du 17 juin 1851, le collège des Bourgmestre et Echevins de Bruxelles, après accord avec les administrations des communes-faubourgs, modifia la dénomination de quelque quatre-vingts rues et impasses, afin de faire disparaître les homonymes provoquant de fréquentes erreurs et difficultés de divers ordres. *Bruxelles, esquisse historique*, par Louis Verniers, 1941, p. 325.



Extrait de la carte figurative de J.B. Bodumont 1750. L'emplacement où fut construit la clinique Sainte-Anne, la rue du Broeck (Waldenberah) et la rue de l'Institut (Borrestraat).

siècle dans la rue d'Aumale; le Dam (la digue) disparu, longeait le ruisseau.

Au centre, dominant le tout, nous trouvons la Collégiale Saint-Pierre et Saint-Guidon. Témoin vivant de près de mille ans d'architecture dont l'ensemble, malgré les irrégularités dues aux longues étapes de sa construction, forme une symétrie heureuse.

Elle est bâtie en forme de croix latine, divisée en trois nefs séparées par deux rangs de colonnes cylindriques. La nef méridionale seule est bordée de deux chapelles, celle de Saint-Guidon à côté de la tour et celle du Saint-Sacrement devenue depuis 1949 chapelle Notre-Dame de Grâce.

Tout l'édifice, à l'exception de quelques murs, fenêtres et de la tour, appartient au style ogival de transition entre le secondaire et le tertiaire (XV^e et XVI^e siècle) c'est-à-dire le style rayonnant.

La tour placée en tête de la nef principale est décorée par de nombreux ornements flamboyants. Elle est de forme carrée et son élévation est assez considérable. Elle n'a été achevée qu'en 1898, lorsqu'elle fut surmontée par une flèche, construite d'après les dessins de l'architecte J. Van Ysendijck.

L'église est construite en briques et pierres calcaires à grain fin (nommées vulgairement pierre de taille) extraites dans les carrières d'Avesnes et de Dilbeek.

Il ne subsiste que peu de documents se rapportant à la construction de l'église. C'est donc à l'archéologue que nous faisons appel pour suivre la chronologie de la construction de l'édifice.

La plus ancienne partie de l'église est la crypte, qui se trouve en dessous du chœur de la Collégiale.

C'est une église romane qui précéda l'édifice gothique actuel. Construite au XII^e siècle, elle disparut à mesure que les bâtiments gothiques s'élevaient. La tour subsista encore au XV^e siècle, une fenêtre murée dans le transept sud et quelques murs subsistent encore dans l'édifice actuel. En 1387, l'église fut fortement endommagée par un incendie.

La plus ancienne partie gothique de l'édifice est le porche latéral sud, dont la construction est évaluée à 1350. Il fut transformé en 1753 en chapelle de Notre-Dame de Grâce de Scheut. Le porche fut rétabli dans



Ancienne ferme du chapitre (XV^e-XVI^e siècle) dans la rue Saint-Guidon convertie en petit atelier et lavoir.



De gauche à droite; l'entrée de la maison Vandepereboom, l'ancien presbytère et l'entrée de l'ancienne maison Capitulaire, vers 1930 (Photo musée Erasme.)

son état primitif en 1892 et décoré par une série de statues, placées dans des niches (1908).

Les trois nefs, les deux transepts qui comportent plusieurs fragments de l'ancienne construction romane et la chapelle de Notre-Dame de Grâce sont construits vers la même époque, qui se situe aux environs de 1400. En 1390, Jean Gravia donna 100 florins pour la construction d'un nouveau chœur de Saint-Guidon vers le midi et fit en outre placer un autel et un vitrail (16). Nous pensons qu'il s'agit ici de la chapelle Notre-Dame de Grâce, qui à l'origine était une chapelle dédiée à saint Guidon, comme le prouvent les peintures murales qui s'y trouvent.

L'ancien chœur fut abattu en février 1469, le nouveau fut érigé en quelques années sous la direction de maître Jean van Ruysbroeck qui s'était rendu célèbre par de nombreux travaux, e.a. la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles.

L'église bien qu'elle fut loin d'être achevée, fut néanmoins consacrée le 7 juillet 1482 en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul (17).

En 1487, on travailla au cœur du baptistère (vontchoor) à côté de la tour. Les guerres civiles qui désolaient le pays arrêteront les travaux, qui depuis plusieurs années n'avançaient plus qu'avec lenteur. Entre 1489 et 1498, on ne dépensa presque rien pour l'église.

Enfin, en 1506, le chapitre et les maîtres de fabrique, décidèrent de reconstruire la tour (dont les deux étages supérieurs furent conçus par le célèbre architecte Mathieu Keldermans (hôtel de ville de Louvain) et la partie antérieure de la nef. Finalement, Keldermans couronna cette œuvre gothique par la construction de l'élégante chapelle Saint-Guidon.

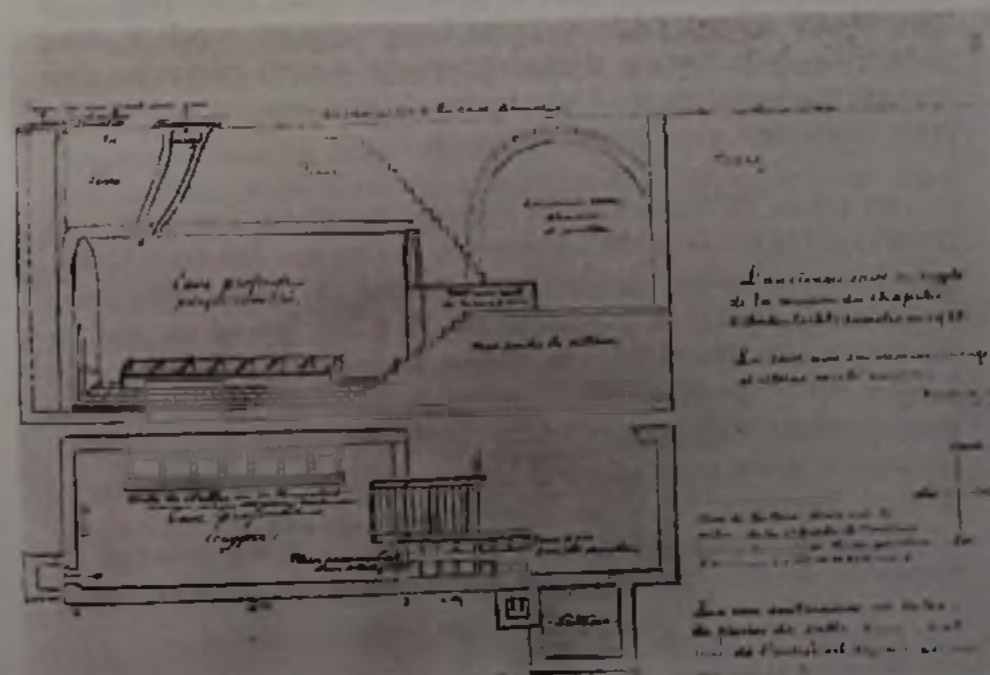
En 1770, on érigea au nord du chœur, sur l'emplacement où en 1607 fut construit un ermitage, la nouvelle salle capitulaire. On utilisa pour ces travaux des matériaux de réemploi, récupérés de l'antique chapelle Saint-Martin à La.

(16) De Vaddere : notes sur les antiquités de divers villages des environs de Bruxelles.

(17) Cartulaire du chapitre « Total ecclesia est de novo consecrata in honorem Dei Omnipotentis beatorum Petri et Pauli, apostolorum ac B Guidonis confessoris » 7 juillet 1482.



Le béguinage.



Plan de la chapelle souterraine en Gothique primaire. Elle se trouvait sous un bâtiment séparé de la maison capitulaire.

(Musée Erasme)

C'est vers 1845 que l'on commença à restaurer l'église qui, négligée et malencontreusement transformée depuis des siècles, demandait une complète restauration. Le conseil de fabrique ayant découvert ci et là quelques fragments d'anciennes peintures murales, sous une couche de chaux dont les murs furent badigeonnés, décida de restaurer ces œuvres, dont certaines d'entre elles dataient vraisemblablement du XIV^e siècle.

Les travaux de restauration ne prirent un réel départ qu'après le dégagement de l'église, suite à un projet d'ensemble pour la transformation du quartier en 1881. Les travaux de réfection durèrent jusqu'en 1902.

Nous ne ferons pas l'inventaire du mobilier de ce sanctuaire, qui nous mènerait trop loin et qui se compose de multiples œuvres d'art, dont certaines comptent parmi les plus rares que l'on connaisse en Brabant (18).

Au cours des derniers cent ans, la topographie du rincek changea énormément (fig. 5), bien que son cachet pittoresque et artistique nous soit conservé grâce à l'Administration Communale qui depuis le début de ce siècle veille à ce que toutes les nouvelles maisons construites dans les environs immédiats de l'église soient érigées dans un style renaissance concordant avec l'ensemble du site.

Ce fut en 1876 que Fichet demanda de relier la rue de Birmingham avec l'église. En 1879, on supprima le cimetière entourant l'église. En 1881, des travaux de dégagement autour de l'église débutèrent, permettant le passage de la nouvelle rue d'Aumale. Suivant les plans de l'architecte Van Ysendijck, on abaissa partiellement le cimetière et le sol extérieur, pour l'établissement d'un trottoir. Un mur de soutènement surmonté d'une clôture en fer forge avec piliers et candélabres couronna ces travaux.

La suppression du cimetière et l'ouverture de la rue d'Aumale fit disparaître un petit chemin, formé d'escaliers portant au XVII^e siècle

(18) Wauters - *Histoire des environs de Bruxelles*.

G. Des Marez - *Les monuments civils et religieux*.

Charles Smets - *Le mobilier de l'église Saint-Pierre à Anderlecht dans Folklore brabançon* n° 55-56, 1930 p. 66.

le nom de « lange trappen ». Partant du haut du cimetière, près du chœur de l'église, il aboutissait dans la rue du Cygne, près de la rue de Brune.

Plusieurs maisons adossées au cimetière et la rue du Grenadier, une petite impasse au Sud de l'église portant au XVIII^e siècle le nom de Vossen stractje, eurent le même sort. Vers la même époque, on recula de quelques mètres l'alignement oriental de la petite place commune (het pleintje fig. 6), formant angle avec la rue d'Aumale. Quelques temps après, l'école Jamar disparut aussi, après avoir servi depuis janvier 1885 comme refuge pour l'école de garçons des Sœurs Annonciades.

En 1878-1880, fut tracée la rue Wayez, œuvre de Monsieur Wayez directeur de la Société Immobilière d'Anderlecht en collaboration avec Monsieur Fichet, reliant le pont du canal en ligne droite avec le centre d'Anderlecht. Jusqu'alors la rue du Village qui, après quelques courbes, se joignait la rue du Bronze et la chaussée de Mons, faisait office de chemin principal conduisant vers la capitale. En 1737, ce chemin fut pavé et reçut de ce fait le nom de « Petit Pavé » (Klein Kasseiken). C'est sur ce chemin qu'en 1870 passèrent journallement les diligences de la Belgian Street Railway and Omnibus Comp. Ltd., reliant le centre d'Anderlecht à la Bourse pour 30 centimes. Depuis 1874, elle fut reprise par la STIB dont la ligne de tram à traction chevaline numéro 56 passa dès la construction de la rue Wayez dans cette dernière. Après avoir été allongée jusqu'à Veeweyde, cette ligne fut électrifiée le 25 mars 1902.

La rue Wayez s'ajoutait donc au carrefour déjà formé par les rues du Village, de Veeweyde, la Kakstedestraat (19) et la rue du Centre qui porta encore le nom de rue de l'Église avant 1850.

La rue du Centre et la petite place (l' Pleintje) qui furent englobées ou début du siècle dans la place de la Plaine, se composaient presque uniquement de basses maisons blanches, dont certaines subsistent encore. Centre commercial de la commune, échoppiers, artisans et cabaretiens en composaient la majeure partie.

(19) Petit chemin de terre qui devint plus tard les rues des Déportés Anderlechtois et de la Galté.

A l'angle de la rue du Centre et de la rue du Chapitre, se trouvait, et se trouve heureusement encore, une maison dont la façade principale fut récemment restaurée, restituant l'éclat merveilleux des briques rouge-orange remises à jour. C'est une maison à deux étages, à toit irrégulier du XVIII^e siècle, mais si les transformations apportées au cours des siècles n'ont extérieurement pas altéré son élégance et sa valeur, elles l'ont définitivement dégradé à l'intérieur.

Pendant de longues années, elle appartient au chapitre, la suppression de ce dernier et la vente de ses biens, comme bien national, par les révolutionnaires français, la fit venir aux mains de Jaak Snoek qui l'acheta en 1798.

Quelques années auparavant, en 1795, elle était devenue la première maison communale d'Anderlecht qui, érigée en commune autonome et chef-lieu d'un canton y fixa son siège jusqu'en 1798. L'abolition de l'église vit déménager ses bureaux dans l'ancien presbytère devenu vacant. La réintégration de ce dernier par le curé, les fit revenir en 1800 à la maison initiale, qui était devenue entretemps un estaminet à l'enseigne « à la cave du chapitre ». Elle y occupera jusqu'en 1824 une chambre au loyer annuel, feu et lumière compris, de 30 florins. Après avoir abrité un garage, cette maison a été rachetée en 1972 par le Vlaamse Culturele Raad.

Quelques autres maisons anciennes subsistent encore sur ce qui était autrefois « het Pleintje ». L'estaminet à l'angle de la rue Porselein et la place de la Vaillance, portant l'enseigne « au Paviljon » fut incendié le 3 juin 1676 par les troupes françaises. Elle porta alors le nom de « Cleyn Antwerpen » enseigne qu'elle a tenu longtemps pour devenir, au XIX^e siècle, « Paviljon d'Anvers » et il y a une dizaine d'années « au Paviljon ».

Derrière une autre ancienne auberge « le Paviljon Grec » (anciennement « le Cheval Noir ») se cache à la vue du passant une ancienne maison de chanoine. Rebâtie presque entièrement en 1884, elle abrite depuis lors une fabrique de statuettes religieuses et de décoration.

Formant angle avec la rue du Village et la rue du Centre (Place de la Vaillance), entourée d'un mur percé d'une belle porte cochère, s'étendait la propriété de l'ancien bourgmestre de Formanoir de la



La Schijfpoort, porche d'entrée de la cité Swinnen. Dans le fond à gauche les maisonnettes de la cité.

Ancienne maison du Ministre d'Etat. M. Vandenpeereboom. Depot d'archives de l'armée



La source de Saint-Guidon (Ste Wifjen borre) au début du siècle. Elle disparut en 1954, une pompe capte actuellement encore son eau dans la clinique Sainte-Anne.

Gazerie (fig. 7). Construite à la fin du XVIII^e siècle, elle fut démolie au début du XX^e siècle. La rue de Formanoir tracée à travers l'ancienne propriété en perpétue le souvenir.

Par décision du collège, datée du 28 mai 1909, on ouvrit l'avenue Paul Janson (20). Vers la même époque on démolit les maisons occidentales de la rue du Centre (fig. 7) dont l'alignement fut reculé pour obtenir la spacieuse place, qui prit le nom de « Place de la Plaine ». Les hautes maisons de style renaissance remplacèrent peu à peu les anciennes maisons basses échappées à la destruction.

Quelques années après la première guerre mondiale, on érigea sur la place un monument dédié aux héros de la guerre 1914-1918, œuvre de Voets, et la place de la Plaine fut rebaptisée « place de la Vaillance ».

La rue Saint-Guidon, qui en 1850, porta encore le nom de rue Haute, était à cette époque constituée pour la majeure partie de quelques fermes et maisons ouvrières. L'une de ces fermes existe encore, construite au XV^e-XVI^e siècle, elle appartenait au chapitre. Bien que fortement transformée, surtout depuis ce siècle, on devine encore à travers les annexes et les diverses transformations, la beauté de ses formes de jadis. Elle est actuellement occupée par un petit atelier et un lavoir au n° 2-8 (fig. 8).

Une autre ferme exista encore au début du siècle en face de la rue Porselein. A la fin du XIX^e siècle, elle fut désignée sous le nom de « chez Polle Pombeck ».

La plus populaire fut sans aucun doute la cité Swinnen (fig. 9). Traversant l'ancienne cour de ferme, on aboutissait aux trois petites maisonnettes formant la cité. Elle appartenait jadis au chapitre (21) et disparut vers 1930 pour permettre le passage de la rue Jean Morjau (22). Le beau porche d'accès appelé la « Schijtpoort » fut heureusement sauvé par M. Van Damme et depuis lors orne l'entrée des jardins de la maison d'Erasmus.

Vis-à-vis de la cité Swinna se trouvait un étroit chemin de terre qui rejoignait le Meir. En 1836 il porta le nom de « achter 't winkel

(20) Homme d'état et tribun belge 1840-1913.

(21) Plusieurs 't Swinnen furent chanoine à Anderlecht.

(22) Conseiller communal de 1912 à 1921.

straetken » devint par la suite rue du Mais, puis rue docteur Jacobs, pour rendre hommage au gynécologue (23).

Construite au début du XIX^e siècle, la Cité Gets (du nom du premier propriétaire) se trouve encore derrière la façade du n° 5 de la rue Saint-Guidon.

De l'angle de la rue Saint-Guidon et la rue Porselein, rehaussée par le pittoresque de cette dernière, la tour de l'église offre un spectacle grandiose, fixé si souvent par peintres et photographes.

La rue Porselein qui, avec la rue du Chapelain, en le moins à souffrir du progrès, nous offre encore une idée de ce qu'était le rinck, il y a cent ans. Appelée « Porseleinstraat » depuis les temps les plus reculés, elle prit en 1925 pendant quelques années le nom de « rue des Déportations ».

Au XVIII^e siècle elle se compose de quelques chaumières et les maisons encore existantes près de l'église, notamment les auberges Cleyn Antwerpen et in 't Boerinneke (les Tréiaux) ainsi que la maison contiguë du géomètre Bodumont. En outre l'auberge en face « in den Groene Jager » fut la dernière à être conservée d'une série de maisons du XVIII^e siècle faisant front à l'entrée principale de l'église. Elles durent malheureusement faire place à l'extension de l'imprimerie ASAR, qui depuis près de quarante ans, s'étendit peu à peu, au sein de ce bloc de maisons, formé par la place de la Vaillance et les rues Porselein, Saint-Guidon, Jean Morjau, et Gustave Van Den Berghe (24). Elle réduisit à néant les beaux jardins de la maison Vandenspeereboom et de l'ancienne maison décanale et remplaça les maisons du Parvis par un grand mur, avec porte cochère permettant l'entrée de l'imprimerie.

Heureusement, il y a quelques années, l'ASAR cessa ses activités à cet emplacement devenu trop exigü qui ne permettait plus d'expansion et déménagea à Paepsem. Les services d'urbanisme ont ici une bonne occasion de se distinguer. Espérons qu'ils sauront remettre ce site en valeur dont, principalement, la rue Porselein et l'ancienne maison Vandenspeereboom ont un grand besoin.

(23) Voir clinique Sainte-Anne page 17.

(24) Fondateur - président de la Fédération des sociétés anderlechtoises Homme d'œuvres 1859-1938.

Au n° 17 de la place de la Vaillance devant le portail de la collégiale, se trouve une construction restituant le XVI^e siècle. C'est l'entrée de l'ancienne maison du ministre d'Etat : M. Vandenpeereboom (1843-1917). Elle s'élève sur l'emplacement où jadis se trouvait une aile de la maison décanale, l'habitation du trésorier. Avant 1935, entourée de jardins, la maison Vandenpeereboom formait avec l'ancienne maison décanale un ensemble grandiose. Entre ces deux entrées se trouvait l'ancien presbytère qui fit, office de maison communale de 1798 à 1800 et en 1832 devint par la suite un estaminet à l'enseigne « In den Hemel » (fig. 10).

L'origine de cette maison décanale (habitation du doyen du chapitre) (fig. 11) remonte très loin. Au XII^e siècle, Walther d'Aa donna aux chanoines une ferme pour y élever un cloître. Le 6 octobre 1469, Jean die Proefst donna l'habitation dite den Mierenbergh près de l'église pour servir de maison au doyen. Ces deux uniques informations au sujet de cette demeure (25) sont en contradiction avec la légende qui raconte, que saint Guidon, de retour de la Terre Sainte, gravement malade, vint y mourir en 1012, dans un petit réduit qui, par la suite, fut converti en chapelle encore ouverte au culte au XVIII^e siècle. Une lettre à ce sujet fut envoyée à l'évêque pour obtenir l'autorisation d'y lire la messe, en attirant l'attention sur le fait que le saint y décéda.

A tous qu'il appartiendra moy subsigné atteste et certifie sur mon serment que passé environ trente neuf ans que j'ay esté chanoine à Anderlecht d'avoir entendu M. François :... lors pasteur du dit Anderlecht dire qu'il avoit entendu dire des personnes dignes de foi qu'il... dedans la chapelle du dit lieu où l'on savoit par certaine tradition que le vénérable saint Guidon étoit mort et de surplus ait ajouté cette circonstance que ces personnes on affirmé que... qu'il a esté employé a rompre la dite couche et cito après son ouvrage fait contracter la maladie qu'on appelle de Saint-Gui, la dysenterie en imputant son malheur d'avoir esté employé à cette ouvrage.

*Fait à Anderlecht le 6 novembre 1702
M. Tramasure chanoine jubilaire du même lieu.
(Monographie d'Anderlecht J. Bossaerst)*

(25) Il semblerait que ses différentes propriétés se sont réunies en une seule.

Sous le bâtiment principal de la maison décanal, subsista jusqu'à la démolition de cet édifice en 1935, une chapelle souterraine, ou crypte, de style gothique primaire. Elle était séparée d'une chambre secrète, où les trésors de l'église furent cachés pendant les temps de troubles, reliée directement avec une chambre du rez-de-chaussée (26) (fig. 12).

Monsieur d'Aumerie, Homme de goût, y effectua plusieurs restaurations et agrandissements qui redonnèrent à l'édifice sa splendeur d'autrefois. Malgré l'attachement que Monsieur d'Aumerie porta à ce monument historique et le réel désir de voir ce site reprendre une nouvelle grandeur (fig. 13) les bâtiments furent démolis dès 1935 pour cause d'utilité publique. Plusieurs objets architecturaux allant du roman au gothique flamboyant, ont été récupérés et entreposés au musée d'Erasme (27).

Notons encore que c'est de ce bâtiment que le premier roi des belges, Léopold I, parla aux anderlechtois lors d'une visite dans diverses communes belges en 1832. La coutume veut que n'ayant aucun balcon au centre d'Anderlecht, d'où le roi pouvait parler au peuple, on en fit construire un spécialement à cet effet.

L'aile sud, qui fut vendue en 1798 à François Serault passa successivement à plusieurs propriétaires pour devenir en 1890 la propriété de Monsieur Vandenpeereboom, qui l'acheta de la famille Clément de Cléry, dont ce fut la maison de campagne. A cette époque, c'était une grosse maison carrée badigeonnée en blanc. L'entrée en face de l'église se composait d'un vieux mur percé d'une porte cochère rustique, surmontée d'un petit balcon.

Le nouveau propriétaire fit raser la maison jusqu'aux fondements, à l'exception des écuries, dont subsistent encore des parties anciennes. Sur les plans de l'architecte Fr. Malfait, fut érigée la nouvelle construction qui restitue parfaitement le XVI^e siècle et bâtie sur l'emplacement exact de l'ancienne. Si malheureusement l'extérieur du bâtiment ne fut pas reconstitué en matériaux d'époque, le revêtement intérieur a été reconstitué principalement en matériaux de réemploi (fig. 14). La vieille

(26) Lors de la démolition, plusieurs pierres sculptées furent récupérées et ornent à présent le jardin de la maison d'Erasme

(27) Catalogue musée Erasme n° 313 - 315 - 324 - 388 - 399 - 401 - 403 - 404 - 405 - 411 - 413 - 414 - 416 - 423 - 425 - 428 - 821 - 757.

cour fut conservée et le vieux puits d'où partait jadis un passage secret (qui existe encore partiellement) fut surmonté d'une belle œuvre en fer forgé, copie d'une œuvre se trouvant dans un musée de Paris. L'aspect du bâtiment et les riches collections d'art y entreposées lui valurent les noms de Château d'Anderlecht, maison flamande et musée Vandennepereboom.

Philanthrope et mécène, il légua la propriété et ses collections à l'Etat, à sa mort en 1917. Les collections d'objets d'art furent éparpillées, dont certaines aboutirent au Cinquantenaire et à la Porte de Hal.

Dès 1924, la commission des archives de l'armée s'installa dans la belle demeure et y conserva toutes les archives de l'armée. Vers 1960, après la démolition des anciens bâtiments des archives du Royaume, on y créa une exposition permanente d'archives nationales relatant l'histoire de notre pays.

Depuis quelques mois le musée est fermé au public, les documents et archives ont déjà partiellement repris le chemin des nouveaux bâtiments des archives générales du Royaume.

Le tronçon de la rue du Broeck, allant de l'église à la rue du Sermant porta jadis le nom de « Wilden ou Weldenbergh », bordée de chaque côté d'un long mur, elle descendait en pente raide vers le ruisseau du Broeck. A gauche se dressait la maison de plaisance dite Kathol, dont les jardins étaient accolés à ceux de la maison décanale. A droite se trouvait la maison dite De Mot, entourée d'une pièce d'eau, elle appartient au XVIII^e siècle au chanoine Van Gindertaelen. Elle ne fut démolie qu'il y a une quinzaine d'années et sur son emplacement fut construite l'école des infirmières en 1964-1965.

Le ruisseau du Broeck, voûté depuis de longues années à cet endroit, prit au cours des siècles plusieurs noms, dont Pijperzijkbeek, du nom de la source y affluent — Maelbeek et Molenbeek. Trouvant son origine à Dilbeek, il suivait la rue du Broeck, traversait les jardins des Minimes, se dirigeait ensuite vers le Petit Château (place du Droit), le château d'Aumale (angle rue d'Aumale et avenue Auber) le Petit Moulin (brasserie Atlas) pour affluer finalement dans la Senne à la hauteur du square Albert I^{er} actuel. Le chemin longeant le ruisseau depuis la Senne jusqu'au centre-était nommé le dam, c'était jadis une promenade fort appréciée des citadins.

Au début de ce siècle furent tracées les rues du Sermant et du Broeckbeek, qui recevra plus tard le nom de rue Erasme. A l'intersection des rues Erasme et de l'Institut se trouvait naguère (1954) au beau milieu de cette dernière rue, une source entourée d'un mur (fig. 15). On y accédait par un escalier de sept marches. Au-dessus du jet d'eau se trouvait cette inscription « Saint Guidon OPN (Oro Pro Nobis) 1789 ». De tout temps connue sous le nom de Sint-Wyden borre (source Saint-Guidon) bien qu'au XIV^e siècle on trouve aussi Sint-Peters borre, au XVIII^e siècle elle était ornée d'une grande statue de saint Guidon. C'est dans cette eau que les ossements de saint Guidon furent lavés, lors de la première translation de ses reliques. On eut soin de faire écouler l'eau en terre, aux environs du milieu de l'église et de placer à cet endroit une pierre commémorative (voir page 4). C'est en 1954 que la source disparut et fut déviée vers la clinique Sainte-Anne où, à l'aide d'une pompe, elle peut être récupérée.

La rue de l'Institut porta le nom de Sinte-Wijlen borrestraat jusqu'en 1897. Elle prit son nouveau nom en l'honneur de l'Institut gynécologique récemment installé.

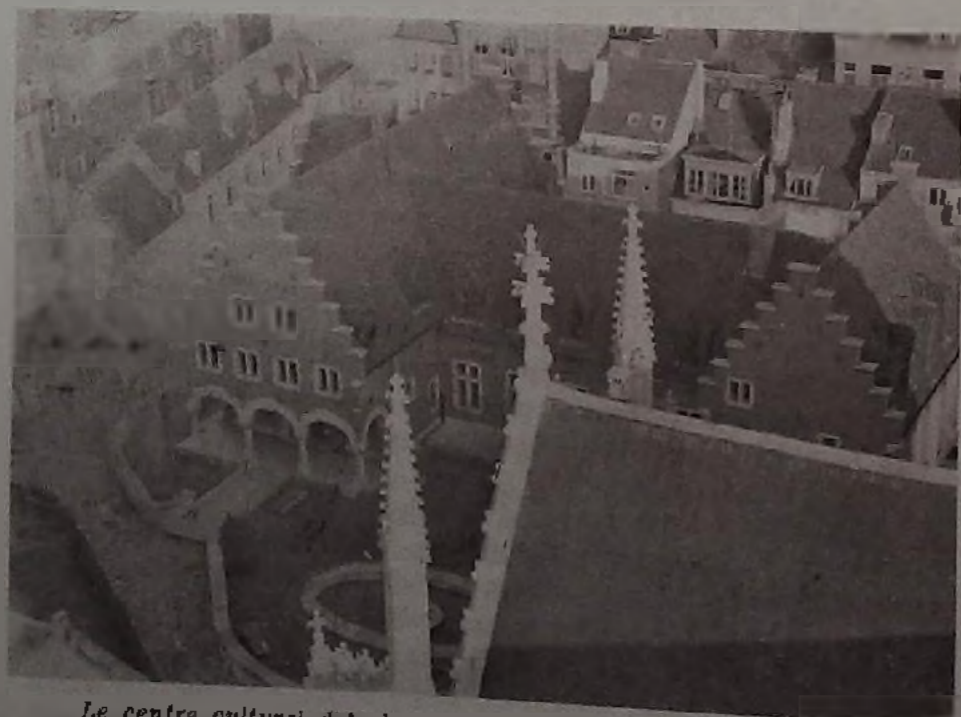
C'est sur l'emplacement d'une ancienne maison du chapitre que fut créée la maison Sainte-Anne. Madame Depré, propriétaire de la maison Demot, fit appel à la maison Mère des Sœurs du Très Saint Sauveur établie à Oberbaum en Alsace, dans le but de lui venir en aide pour soulager les malades pauvres. Cet appel fut entendu et le 13 août 1890, la maison fut fondée sous le vocable de maison Sainte-Anne. En 1891, le célèbre gynécologue, le docteur Jacobs y créa l'Institut gynécologique et en 1900 le bâtiment de la clinique Sainte-Anne fut achevé.

La cure à l'angle des rues du Chapelain et de l'Institut fut construite en 1832 et remplaça l'ancien presbytère en face de l'église (voir page 14).

La plus ancienne maison d'Anderlecht est sans aucun doute le Béguinage, à l'ombre de la collégiale Saint-Pierre et Saint-Guidon, rehaussée par un cadre pittoresque et plein de charme, elle forme avec l'église et la maison d'Erasme les trois joyaux de notre commune (fig. 16). Fondé en 1252 par Guillaume, doyen du Chapitre, il hébergeait quelques femmes mi-laïques, mi-ecclésiastiques, qui se vouaient à des travaux d'aiguilles et autres petits travaux. Ce n'est pas sans



Musée ERASME.



Le centre culturel d'Anderlecht, inauguré le 21 décembre 1963.

raison que le béguinage prit le nom de « klaphuis » (maison du havar-dage). Il convient néanmoins à signaler l'activité particulière d'une béguine, Isabelle de Wit, qui au XVIII^e siècle, créa une des premières écoles à Anderlecht.

En 1634, les bâtiments furent partiellement reconstruits en style renaissance, mais l'intérieur conserve encore quantités de traces de la construction originale. Il se compose d'un enclos fermé, de deux corps de logis se faisant face à face, séparés par un petit jardin orné d'un puits à margelle.

L'activité des béguines cessa à la fin de l'ancien régime. A partir de 1801, la construction hébergea un bureau de bienfaisance et par la suite un hospice pour une demi-douzaine de femmes. Pour être finalement sauvé in extremis de la destruction, par Monsieur Van Damme en 1930 et transformé en musée d'art populaire et de folklore anderlechtois. Depuis 1967 cet intime béguinage est malheureusement fermé pour cause de vétusté et attend avec impatience une restauration adéquate.

Les nouveaux bâtiments du centre culturel (fig. 17) ne déparent en rien l'harmonie de cet endroit, érigés en style renaissance flamand en 1962, ils remplacèrent une maison vétuste ayant appartenu au chapitre (ancien hospice Van Dyck).

En face, se trouve l'école n° 1, ancienne propriété du chanoine Goyers. C'est dans les locaux de cette école qu'en 1930 eut lieu une grande exposition d'histoire — art — archéologie et folklore anderlechtois, dont le grand intérêt permit à Monsieur Van Damme de créer le musée du Béguinage.

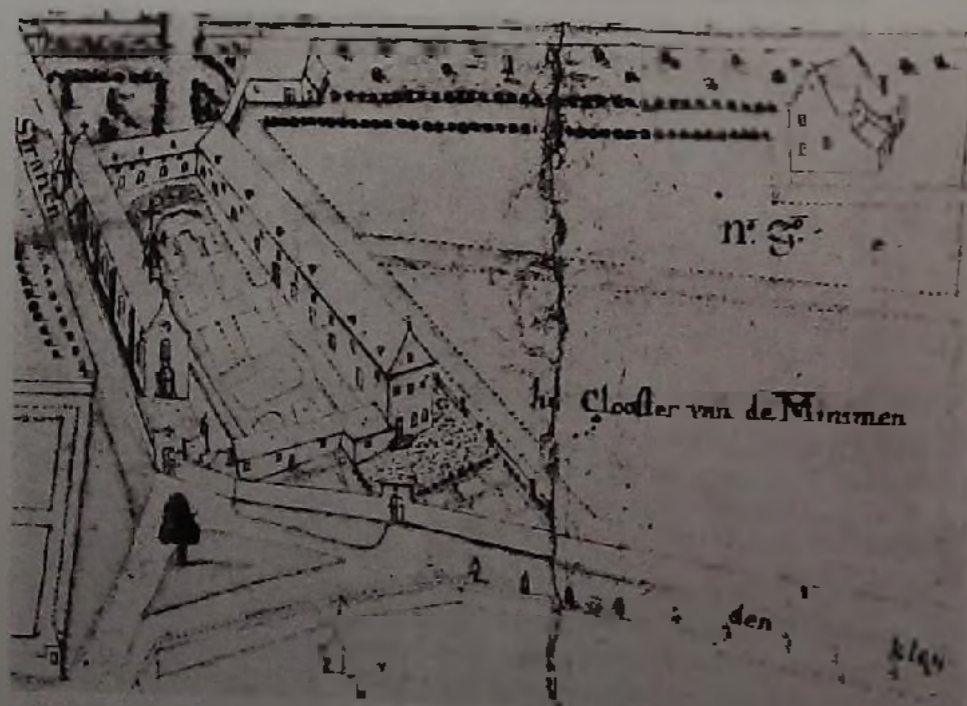
Déjà en 1893, fut tenue dans l'école de l'avenue Clémenceau, alors rue d'Allemagne, une grande exposition locale, qui eut un succès complet et dont le roi Léopold II lui-même vint présider la cérémonie d'inauguration le 5 août 1893.

Nous ne croyons pas que l'intérêt des Anderlechtois pour leur commune à diminué et une troisième exposition de ce genre serait la bienvenue.

Le couvent des Minimes (fig. 18) qui se trouvait à l'intersection des rues Erasme et Edm. Delcourt, fut fondé en 1618 sous la tutelle



Le centre d'Anderlecht. Extrait du plan Popp, atlas cadastral 1850-60.
Archives de la ville de Bruxelles.



Le couvent des Minimes en 1750.
Extrait de la carte de J.H. Bodumont.

du duc d'Aumale, Charles de Lorraine. Des le 27 juin de la même année les Minimes acquirent une propriété à Anderlecht près de l'église. Cette transaction fut probablement effectuée avec l'aide financière du duc d'Aumale, qui dota le couvent de plusieurs propriétés (1621), entre autres d'un petit étang qui était précédemment un verger nommé « Sinte Wijen bogaert » (verger de Saint-Guidon) et d'un jardin situé vers l'est nommé « l'étang des sources ».

Plus tard fut construite une chapelle dédiée à saint François de Paul pour laquelle les Minimes demandèrent l'autorisation d'empiéter de quelque pieds sur la voie publique.

En outre, ils acquirent en 1626, par voie d'échange avec le chapitre une maison contiguë à leur monastère, nommé « het Schalienhof » (maison des ardoises) et dont ils firent leur infirmerie.

En 1630, le corps de François de Lorraine, duc d'Aumale, décédé à Binche, fut transporté à Anderlecht, où il reçut sépulture dans le couvent des Minimes dont il s'était montré le généreux protecteur.

Le 10 novembre 1634, les Minimes échangèrent encore avec le chapitre le verger de Saint-Guidon avec le nouvel étang, contre une pièce de terre ayant cinq pieds de moins en superficie (28).

En 1695, lors du bombardement de Bruxelles, le maréchal de Villeroi occupa le couvent et y installa son quartier général.

Tel le chapitre et le béguinage, l'ordre des Minimes fut supprimé à la fin de l'Ancien Régime.

Les propriétés des Minimes furent dès lors vendues comme biens nationaux, la commune tenta néanmoins d'obtenir, sans succès d'ailleurs, la maison aux ardoises, afin d'en faire leur maison communale (29).

Au XIXe siècle les bâtiments du couvent furent occupés par une blanchisserie, puis par une tannerie, qui cessa toute activité en 1890.

Au début de ce siècle, la création du nouveau quartier dit des Minimes, nécessita la démolition de cette construction vétuste, en août 1904. Lors du nivellement de ce quartier et le passage de la rue du Chapitre prolongée (rue Edmond Delcourt), plusieurs tombes de moines furent mises à jour.

(28) A.M.E. Kapèirije St-Adriaen n° 5

(29) A.M.E. Registre de correspondance de l'administration municipale an IV et V

Au n° 15 de la rue Edmond Delcourt, en face de la rue du Chapelain, se trouve en retrait, un bâtiment divisé aujourd'hui en plusieurs habitations. Cette construction de la fin du XVIII^e siècle formait jadis la propriété nommée « Sinte Wijen Gelege ». C'est là que, suivant la légende, saint Guidon serait né.

Sur l'emplacement, où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments du centre de santé, se trouvait au XV^e siècle la « Sinte Wijen hoffstadt » (ferme de Saint-Guidon), au XVI^e siècle elle devint auberge à l'enseigne « Sinte Wijen ». Le chapitre devait y avoir sa cave franche (30), car dès le XVII^e siècle on ne la désigne plus que comme « ancienne cave du chapitre » (ouden capittels kelder -ouden capittels Wijnkelder et aussi Priesters).

En 1802, cette propriété tomba aux mains des sœurs Hélène et Marie Van Parijs qui la céda à la commune en 1824 pour la somme de 3000 florins (31). La municipalité y installa ces bureaux, son instituteur et la Justice de Paix.

En 1832, après la construction du nouveau presbytère, espérant pouvoir louer plus facilement l'ancienne cave du chapitre, que le vieux presbytère, l'administration communale réintégra cette dernière demeure. Mais contre toute attente, l'ancien presbytère reçut acquéreur la même année, en la personne de M. Hoorinckx, qui acheta aussi l'aile nord de la maison décanale. Le bourgmestre fut forcé de réinstaller ses bureaux dans l'ancienne cave du chapitre. Le juge de paix écœuré, ne suivit pas le mouvement et alla tenir ses séances à Molenbeek Saint-Jean. Ce n'est que le 27 mai 1890 que le titre de chef-lieu de canton sera restitué à Anderlecht et que le juge de paix prendra possession des nouveaux locaux, place Wayez (place de la Résistance).

(30) Le chapitre avait le privilège de brasser, de stocker et de vendre de la bière exempte de taxes.

Dat het voorgennemt Capittel sal moghen hebben ende behuoden eenen vrijen kelder om aldaer voor hunne personen, familien, supposten, ende de gene sullen sijn van hunne gevolghe ende geselschappe te gerieft worden van vrije wijnen ende bieren metten vaete, halve vaete, min oft meer, ende oock metten potte, ende dat den gene di eden selven kelder sal houden daer en boven de selve wijnen ende bieren sal uijtappen met den pol ofte min aen alle de gne die binnen deser stadt van Brussela bevrijdt sijn van alle die stadt lasten ende oock die sullen sijn van hunner gevolghe.

A.M.E. document ayant servi comme élément d'un procès, 1722.

(31) A.M.E. liasse intitulé « cave du chapitre - maison communale ».

En 1844, la maison communale fut reconstruite (32). Le bourgmestre y siégea jusqu'en 1880, époque où la maison communale actuelle fut construite à Cureghem.

L'ex maison communal devint alors l'école n° 1, et, en 1922, clinique scolaire. Les nouveaux bâtiments de celle-ci, construits en style renaissance flamand, furent inaugurés le 29 juin 1963 par le bourgmestre J. Bracops.

La plus célèbre des habitations ayant appartenu aux chanoines est celle qui portait jadis le nom « de Zwaen » (le Cygne), connue depuis comme « maison Erasme ».

Citée déjà en 1468 (33), elle devint en 1515, à la mort de Pierre Suweels, aux mains du chanoine et écolâtre Pierre Wijchman, qui fit construire la nouvelle aile marquée du millésime 1515.

En 1521, Erasme de Rotterdam y séjourna quelques temps y laissant de nombreuses traces de son passage.

La belle demeure renaissance est depuis 1932, époque de sa restauration, un musée consacré à ce prince des humanistes « Erasme de Rotterdam ».

Le tracé de la rue de Formandir, vers 1920, nécessita la démolition de deux bâtiments contigus à la maison Erasme. L'une d'elles (vers la rue) appartenait jadis à la chapellenie Saint-Nicolas in crypte, citée au XV^e siècle sous le nom de « Herthoren », elle fut aussi désignée comme maison de Mercator. Les dernières années de son existence, un estaminet y tint l'enseigne populaire « In den hond ze gal ».

Ceci termine notre esquisse d'un écrin précieux qui, au cœur d'Anderlecht, a repris depuis quelques années une activité fervente sur le plan artistique et culturel. Les créations récentes du centre culturel, du centre artistique (34) et de l'académie flamande de musique (35) en sont des preuves évidentes.

(32) La première pierre de cet édifice posée le 8 juillet 1844, se trouve aujourd'hui dans le jardin du musée Erasme.

(33) A.M.E. acte n° 224. « aen de straete naer de Sawaene... »

(34) Rue Saint-Guldon n° 47.

(35) Place de la Vaillance n° 5.

A propos de Jehan, Théodore et Michel de Sany, carillonneurs à Bruxelles et Hal (XVII^e s.)

par Jean-Pierre FELIX

Nous avons publié ici même *l'Histoire des Orgues de l'Eglise Saint-Nicolas à Bruxelles* (1). Dans le chapitre consacré aux organistes, il a été question de Jehan et Théodore de Sany : ils étaient également titulaires du carillon communal, suspendu dans la tour précédant l'église Saint-Nicolas, tour erronément appelée heffroi.

Sachant que Théodore de Sany avait succédé à Jehan, nous pensions qu'il était son fils, reprenant ainsi l'opinion des auteurs qui étudièrent la vie et l'œuvre de ces musiciens.

La remise en question de ce problème nous valut une intéressante mise au point de l'un des descendants directs de Théodore de Sany, Monsieur Jacques de Sany, d'Uccle. Les données généalogiques que nous livrons ici sont le fruit de ses longues recherches. Spontanément mises à notre disposition, elles nous permettent de mettre en doute la prétendue origine de Valenciennes, et de réfuter la relation de père et de fils entre Jehan et Théodore. Nous avons complété ces données du résultat de nos nouvelles investigations dans les archives de Bruxelles et de Hal.

Voyons d'abord l'origine de cette famille.

A. Henne et A. Wauters (2) écrivent que Jehan de Sany venait de Valenciennes : E. Van der Straeten (3) en déduit et précise qu'il naquit à Valenciennes, sans toutefois appuyer cette assertion d'une quelconque référence. Nous avons eu le bonheur de retrouver l'acte auquel faisaient allusion A. Henne et A. Wauters (4). Il s'agit de l'acte



La tour de Saint-Nicolas, dite le Belfroy, qui s'est écroulée en 1714.
D'après une lithographie de Paul Lauters.

d'engagement de Jehan de Sany comme carillonneur de la ville de Bruxelles, le 3 juillet 1605. Il est simplement signalé que ce « batteur de cloches » demeurait à Valenciennes.

En réalité, aucun document, ni aux Archives du Nord à Lille, ni à Valenciennes, ne permet de raccrocher l'origine de cette famille à cette dernière ville. Le seul document concernant Jehan de Sany, est l'acte de naissance à la paroisse Saint-Jacques de Valenciennes, d'une fille prénommée Jeanne. Cette fille légitime de « Jean de Sany » et de Marie de Pretz, sa première femme, fut baptisée le 30 décembre 1601 (5). Nous pouvons en déduire que Jehan de Sany devait avoir quelque vingt-cinq ans à cette époque. Il est vraisemblable qu'il n'aura fait que séjourner dans cette ville, car il n'y a pas d'autres traces à son sujet dans les livres d'art campanaire. Par ailleurs, il eut été intéressant de pouvoir situer la souche de ces de Pretz, le nom de son épouse, mais ils sont nombreux à ce moment aux Pays-Bas et nous ne connaissons rien de leurs armes.

En fait, l'origine des de Sany ne pose aucun problème : leur qualification de « de Sany d'Or » est absolument unique et ne se rencontre qu'à Liège. Elle vient d'ailleurs de l'appellation d'une propriété que la famille possédait en Bèche, à Liège, et qu'elle conservera jusqu'au milieu du XVII^e siècle (6).

On trouve mention de cette famille dans les premiers registres scabinaux de Liège ; ils remontent au XV^e siècle, plus précisément juste après le sac de la ville par Charles le Téméraire, en 1468. Ils nous apprennent qu'il s'agissait d'une famille de négociants et de bourgeois. Ils s'élevèrent dans la petite noblesse par l'accession aux postes de bourgmestre de Liège, de conseiller des princes de Bavière Ernest et Ferdinand, et par des places dans le haut clergé.

A propos de Jehan de Sany même, nous ne possédons que très peu de documents : il s'agit essentiellement de l'acte de sa nomination, signalé ci-dessus, ainsi que de quelques extraits de comptes en sa faveur.

Il avait spécialement été appelé de Valenciennes à Bruxelles pour y faire chanter le carillon que venaient de suspendre à la tour de Saint-Nicolas les fondeurs de cloches Jean Groignaert, de Mons (7) et Thomas Tordeur, de Nivelles (8). Jehan de Sany s'engageait à jouer tous les lundis, mercredis et vendredis, une fois vers onze heures du matin et

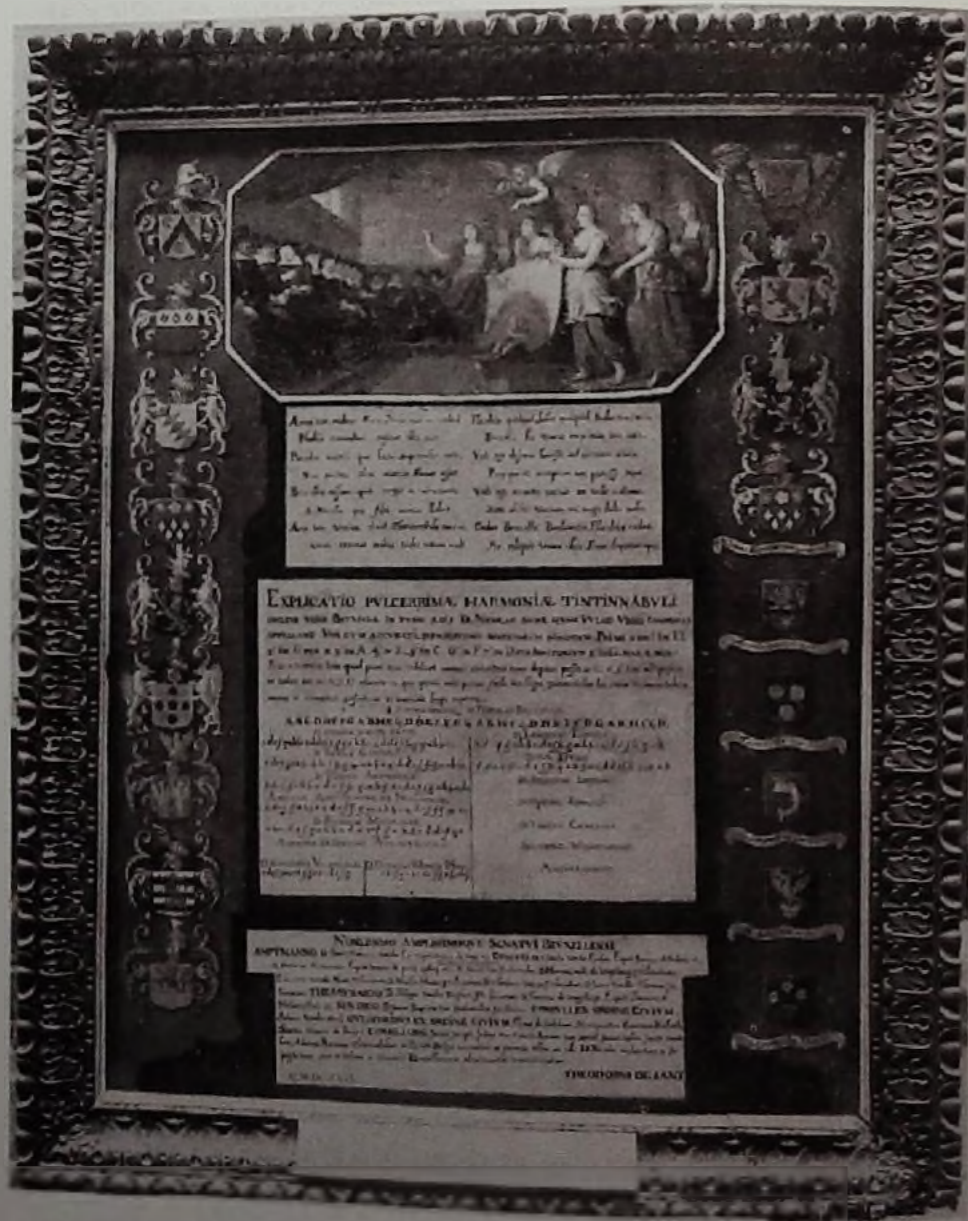
deux fois, matin et soir, tous les dimanches, jours de fêtes, veilles et jours de ducasses. Rentré également dans ses attributions le réglage des airs qui devaient sonner automatiquement avant les heures et demi-heures ; pour leur choix, il devait tenir compte des saisons et respecter la fantaisie des autorités communales. Ses gages s'élevaient à deux cents florins l'an. Précisons encore qu'il était exempt du service de garde de la ville et qu'il bénéficiait du droit de bourgeoisie.

Nous avons démontré par ailleurs (9), que dès son arrivée à Bruxelles, Jehan de Sany vint aussitôt toucher le clavier de l'orgue de l'église Saint-Nicolas, celle-là même où était suspendu le carillon communal. Comme organiste, il percevait annuellement cinquante-neuf florins de Rhin et douze stuivers, deux tiers étant payés par l'église, le dernier tiers par la confrérie de Notre-Dame. Il recevait aussi un supplément de deux florins et deux stuivers pour la messe de sainte Anne. Nous suivons sa trace dans les comptes de Saint-Nicolas jusqu'en 1616 mais il faut préciser qu'après cette date, plusieurs années de comptes ne nous sont pas parvenus. Dans les livres de résolutions de la ville, sa présence est attestée encore en 1622 (10). Ce dernier compte nous laisse entrevoir que le carillonneur reçut les honneurs de l'archiduc Albert.

Nous savons encore que Jehan de Sany épousa en secondes noces Joanna Anna 't Serstevens ; nous pouvons le déduire du testament signé en 1652 par Joanna Anna Maria de Sany, fille célibataire de maître Jean de Sany, musicien et carillonneur de la ville de Bruxelles (11) : « Jocanna Marie, de Sany, dochter ongehouwe van wylen Meester Jan de Sany, in synen leven musicien, en Beyader deser stadt Bruessele, daer Moeder aff was wylen Joe Anna Tserstevens, wesende de voors. Comparante tegenwoorden ghelogeert in het Clooster van de Swerte Susters deser Stadt... ». Ce testament fut donc signé au couvent des Sœurs Noires de Bruxelles, où résidait la testatrice.

Nous allons à présent réfuter la prétendue relation de père et de fils entre Jehan précité et Théodore, aussi carillonneur de Bruxelles. En fait, à l'analyse des textes, trois arguments laissent planer le doute :

- 1) comme dans le testament de la fille de Jehan, il n'était pas question d'un autre enfant, il ne devait donc plus y avoir d'autres enfants en vie. Le patrimoine retourne d'ailleurs à la famille 't Serstevens et Van Maele ;
- 2) Théodore n'écrivait peut-être que pitoyablement le flamand, à l'instar de tous les littérateurs du Brahmant, mais il l'écrivait en vrai « brus-



Glorification du Carillon communal de Bruxelles (tableau allégorique sur toile, 1642). Il fut peint par Théodore de Sany, ou du moins en fournit-il les indications (Bruxelles, Musée Communal).

(Copyright A.C.L., Bruxelles, N° 102042 B.)

selaere ». S'il eut été d'ascendance française, — nous pensons à une éventuelle éducation à Valenciennes —, il n'eut pu se transformer si radicalement.

- 3) Théodore signa un tableau qu'on pourrait intituler : « Glorification du Carillon communal de Bruxelles ». Dans un cartouche, Théodore déclare que le carillon fut commencé par son parent : « a parente inchoatum ». S'il eut été le fils de Jehan, il aurait certainement écrit : « a patre inchoatum ». C'est certainement l'argument le plus convaincant.

En fait, l'ascendance de Théodore nous est bien connue ; elle va nous permettre de confirmer l'absence de relation filiale avec Jehan.

Jean-Gérard le Mangon de Hanefte, descendant de bourgeois dont on trouve la trace dès le XV^e siècle, fut le premier à porter le nom du « Sany d'Or ». Il épousa Agnès de Crassier et vivait à Liège vers 1512. Son petit-fils, Gérard de Sany d'Or, épousa en premières noces Marguerite de la Haye et relèvera le nom de la famille de sa femme. En secondes noces, il épousa Catherine de Brigard d'Outremeuse, dont il eut un fils : Thierry de Sany d'Or de la Haye, écuyer.

Thierry épousa en premières noces, le 4 octobre 1556, Gertrude de la Saulx de Temple, et en secondes noces Lucie de Woot de Trixhe. Ces mariages lui donnèrent six enfants. Du premier naquit Mathieu de Sany d'Or de la Haye, bourgmestre de Liège en 1614 et en 1629 (12). Cette branche s'éteignit dans les de Méan de Pailhe, également éteints de nos jours.

Du second mariage naquit Gérard de Sany d'Or qui se destina aux fonctions ecclésiastiques. Il fut abbé mitre de Saint-Laurent près de Liège (13, 14). Elu le 5 janvier 1633, il fêta ses vingt-cinq ans d'abbatiale et mourut le 30 novembre 1658.

De ce mariage naquit aussi à Liège Théodore de Sany : il fut baptisé le 15 septembre 1591 (15). S'il succéda à Jehan de Sany comme carillonneur de Bruxelles, il n'en fut pas pour autant son fils, comme on l'a cru jusqu'ici. On peut penser que Jehan de Sany de Valenciennes fut un frère de Thierry de Sany d'Or : Théodore serait donc le neveu de Jehan.

D'autre part, on peut se demander comment Théodore, destiné par son éducation à des fonctions hautes et lucratives, vint échouer à

Bruxelles comme carillonneur. Il semble que le mauvais sort s'acharnât sur la famille qui au début du XVII^e siècle, occupait une situation des plus enviabiles dans la Principauté de Liège.

Précisons d'abord que Théodore, enfant de vieux, — son père avait cinquante-six ans quand il est né —, fut orphelin à onze ans. Son demi-frère Mathieu, de trente-quatre ans son aîné, mourut en 1635. A part son autre frère, l'abbé Gérard, qui perdit toute sa fortune dans les malheurs que connut son abbaye entre 1633 et 1636, il ne lui restait plus à Liège qu'un seul parent : Jean-Louis de Sany d'Or de la Haye, célibataire, infirme, et qui légua toute la fortune familiale à son neveu le baron Jean de Méan de Pailhe.

Toujours est-il que nous rencontrons bientôt Théodore à Bruxelles, où il aura été recueilli par son oncle Jehan. Ce dernier, mettant à profit l'un des multiples dons de ce jeune talent, en fit son successeur dans l'art campanaire. Nous rencontrons également Théodore au clavier de l'orgue de Saint-Nicolas où une première présence est attestée dans les comptes de 1635-1636 (16).

Musicien très renommé, Théodore de Sany composa un livre de carillon intitulé : « Opdraght van alle hymnissen voor alle feestdaeghen ende tijden des geheele jaers, midtsgaeders cenighe andere musicale stucken, om naer het helieven van U. E. te gebruijcken met het beschrijft van het groot spechat ende figuren des wonder ende vermaect urwerck van dese princelijcke stadt van Brussel ende de nuwe maniere sijns veranderinge aen U. E. toegeelijghent door Theodorus de Sany ». Cet ouvrage reçu en 1648 l'approbation de J. Tichon, maître de chapelle à Sainte-Gudule. C'est la virtuosité du carillonneur et le très bel instrument dont il disposait qui assurèrent vraisemblablement à eux seuls sa célébrité, car ses talents d'harmoniste sont discutables. Toujours est-il que ce recueil de cinquante-neuf mélodies à l'usage du jeu chromatique de Saint-Nicolas, des chansons spirituelles et mondaines, constitue un témoignage des plus précieux pour la vie musicale bruxelloise du XVII^e siècle. Cet ouvrage est exposé au Musée Communal.

On y trouve aussi une sorte d'apologie du carillon, de son carillon plus exactement, mettant en exergue la supériorité de cet instrument sur ceux des autres villes. C'est pour lui l'occasion de dresser une liste des carillons qu'il connut et d'en rapporter d'intéressantes données techniques. E. Van der Straeten (17) a publié l'essentiel de ce grand in-fol. de 89 folios paginés, rédigé en flamand et en latin.



Armoiries de la famille de Sany. Elles apparaissent ici sur la Chronique de Liège par Arnould de Cange (1592); achetée en 1653 par Gérard de Sany, abbé de Saint-Laurent de Liège, qui la fit relier à ses armoiries. (Bruxelles. Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 10322-23.)

Ce privilège de bourgeoisie dont bénéficia Michel n'impliquait pas la fortune matérielle : il devint d'ailleurs incapable de payer la location de la maison qu'il occupait. Pas plus tard que le 20 décembre de l'année de son accession à son privilège, le propriétaire de la maison, un certain Jean Marchand, fit procéder à l'inventaire et à la mise sous sequestre du mobilier (28). Il se composait de deux tables, une dresse, un hanc, des sièges en bois et d'autres en cuir, trois lits, une garde-robe, une bibliothèque, une bonne dizaine de tableaux, une épinette; de la vaisselle en étain et autres menues choses furent aussi mentionnées. Il semble qu'on fut près de signer un accord suivant lequel le carillonneur s'engageait à céder ses gages jusqu'à épuration de sa dette, mais cette proposition ne fut pas acceptée.

Ainsi, pour la deuxième fois, le destin frappait malheureusement cette famille dont les trois générations de musiciens possédaient certainement tous les dons requis pour se tailler une solide renommée et connaître une certaine aisance. Les générations qui succédèrent à ces trois carillonneurs s'établirent pendant trois siècles dans la ville de Hal (29, 30). Hommes de fief du comté de Hainaut, propriétaires fonciers, négociants et rentiers, les de Sany subsistèrent dans une branche unique, établis à l'heure actuelle dans l'industrie. L'un d'eux fut encore à ses heures organiste et maître de chapelle à l'église Saint-Denis à Forest, de 1929 à 1939.

NOTES

- (1) J.-P. FELIX, *Histoire des Orgues de l'Eglise Saint-Nicolas à Bruxelles*, dans : *Le Folklore Brabançon*, 1972 — 1re partie : n° 193, pp. 75-96 ; 2e partie : n° 194, pp. 151-200 [172-174].
- (2) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, t. III, p. 111.
- (3) E. VAN DER STRAETEN, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle*, Bruxelles, 1878, t. 5, p. 294.
- (4) BRUXELLES, Archives de la Ville, Archives Anciennes, registre n° 1252 : *Resolutieboek der tresorye begonst sint Jansmisse 1602 gecyndicht 20 juny 1620*, fol. 55 r°. Nous publions cette pièce inédite en annexe I. On trouve encore dans ce registre, des comptes en faveur de Jehan de Sany aux fol. 63 v° (4 octobre 1607), 65 v° (19 décembre 1607), 72 r° (19 novembre 1608), 73 r° (19 janvier 1609), 73 v° (12 février 1609), 89 v° (7 octobre 1610), 90 r° (20 octobre 1610), 97 (27 septembre 1611) et 138 r° (28 août 1616). Ce dernier paiement a trait à un voyage à Middelbourg dont le motif nous échappe.

- (5) VALENCIENNES, Archives Communales, Série E, Etat Civil, registre n° 123, Paroisse Saint-Jacques, Baptêmes : « Le xxxe décembre 1601 est estez baptizé l'enfant Jean de Sany et de Marie Pretz sa femme. Le parin Laurent Le Leuz. La marine Jehanne de Sany. L'enfant eut nom Jehanne ».
- (6) Précisons que les armes portées par la famille sont toujours restées les mêmes : de gueules à trois têtes de léopard d'or tenant un serpent de sinople ondoyant en fasces ; l'écu sommé d'un heaume d'argent, fourré de gueules, bordé, grillé et liseré d'or ; au cimier cinq plumes d'autruche, deux d'or et trois de gueules ; lambrequins d'or et de gueules. Voir Archives héraldiques, Attestations de noblesse, dans : *Preuves Héraldiques*, Bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles, reg. 128, fol. 215 et sq., reg. 128 t. 3, fol. 29 et sq., et reg. 9 t. 2, fol. 51 et sq. Ajoutons que la famille a gardé la devise de son ancêtre du XVIIe siècle : « Fortitudine et Prudentia ».
- (7) Le contrat en figure au registre précité n° 1252 des Archives de la Ville de BRUXELLES, au fol. 48. Pour les activités de Jean Grongnart à la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, consulter aux Archives Générales du Royaume à BRUXELLES, Archives Ecclésiastiques, le dossier n° 1455 aux années 1589 et 1599. Signalons que nous avons encore répertorié le contrat de la fonte d'une cloche, signé par Jean Grongnart en 1608, pour l'église d'Aspelare, près de Ninove. (RENAIX, Archives Générales du Royaume, dossier Aspelare, n° 83).
- (8) Au registre précité n° 1252 des Archives de la Ville de Bruxelles, Archives Anciennes, on trouve encore des comptes en faveur de Thomas Tordeur aux fol. 62 v°, 68 r°-v°, 88 et 71. Pour les activités de Jean Tordeur à la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, consulter aux Archives Générales du Royaume à BRUXELLES, Archives Ecclésiastiques, le dossier n° 1449, fol. 33 v° et 34 v° du 2e fascicule, et fol. 32 v° du 5e fascicule.
- (9) J.-P. FELIX, *art. cit.*, 2e partie, pp. 172-173. Pour les justificatifs historiques, consulter aux Archives Générales du Royaume à BRUXELLES, Archives Ecclésiastiques, les registres n° 21468, comptes de l'église Saint-Nicolas pour 1606-08, fol. 43 r° ; n° 21469, comptes de 1608-09, fol. 50 v° et 51 v° ; comptes de 1609-10, fol. 46 v° ; comptes de 1610-11, fol. 44 ; comptes de 1611-12, fol. 44 v° ; n° 21470, comptes de 1612-13, fol. 46 v° ; comptes de 1614-15, fol. 51 v° ; comptes de 1615-16, fol. 52 v° - 53 r°.
- (10) BRUXELLES, Archives de la Ville, Archives Anciennes, registre n° 1253 : *Resolutieboek der Tresorye begonst 28 juny 1620 gecyndicht 4 july 1634*, fol. xxxi r°.
- (11) BRUXELLES, Archives Générales du Royaume, Notariat Général du Brabant, *Not. Philippe van Kerkhove*, prot. n° 1698, acte du 17-6-1652.
- (12) L. d'ABRY et J. G. LOYENS, *Recueil héraldique des Bourghemestres de la Noble cité de Liège où l'on voit la généalogie des Evêques*

et des Princes de la Noblesse et des principales familles de ce Pays avec leurs inscriptions et épitaphes le tout enrichi de leurs armes et blasons. On y a joint quelques petits-traités d'histoire, rapportés selon le temps de leur événement depuis l'an 1200 jusques en 1720. A Liège chez Jean-Phil. Gramme, Imprimeur et Marchand-libraire, rue des Sœurs de Hasque. MDCCXX. p. 434.

- (13) Dom U. BERLIERE. *Monasticon Belge*, t. II, Province de Liège, Abbaye de Maredsous, 1928. Voir pp. 32-57, le chapitre consacré à l'abbaye Saint-Laurent à Liège, et p. 54 la notice biographique de Gérard de Sany.
- (14) X. Catalogue. *Millénaire de Saint-Laurent* [à Liège]. — *Eglise, abbaye, hôpital militaire*, Liège, 1968. Voir rubriques n° 177-195.
- (15) LIEGE. Archives de l'Etat, Registres paroissiaux de Liège, reg. 1 : baptême du 15 septembre 1591 : « Nicolai 15 Theodorici filius Theodorici de Sany et Lucia conjugum ; suscipientibus Catharina streel et Thoma Leprince ».
- (16) Très certainement était-il déjà actif depuis plusieurs années à Saint-Nicolas. Nous avons en effet signalé cette lacune d'archives pour la période s'étalant de 1615-16 à 1635-36. Dans les comptes de 1636-37, moment où cessent les activités de Théodore comme organiste à Saint-Nicolas, apparaît déjà le nom d'un second organiste : Michiel Meulemans. Nous savons cependant que c'est Philips Cornet, le plus jeune fils du célèbre Peeter Cornet, qui lui succéda. Quant à Jehan de Sany, il avait succédé comme organiste de Saint-Nicolas à Peeter Cornet. Pour les justificatifs historiques des activités de Théodore, consulter aux Archives Générales du Royaume à BRUXELLES, Archives Ecclésiastiques, le registre n° 21471, comptes de l'église Saint-Nicolas pour 1635-38, fol. 36 r° et comptes de 1636-37, fol. 35 v° et 36 r°.
- (17) E. VAN DER STRAETEN. *op. cit.*, t. 4, pp. 287-289 et t. 5, pp. 296-333.
- (18) BRUXELLES, Archives de la Ville, Archives Anciennes, registre n° 2908. Il s'agit d'une traduction en notation moderne avec indications en flamand. In-fol. de 50 pages.
- (19) *Ibidem*, registre n° 1254 : *Resolutieboeck*... (1634-1642), fol. 198 v°.
- (20) Nous n'avons pu mettre la main sur le contrat de son engagement ni sur l'un ou l'autre compte en sa faveur car il y a de grandes lacunes d'archives. Il est cependant certain que Théodore abandonna le carillon de Bruxelles pour celui de Hal, car à l'occasion d'un paiement en faveur du successeur de Michel, Jacques Neeten, il est signalé que ce dernier fut engagé le premier mars 1679, aux mêmes charges et conditions que maître Théodore de Sany. Elles furent couchées au fol. 77 d'un livre de mémoires qui n'a pu être retrouvé. Voir : BRUXELLES, A.G.R., Arch. Eccl., Hal (église Notre-Dame), n° (provisoire de classement) 34 : comptes de 1685, fol. 73 v°. Lors de l'engagement du successeur de Neeten, Joan-Baptiste Pauwels, le 4 mai 1697, on se réfère encore aux conditions qui avaient été celles de Thiry (= Théodore) Sanny. Voir : HAL,

Archives de l'église Notre-Dame à la maison décanale (non inventoriées) : *Livre des Mémoires de l'Eglise et l'Auspice* [sic] de N. Dame de Hal, commençant 1685, fol. 20 v° (communication de Mr Gh. Potvlieghe).

- (21) BRUXELLES, A.G.R., *Actes des décès de la commune de Hal*, registre n° 17, fol. 1835 v°.
- (22) Si l'on trouve une intéressante notice sur les cloches de Notre-Dame dans l'ouvrage de L. EVERAERT et J. BOUCHERY, *Histoire de la Ville de Hal*, Louvain, 1879, pp. 17 et sq., il n'y a cependant aucune mention des carillonneurs de Sany. Nous ne trouvons guère la trace de Michel que dans les rares comptes de l'église Notre-Dame qui nous sont conservés. Consulter aux Archives Générales du Royaume à BRUXELLES, Arch. Eccl., Hal (église Notre-Dame), n° (provisoire de classement) 7 : comptes de 1668-69, fol. 90 v° - 91 r°, et n° 47 : comptes de 1670-71, fol. 82 v° - 83 r° et 127 r°.
- (23) HAL, Archives de l'église Notre-Dame à la maison décanale (non inventoriées) : *Livre des Mémoires de l'Eglise*... commençant 1685, fol. 19 r° (communication de Mr Gh. Potvlieghe).
- (24) En fait, la restauration du carillon de Hal, menée de façon remarquable par la firme J. Sergeys de Louvain, s'est terminée en 1973. Il s'agit actuellement de l'instrument le plus complet du pays. G. Van den Bergh, carillonneur des villes de Malines, Liège et Hal, a joué le délicat rôle d'adviser lors de la restauration. Ses investigations dans les archives et ses nombreuses observations du matériel sonore lui ont permis, par recoupements successifs, de préciser la disposition de carillon, telle qu'elle se présentait au temps des de Sany. Nous le remercions vivement de cette communication originale que nous publions ci-dessous.

N°	Tonnelle	Note de musique en clef	Poids	Diamètre	Fondeur	Année de la fonte	Nom (eventuellement)	.
1.	do-1	FA	3500 kg	170 cm	Jan de Clerck	1861	BOURDON	x
2.	ré	SOL	2000 kg	148 cm	Van Aaischodi	1849	Id.	x
3.	mi	LA	1200 kg	123 cm	Waltharus	1482	Grand Mane	x
4.	fa	si-b	900 kg	114 cm	Da Leanknecht	1390	Petite Maria	x
5.	sol	DO	750 kg	104 cm	Anonyme 14/15 ^e s.		Catharine (felle)	M
6.	la	ré	675 kg	104 cm	G. Waghevens	1510	Salvator	x
7.	si	mi	375 kg	82 cm	P. Van den Gheyn	1583	Admira	M
8.	do-2	fa	300 kg	80 cm	G. Waghevens	1506	Anna	M
9.	do+	fa+	220 kg	69 cm	Wagh. ou V. d. Gh.	?		R
10.	ré	sol	200 kg	69 cm	Id.	?		R
11.	mi-b	la-b	175 kg	75 cm	Id.	?		R
12.	mi	la	142 kg	90 cm	P. Van den Gheyn	1554	Pieter	R
13.	fa	si-b	123 kg	87 cm	G. Waghevens	1505	Handrik	R
14.	fa+	si	100 kg	55 cm	Wagh. ou V. d. Gh.	?		R
15.	sol+	do+	95 kg	54 cm	Id.	?		R
16.	sol+	do+	90 kg	52 cm	Id.	?		R
17.	la	ré	70 kg	49 cm	Id.	?		R
18.	si-b	mi-b	70 kg	48 cm	G. Waghevens	1505		R
19.	si	mi	70 kg	48 cm	Wagh. ou V. d. Gh.	?		R
20.	do-3	fa	62 kg	47 cm	G. Waghevens	1505		R
21.	do+	fa+	54 kg	45 cm	Wagh. ou V. d. Gh.	?		R
22.	ré	sol	48 kg	43 cm	Id.	?		R
23.	mi-b	la-b	40 kg	41 cm	P. Van den Gheyn	1651		R
24.	mi	la	35 kg	39 cm	Jan de Clerck	1661		R
25.	fa	si-b	32 kg	37 cm	P. Van den Gheyn	1654		R
26.	fa+	si	28 kg	35 cm	P. Van den Gheyn	1554		R
27.	sol	do	25 kg	34 cm	Id. ?	?		R
28.	la	ré	21 kg	32 cm	Id.	1556		R
29.	si-b	mi-b	20 kg	29 cm	Id.	1561		R

M = existe encore mais n° jouant plus ; est visible au Musée dans la tour.
R = époque renouvelée (ou rénovée) en 1920 par Oscar Michaux.
+ = cloche, encore connue par les archives, mais disparue entretiens.
? = cloche inconnue à l'heure actuelle.

A propos de l'instrument actuel et de son histoire, on lira avec intérêt les contributions de G. Van den Bergh dans *L'Organiste*, V, 1973, n° 3, pp. 21-22, et dans la brochure *Beaard Stad Halle* (1973), disponible à l'Hôtel de Ville de Hal.

- (25) BRUXELLES, A.G.R., *Greffes scabinaux de l'Arrondissement de Bruxelles*, reg. n° 3871, fol. 15 r°. Nous donnons copie de cet acte en annexe II.
- (26) BRUXELLES, A.G.R., Arch. Eccl., Hal (église Notre-Dame), n° (provisoire de classement) 34 : compte de 1685, fol. 73 v° ; voir aussi les autres paiements en sa faveur au fol. 112 v° du même registre ; également au registre n° (provisoire de classement) 24 : compte de 1694, fol. 94 r°-v° et 140 r°. Ce dernier paiement, effectué à sa veuve, nous apprend que Jacques Neetens mourut le 5 mars 1694.
- (27) Gh. POTVLIËGHE, *Prolegomena tot de geschiedenis van het orgel en het muziekleven in de Sint-Martinuskerk te Halle (Brabant)*, dans *Halle, 700 jaar Mariastad*, Verhandelingen van de Koninklijke Geschied- en Oudheidkundige Kring, nouvelle série, n° 7, 1987, Hal, pp. 93-119, III.
- (28) BRUXELLES, A.G.R., *Greffes scabinaux de l'Arrondissement de Bruxelles*, reg. n° 3871, fol. 26 r°-v°. Nous publions cet acte en annexe III.
- (29) LOUANT, *Les hommes de fief sur plume du comté de Hainaut. Origine du notariat*, dans *Memoires du Cercle Archéologique de Hal*, n° 8, 1932, p. 246 et n° 9, 1933.
- (30) J. Ch. de SANY, *Une ancienne famille de la Principauté de Liège : les de Sany d'Or de la Haye*, Bibliothèque du S.G.G.D., 1968.

JUSTIFICATIFS HISTORIQUES

Annexe I

BRUXELLES, Archives de la Ville (Hôtel de Ville), dossier n° 1252 :
« *Resolutieboek der tresorje begonst Sini Jansmisse 1602 geeyndicht
20 juny 1620.* »

fol. Lv r° :

mre Jan de
sany

Au jourd'huy troisieme de juillet l'an de grace xvj^e et six, sont messieurs les tresoriers et receveurs de la ville de Bruxelles, accordé avec mr Jehan de Sany batteleur de cloches demeurant a Valenciennes, qu'il s'obligerat comme il s'oblige par ceste, de servir a lad[ite] ville pour batteleur, a scavoir pour batteler sur les cloches de lad[ite] ville sur la tour de St Nicolas, *environs ou après les onze heures du matin toutz les lundiz, merquediz et vendrediz une foys, et toutz les dimanches, fettes veilles et lors des dicasses deux foys, du matin et au salve et a toutefoys qu'extraordinalement plairat a messrs luy commander, chascune foys, a tous le moins par l'espace d'une demye heure, outre cela il s'oblige de prendre soing et garde de mestre sur la grande roue de l'horloge, les hymnes ou chansons musicales, qu'ils doivent estre louez devant les heures et demi-heures, et les changer tant des foys que la saison du temps ou le commandement de messieurs porteront, pour lequel service messieurs luy ont promiz et promestent par après, de lui payer de la part de lad[ite] ville, deux cents florins a vingt sols la piecfe] par an, prenant cours au jour de son arrivement que fust le xij^e juillet, a payer de mois en mois, de plus Messieurs luy ont promiz de le tenir francq et libre des gardes de la ville, et de lui fournir les droitz tant de bourgeoisie que pour entrer au mestier des tisseurs de passements. Aux conditions que led[ic] maistre Jehan y aurat de se gouverner honnestement, et d'achever et continuer son dict art de battelaige les lors predictz, a paine que tant des foys qu'il serat en faulte (sans vailable excuse ou permission de Mess^{rs}) on luy rabatterat vingt solz pour chaque foys, qu'il serat trouvé avoir failly, en signe de verité et sousigne la p[re]sente le xix^e de juillet xvj^e et six*

[s.] Jehan de Sany.

Annexe II

BRUXELLES, Archives Générales du Royaume, Greffes Scabinaux de l'Arrondissement de Bruxelles, registre n° 3871, fol. 15 r° :

Le premier juillet 1673 michel de sany et Jean demeur gantier de son stil demeurans en cette ville [de Hal] ont requis les S^{rs} du magistrat d'estre receux bourgeois d'icelle, lesquels apres avoir pris appaisement de leur bonne conduite ont estez a ce receuz par les Eschevins sousignez a la semonce de Jean vande vyver premier Eschevin, pour jouir des privileges et immuntez come tous les autres bourgeois, ayans en outre presté le serment en tel cas requis, et promis de payer annuellement xij^e b au seigneur dudit Hal ayants lceux estez receuz pour bourgeois tant pour eux que leurs enfans.

[s.] Michel de sany
J vande vyver 1673
F. Merchler 1673
J. Van Bellinghen
Walravens
P. Blommart 1673

[On lit en marge] fait lettres bourgeoises
ledit sany at pris a sa charge de payer Lx s au massard
delivré à l instant Lx s au massard de Jean de meur

[s.] Francois Plattehouse.

Annexe III

BRUXELLES, Archives Générales du Royaume, Greffes Scabinaux de l'Arrondissement de Bruxelles, registre n° 3871, fol. 26 r°-v° :

[On lit en marge : Rapport des meubles]
[décembre 1673]

le xx^e dudit mois et an michel de sany bourgeois et carlloneur de cette ville [de Hal] remonstra qu'il se trouvoit constraint par gardes a fraix de la part de Jean marchand l'un mot barré] ayant espousé la vefve Jean Baptiste van den Berghen au payement de la somme de cinq cent dix huit florins pour reste de livraison de bierre et louage de maison compris l'année a escheoir le premier jour de l'an 1674 et come il n'at deniers a la main p[ou]r y furnir, at requis ledit ledit [sic] marchand de thires lesdites gardes parmy le rapport de ses meubles ce qu'il luy at accordé ; pour a quoy satisfaire ledit de Sany at rapporté en assurance de la susdite somme ez mains du Sieur franchois Bourlat mayeur dudit hal les parties des meubles cy apres qu'il at designé au doigt et a l'oeuil, si come deux cheminons de culvre, dix ou douze petites peintures, quatre sieges de bois, une esplanette, sept sieges de cuir bouly, une

table, un bancq, noef peintures, un liet de chambre avecq un liet oreillier et couverture et garniture de liet, une garderobe, une casse avecq quelq livres, un chandellier de cuivre, une estenaille, un liet de chambre, une couverte, une paire de linceux, [mot barré : trois] deux autres chandelliers un de cuivre, et l'autre de blancq fer, un autre liet de chambre, liet, linceux, couverte, et garniture de liet, une table et un tapis, noef a dix autre sieges, une latte et cramillon, portefeue et estenelles, une dresse, quinze ou selze potz et pinctes, un voirlier, quatre plats d'estaing, lesquels meubles sont demorez ez mains dudit mayeur a telle fin que si ledit sany est en faute de payement de la susdite somme, par ledis marchand les pouvoir [un mot barré] faire vendre pour sur les deniers a en proceder recouvrer sadite pretention constz et fraix, ayant esté fait serment que ledit rapport se faisoit a bonne et juste cause lealement et sans fraude. Icy furent presens les mayeur et Eschevins dudit hal subsignez [suivent 52 mots barrés : ayant esté conditionné que come ils ont fait un accord par ensemble que ledit de sany laisseroit audlt marchand de mois a autre ses gages de carolloneur en diminution et jusq au plein furnissement de ladite debte, icelluy ne pourra [un mot barré] faire vendre lesdls meubles qu'au cas qu'il viendroît a [non complété]].

[s.] Michael de sany
 F. D. Bourlat mayeur
 J v vyver 1673
 F. Merchler 1673
 P Blomart 1673
 h v dieghem

Signature de Jehan de Sany (Ibidem).

Saint-Lambert à JODOIGNE

Eglise et Paroisse par Jean-Paul CREVECŒUR

En consultant les deux volumes de l'histoire de Jodoigne d'Hanon de Louvet, on remarque aisément que l'auteur a laissé la paroisse de Saint-Lambert quelque peu dans l'ombre, ne lui accordant que quelques pages dans son imposant ouvrage.

Quelle en est la raison ? Le peu d'intérêt que cette communauté représente au point de vue historique ? Je ne crois pas. Il se fait que l'auteur, au moment de la rédaction de son travail n'était pas en très bon terme avec le curé Woestyn ; de cette manière il n'a pas pu avoir accès à toutes les archives de cette paroisse.

Le regretté organiste Monsieur Sergeant, Louvaniste de naissance mais Jodoignois de cœur avait commencé un travail de recherche pour réparer cette omission. Malheureusement, la mort l'a arraché brutalement à notre amitié avant qu'il n'ait eu le temps de terminer ses travaux.

J'ai eu le privilège de participer à ses recherches et de recueillir ses notes que j'ai complétées par des travaux personnels et nous pouvons vous donner un bref aperçu historique et certainement incomplet de cette communauté qui possédait sur son vaste territoire un béguinage, une léproserie et de nombreuses chapelles.

Dans l'« Histoire de la ville de Jodoigne » on nous apprend que c'est à la comtesse Alpaïde de Hoegaarden que l'église paroissiale de Saint-Lambert à Jodoigne doit son origine. C'est en effet après la mort de son second mari, après 977 et probablement en 981, que la comtesse disposa généreusement de son patrimoine en donnant entr'autre « Jodoigne et Tourinnes-la-Grosse » au chapitre de Saint-Paul à Liège. Cette donation est connue par l'inscription funéraire suivante qui se lisait sur une pierre tumulaire se trouvant dans la salle du chapitre de Saint-Paul : « HIC JACET ALPAYDIS COMETISSA HUGARDENSIS OUAE LEGAVIT



JODOIGNE. Dans le fond à gauche se trouve l'ancienne cure vendue le 18 messidor an VII pour 75 000 francs.



JODOIGNE. Eglise Saint-Lambert.

NOBIS GELDONIAM ET TURINNES ET DE PROPRIO SUO CASTRO HUGARDIS ECCLESIAM EXTRUXIT IN QUA CANONICOS HONORIFICE PRAEBENDATOS INSTITUIT » — « Ci-gît Alpaïde, comtesse de Hoegaarden, qui nous légua Jodoigne et Tourinnes et qui de son propre château de Hoegaarden fit une église où elle établit des chanoines honorablement prébendes ».

Que fallait-il entendre par : « Qui nous légua Jodoigne » dont question ci-dessus ?

Il s'agissait en réalité d'un fragment du vaste alleu que constituait Jodoigne, situé en majeure partie sur la rive gauche de la Gette, et qui s'étendait en dehors des murs d'enceinte de la ville à peu près jusqu'à l'actuel chemin des étangs. Le chapitre de Saint-Paul de Liège ne tarda pas à transformer ce fragment en paroisse en y édifiant une église qui fut dédiée au patron de Liège, Saint-Lambert (1).

Pour mieux comprendre ce genre de générosité, il faut se rappeler que la fin du X^e et d'avantage le XI^e siècle furent marqués par un renouveau religieux. La pauvreté, la piété, la vie austère et mortifiée des premiers moines exercèrent sur les masses une fascination prodigieuse. L'admiration des foules fut partagée par les classes dirigeantes, par les princes, par les nobles, par les évêques et par les propriétaires terriens. Le fait également, que dans les abbayes on donna, plus qu'ailleurs, satisfaction à l'engouement des masses pour le culte des reliques, ne fut pas étranger à cette faveur. Il en résulta une poussée irrésistible de sympathie qui se traduisit par de larges générosités en biens profanes, terres, fermes, rentes en cens, dont les monastères, les chapitres de chanoines et quelques églises paroissiales furent les heureux bénéficiaires.

Vers la même époque, époque du système féodal ou de la « Féodalité » les hommes libres tout comme les serfs vinrent se grouper autour des châteaux, des monastères ou des églises pour y chercher protection, appui et secours. En échange de cette protection ils devaient travailler la terre, payer une certaine redevance soit en argent soit en nature (blé, bétail, etc.) et étaient astreints au service militaire en cas de danger. Avec la « Féodalité », jalouse de ne pas diviser sa puissance, on vit aussi renaître et grandir « le droit d'aînesse ». C'était le privilège

(1) Jodoigne fut du diocèse de Liège jusqu'en 1559

qui donne à l'aîné d'une famille le droit de prendre, dans la succession de ses père et mère, une portion plus considérable que celle de ses frères et sœurs, et ce pour empêcher la division de la propriété et pour maintenir l'unité et la richesse dans les grandes familles.

Ce droit d'aînesse avait des conséquences assez inattendues. En général le second des fils était voué d'office à la cléricature, tandis que les filles, pour ne pas devoir leur donner de dot étaient envoyées au couvent.

Les larges générosités en terres, fermes, etc. au profit des gens d'église, n'allaient cependant pas sans contre-parties. Bien souvent l'acte de donation stipulait que les revenus ou bénéfices devaient servir à faire célébrer un certain nombre de messes, surtout pour le repos de l'âme des défunts. Le reliquat servait alors à l'entretien du prêtre qui était désigné pour dire les messes en question, ou comme on l'appelait jadis « du desservant du bénéfice ». Presque toujours l'acte stipulait également où ces messes devaient être dites ou déchargées. Dans certains cas cela avait lieu dans l'église paroissiale même. Mais il arrivait également qu'un riche propriétaire, soit pour sa facilité, soit par dévotion, soit pour honorer plus spécialement un Saint ou pour le remercier d'une grâce obtenue par son intercession, fasse édifier une chapelle. Alors pour permettre aux habitants de l'endroit, parfois assez éloignés de l'église paroissiale, une assistance plus facile à la messe, on arriva bien vite à créer les « Chapellenies ». Les communautés religieuses de femmes, les beguinages, les hôpitaux aussi voulurent avoir leur chapelle (Couvent des sœurs grises de Jodoigne).

Alors la chapelle à son tour se vit munir de bénéfices et généralement il appartenait au curé du lieu de désigner un prêtre pour « les desservir ». On disait alors que le curé avait droit de « collation ».

Cependant, comme la foule désirait bien souvent honorer plus d'un Saint, et qu'il était impossible d'édifier des chapelles à tous les coins de rue, on plaça différents autels dans une même église ou chapelle qui servirent alors à « décharger les bénéfices » c'est-à-dire à célébrer les messes payées par les fondations (Laenen pp. 420-424).

Enfin il arrivait également que les bénéfices de location de certains biens, servissent à rétribuer ou partie les fonctions de sacristains. Bien



JODOIGNE Entrée en pierre de Gobertange datant de l'édifice de 1732.

survent ces fonctions était exercées par un prêtre, qui la plupart du temps était également maître d'école. (2)

Comme en ces temps-là, les curés n'avaient pas de traitement fixe qui leur était payé par les autorités civiles (prince, comte ou commune), ils exercèrent leur droit ancestral (il existait déjà au VI^e siècle) de lever une véritable taxe au profit de l'église paroissiale sur tous les produits de la terre, sur les céréales, les légumes, le foin, le vin, sur le bétail et le produit du travail industriel.

Cette taxe se nommait « la dîme ».

La dîme devait être payée à l'église par tous les habitants de la paroisse. A l'origine, toutes les terres comprises dans la circonscription ainsi arrêtée, quel que fût le propriétaire qui les possédât, furent soumises au tribut. Mais bientôt les convoitises de puissants voisins entrèrent en jeu, et bien souvent le seigneur du lieu tout en ne payant rien, exigea sa part. Les monastères et les chapitres de chanoines ne restèrent pas en défaut, et l'on vit alors le curé obligé de faire fonction de « receveur des contributions » pour le seigneur, pour le chapitre de chanoines et pour lui-même. Or comme généralement la dîme était perçue en nature — les contrats ne stipulaient que de rares fois une valeur en argent, mais étaient fait en général comme on dirait maintenant « à autant de sacs à l'hectare » — c'était le décimateur, à son ayant droit ou à leur agent, de se rendre sur place et d'enlever la quotité à laquelle il avait droit.

Cela n'allait pas toujours sans quelques difficultés ou déboires « pour les ravages des gens de guerre, l'on n'at peu rien tiré. Ainsi ont resté adire jusqu'1698 ». Il arrivait donc que certains locataires, soit par faits de guerre, soit à cause d'une mauvaise récolte, ne purent ou ne

(2) Item pour l'anniversaire Messire Jean Wéra, jadis pasteur de St Lambert, lequel l'an 1604 25^e d'octobre, a laissé à l'église de St Lambert un journal de terre gisant à Gobiery (le chemin allant de Jodoigne à Brocquilt passe parmy); joindant d'amont à Gille George, à présent Jacques Lhoost, d'aval aux héritiers Joassin Vaes, vers Louvain à Monsieur Lorigon, grand Mayeur de Tillemont, vers Moense à la veuve Georges De Foox, huit patars au Curé, quatre au Clerque, à louer au Mambour de St Lambert Rescription des biens et rentes et revenus de la cure de Jodoigne Sainct Lambert faite en l'an 1656, au temps de Sacré DUCQUET, Pasteur dudit lieu. (voir Annexes 1 et 2)

voulurent pas payer, et que cela se terminait de façon assez tragique, comme nous le prouvent deux extraits de compte :

« Ceste partie a esté saisie par le Seigneur dudit Doglebert l'an » 1624 fault de payement desdits cens ».

« A fault de payement desquels, l'église a saisy le contrepant et » Messire Guillaume JOTTEP, curé de Saint-Lambert l'at achapté » pour soy mesme, en présence du Doyen Rural et du Mambour et » clerque seulement sans docer de la permission de sa grâce » Révérendissime ».

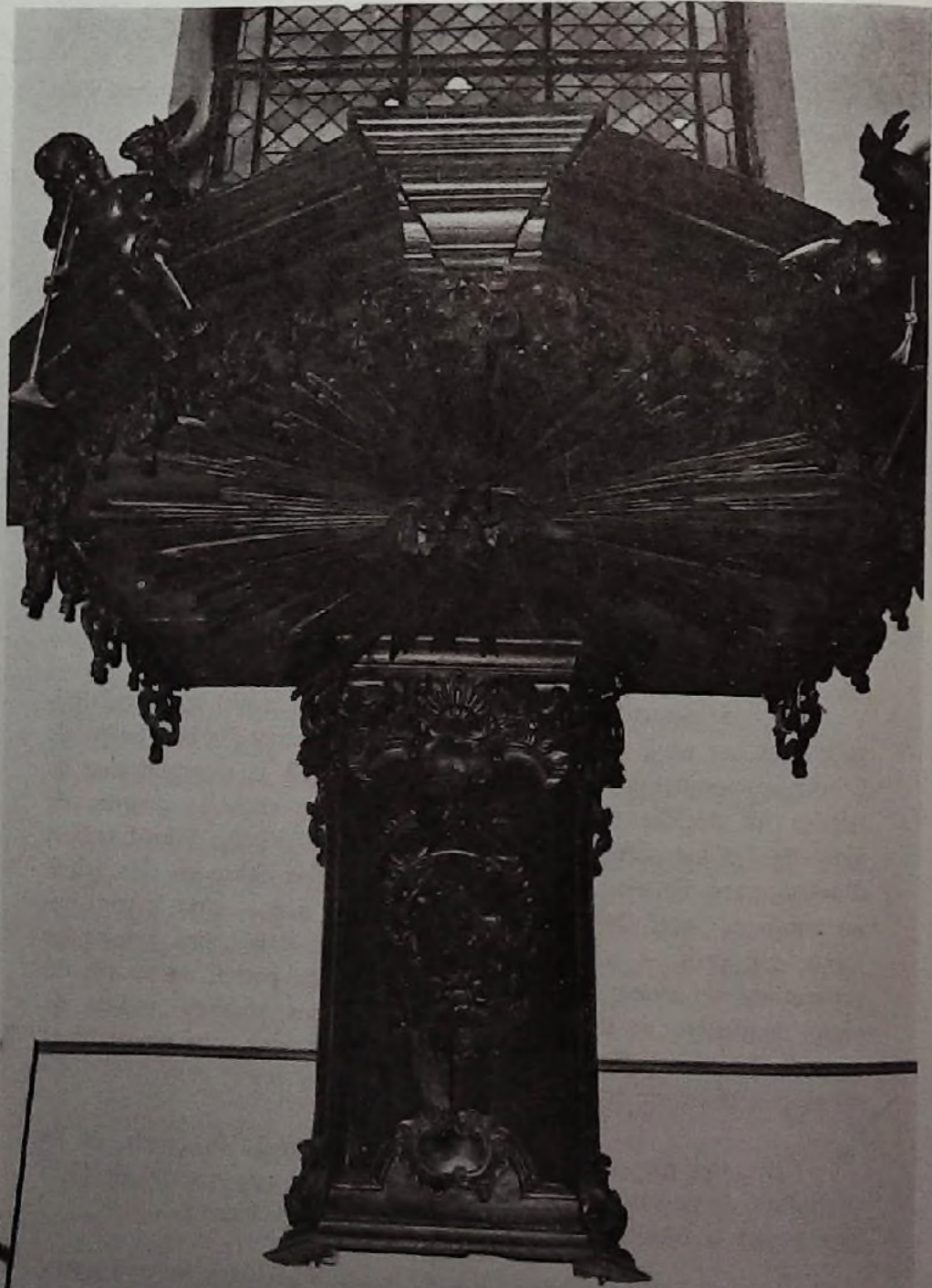
Pour prévenir les habitants du passage des collecteurs de la dîme, on sonnait la grosse cloche paroissiale, dénommée « cloche décimale ». Cette cloche devait résonner suffisamment pour être entendue jusqu'aux confins du territoire de la paroisse.

Comme ici, l'église de Saint-Lambert était propriété du chapitre de Saint-Paul à Liège, celui-ci exigeait naturellement sa part de la dîme, part qui au début était de 2 tiers mais qui en 1683 suite à un procès fut ramenée à la moitié exactement.

En contre-partie, le chapitre de Saint-Paul avait certaines obligations. C'est ainsi que nous voyons — c'est encore l'abbé Hanon de Louvet qui nous l'apprend — que le 6 juin 1339, la reconstruction de l'église fut décidée par une convention conclue entre le chapitre de Saint-Paul d'une part, et « tous les paroissiens de l'église Saint-Lambert d'autres part. Et plus tard, dans la « Rescription faite en l'an 1665, au temps de Sacré DUCQUET, » Pasteur dudit lieu — c'est le curé lui-même qui écrit — « le chapitre de Saint-Paul était obligé à faire les réparations du chœur, de la nef, de la tour, du portail du temple du vieux baptistère et du cimetière » ... « et nos archives, vieilles de plus de 200 ans l'affirment ». Malheureusement pour nous ces archives n'ont pas laissé de traces.

Cent ans plus tard, le bail prévoira les annus de guerre, et les modalités de la location. Voici la traduction d'un acte notarial de 1793 par lequel la fabrique de Saint-Lambert louait ses biens :

Conditions suivant lesquelles le Sieur Pierre-Albert ALLARD, Mambour de l'église Saint-Lambert-lez-Jodoigne, conjointement Monsieur TILMAN, Révérend Curé dudit lieu, font rendre publiquement aux plus offrants à nouvelle ferme, les terres appartenantes à ladite église,



JODOIGNE Ciel de l'ancienne chaise de prédication construite vers 1732 par un artisan de Saint-Lambert.

telles qu'elles seront ci-après spécifiées dans leurs joignans et habouts pour un terme de six ans et trois de grâce qui commencera à prendre cours au quinze de mars 1791, pour finir à pareil jour ledit terme expiré, après dues affiches faites sur les portes des églises avertissant la présente reddition, et c'est pardevant moi Remy-Gérard Gocs, notaire soussigné, admis par le Conseil Souverain de Sa Majesté ordonné en Brabant, de résidence en la Ville de Jodoigne, et en présence des témoins ci embas dénommés, cejourd'huy deux de Septembre 1789, aux clauses et conditions suivantes, à savoir :

- Premièrement que les anciens reprenneurs qui n'auront point plaine-ment satisfait leurs rendages ne seront plus admis sur la présente reddition comme reprenneurs.
- Que les futurs reprenneurs devront bien et duement labourer les terres de leurs reprises comme bons laboureur sont obligés de faire, savoir celles à y semer les dures grains de quatre Roys et celles à y semer des Marsages de trois ou deux au moins.
- Qu'ils devront à l'expiration du présent bail laisser lesdites terres de leurs reprises renguillées ou versées quoiqu'ils ne les auraient trouvées telles à leurs entrées.
- Qu'ils devront fumer ou mamer lesdites terres une fois au moins pendant le cours du présent bail, à peine d'en payer l'intérêt à rate de quarante florins par honnier au proffit de ladite église.
- Qu'ils devront payer leur rendage d'année en année précisément au jour Saint-André l'Apôtre de chaque année et pour la première fois au jour Saint-André 1791, es mains du premier rendeur à sa résidence, en argent courant coursable, quitte et libre de toute charge, soit aides, subsides, contributions, et telles autres charges tant réelles personnelles que mixte, et de quelle nature elles puissent être exigées ou à exiger quoi même que les plaçaidis de Sa Majesté seraient au contraire auxquels lesdits futurs reprenneurs et leurs cautionnaires y renoncent comme ils font par cette à raison qu'elles font partie de la convention.
- Qu'en cas les fruits des dites terres fussent notoirement endommagés à cause d'une tempête, guerre, ou autres cas imprévus — A DIEU NE PLAISE — pour lors modération leur sera faites telle que de raison, pourvu que la perte excède la moitié du fruit y exeroissant, parmi qu'ils en donnent parte aux rendeurs endéans trois jours après le dégât arrivé pour en être fait la visite par les dits rendeurs ou gens à dénommés par eux aux frais des reprenneurs à peine d'être déchu de toute modération qu'ils pourraient prétendre.

— Qu'ils seront obligés de maintenir les terres de leurs reprises dans les grandeurs, d'entretenir les chemins y aboutissant, les préserver de tous mauvais cavains d'eaux à leurs fraix seuls, sans déduction comme dépens.

Ainsi fait et rendu en l'école de Saint-Lambert 1793.

(Montant du bail : 153 florins 15 sols).

Par contre le curé nous apprend en fin d'article que « le mambour particulier pour l'église — actuellement on dirait le Marguillier ou le Trésorier de la Fabrique d'église — utilise le reste du solde de ses comptes à l'ornementation du temple, à sa réparation et à sa peinture parceque les paroissiens qui sont obligés à cela sont pauvres, et que pour cela la dime n'est pas obligatoire ». Le chapitre de Saint-Paul devait également veiller à fournir le missel et les vases sacrés.

Au contraire le curé avait le revenu « d'un demy bonnier de terre gisant deuseur les vingnes à charge de laver les linges, recurer les chandeliers et autres ustensiles de l'église ». Quant à l'huile pour la lampe du sanctuaire et la cire pour la fabrication des cierges nous voyons que c'est encore les locataires des terres qui en avaient la charge. Nous lisons : « doit entretenir la lampe ardant un quartier d'an et trois quarts de cyre » et plus loin « doit aussy entretenir la lampe demy an et six quarts de cyre ».

Un revenu assez inattendu pour le curé était certainement le droit d'aller dîner trois fois en carême avec les pauvres de l'assistance publique (« A le curé de Saint-Lambert trois stiers de bled sur les pauvres de Judoigne par an, à charge de chanter trois foys messe et vigiles pendant le quaresme pour le repos de ceulx et celles quy ont fondé les biens desdits pauvres et peult aller trois (fois) au dîner (qu'on dict des pauvres) en quaresme quy se font par le Mambour desdicts pauvres »).

C'est cette même Rescription qui va nous permettre de mieux voir clair dans ce qui se passait à Saint-Lambert il y a trois cents ans, au moment où le comte Wynand de Glymes était seigneur de Jodoigne. (C'est son cénotaphe que l'on voit encore dans la nef de la chapelle du marché).

La paroisse comptait à cette époque environ 140 adultes qui au dire du curé étaient tous braves gens, puisqu'il affirme : « Je n'en connais aucun qui puisse être diffamé pour crime ou immoralité ». Il n'y avait pas de vicaire, mais au contraire les fonctions de sacristain étaient remplies par un prêtre : Gérard de Somsée, qui en 1668 deviendra curé de Saint-Médard. Il n'était cependant pas maître d'école, parceque nous en avons une commune avec la ville de Jodoigne. Dans l'église paroissiale, qui était bien couverte et dont les fonds baptismaux situés sous la tour étaient bien fermés, il y avait trois autels bénéficiaires : l'autel de Notre-Dame de Rupe, l'autel de Notre-Dame la Noire et l'autel Saint-Eloi. De ces trois autels, seul celui de Saint-Eloi était desservi par le curé.

Ici cependant il y a lieu de s'entendre. Il est à peu près certain que l'autel principal était dédié au patron de l'église : Saint-Lambert, qu'un autel dédié à la Sainte-Vierge servait à desservir les deux bénéfices de Notre-Dame de Rupe et de Notre-Dame la Noire et que le troisième dédié à Saint Eloi ; lui était réservé.

Tout autour de l'église s'étendait le cimetière entouré de murailles et fermé par des portes ou des harrières. (Payé pour une grosse penture et deux gonds de la porte du cimetière.../pour peintures, clous, etc. à une clôture du cimetière.../payé pour racommoder le pillié de la barrière, plomp, etc.).

Ce cimetière, planté d'arbres — dont six hêtres — était très vaste et s'étendait jusqu'au delà de l'actuelle chaussée de Wavre. (La fabrique d'Eglise dut même céder une partie du cimetière pour permettre le percement de la chaussée provinciale Wavre-Hannut en 1843).

Messieurs les membres du Conseil de Fabrique.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un mandat de la somme de 100,80 Fr délivré en votre nom, pour indemnité du chef de l'emprise d'une parcelle de terrain expropriée pour l'ouverture de la route provinciale de Wavre à Hannut. . .

25 août 1843

Baron de Beeckman,

Membre de la députation du Brabant.

Sur le côté de l'église, vers l'actuelle rue de la Fontaine, un vaste escalier — les grands degrez du coemitéier — reliait le cimetière aux

maisons situées près de la Gette — maisons gisants dessous le coemitier. Des chemins pavés facilitaient la venue à l'église (A. Pierre FRANÇOIS, Maître-masson, pour avoir pavé le chemin de cimetièr... A Xavier FIST pour empierrer l'avenue du cimetièr...).

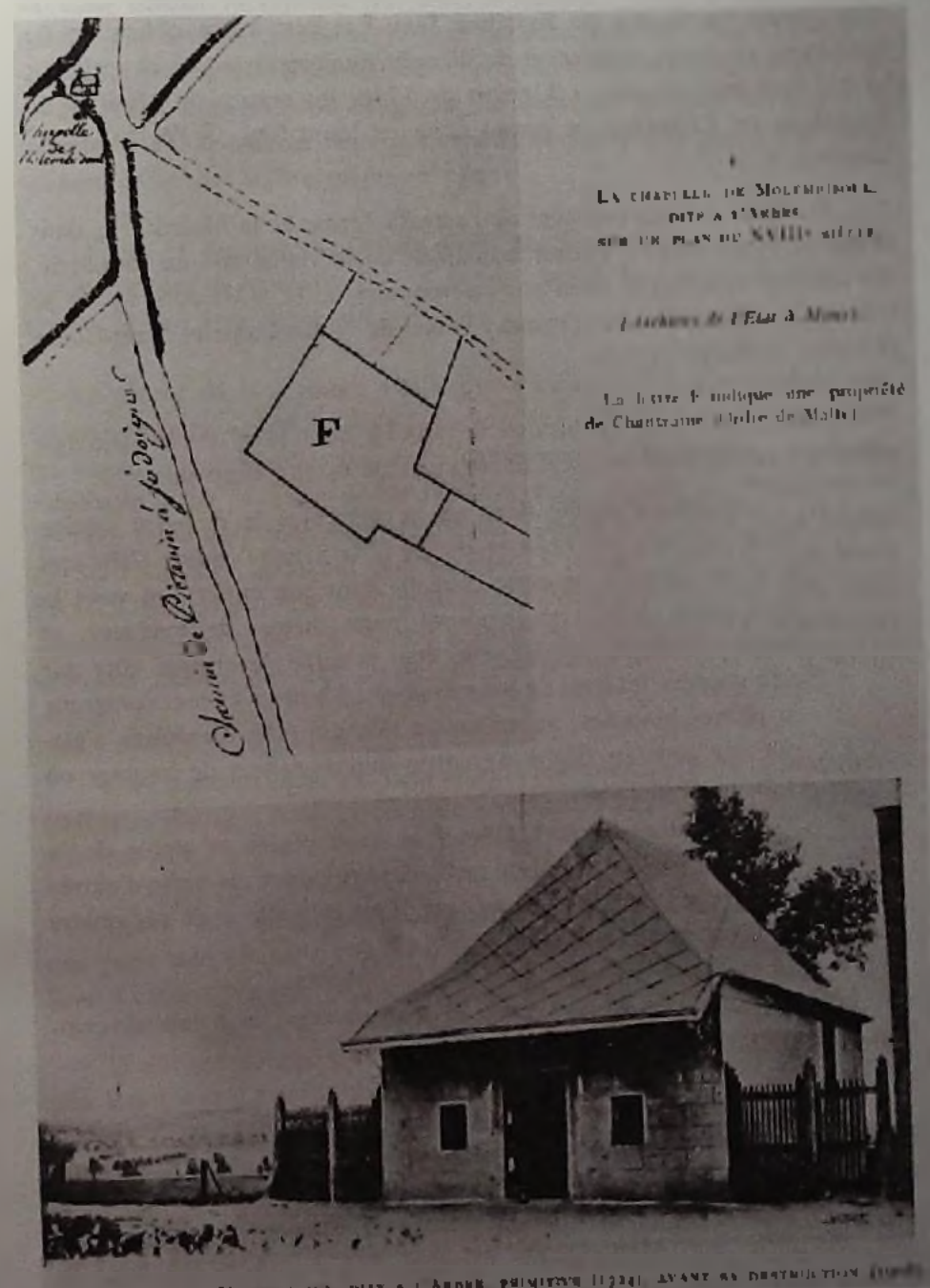
En face de l'église se trouvait la cure (L'actuelle maison de M. CHAPELLE). En plus de l'habitation proprement dite qui d'après une note du curé Jean-Baptiste TORDOIR : « estoit dans un pitoiable estat lors qu'il en prit possession (1730) et ai esté obligé de la faire restaurer entierement », il y avait une grange (« pour racconmoder la grande échelle qui est de l'église de Saint-Lambert et ferrée, reposante dans la grange de prebitère. donné... ») et un jardin, le tout d'une superficie de « deux bonnier 180 verges ».

En plus de l'église paroissiale, il y eut à Saint-Lambert trois chapelles.

1) Il y avait celle du béguinage dont on ne sait pratiquement rien, et qui en 1665 est renseignée par le curé comme « étant détruite ». D'après une « Notice Historique sur la Ville de Jodoigne par un Jodoignois » parue en 1843, ce béguinage était situé « sur un terrain compris dans l'angle formé par le chemin conduisant vers Gobiéry et celui qui se dirige vers Jodigne Souveraine par la Maladrerie ». Dans cette chapelle il y avait deux autels bénéficiaux : l'autel de Saint-Nicholas, Patron du béguinage, et l'autel de Notre-Dame, Saint-Bernard et Sainte-Gertrude. (Lors du creusement des fondations de l'immeuble n° 34 de la chaussée de Wavre les ouvriers ont découvert une grande quantité d'ossements. On peut croire qu'ils provenaient de l'ancien cimetièr du béguinage). La ruelle longeant la rue de la Maladrerie s'appelait jadis « ruelle du Béguinage ».

2) Ensuite il y avait la chapelle de Saint-Jean en Crétimont. Elle était située hors des remparts de la ville, près de l'ancienne porte de Crétimont, dans l'actuelle rue Saint-Jean, et était consacrée à Saint-Jean-Baptiste. Déjà en 1665 le curé Sacré DUCQUET note à son propos : « La dite chapelle menace ruine, surtout près du clocher, elle est mal-propre, obscure et couverte de paille, on dirait plutôt une grange qu'une chapelle consacrée à Dieu ».

Pendant les années qui suivirent — et ce malgré des sommations répétées au curé d'Incourt qui était alors recteur du bénéfice, et qui en cette qualité était tenu à l'entretien de la chapelle — cet état ne fit que s'empirer, si bien qu'en 1718, Monseigneur l'évêque de Namur permit que : « la dite chapelle soit transférée à l'autel de Saint-Elou



JODOIGNE : Chapelle à l'Arbre dont les matériaux proviennent de l'ancienne chapelle de Saint-Jean en Crétimont qui dépendait de Saint-Lambert.

dans l'église paroissiale de Jodoigne Saint-Lambert avecq obligation de l'entretenir et avecq permission de démolir totalement laditte chapelle » ; ce qui veut dire en clair « A partir de 1718, les messes du bénéfice de Saint-Jean en Crétimont se diront à l'autel Saint-Eloi en l'église Saint-Lambert. »

3) Enfin à l'emplacement de l'actuelle ferme de la Maladrerie, dans la rue du même nom, il y avait la chapelle de la Maladrerie ou léproserie, (les anciens documents nous parlent toujours de la « Maladrerie ») où se trouvaient deux autels bénéficiaux : l'autel de Notre-Dame et Saint-Blaise et l'autel de Sainte-Agathe.

Dans la « Notice Historique de 1843 » dont nous avons déjà fait mention l'auteur écrit ce qui suit au sujet de la dite chapelle :

« Cette chapelle dont on ne voit plus le moindre vestige avait été bâtie en 1248 et dédiée à la Sainte Vierge. Celui qui écrit ces lignes a vu cette chapelle dans son entier ; en voici la description. Elle avait environ trente mètres de longueur, et douze mètres de largeur, elle était éclairée de chaque côté par cinq grandes fenêtres de forme ogivale, les murs étaient construits en pierres blanches, au milieu du toit, qui était d'ardoises, s'élevait une tour en flèche d'environ quinze mètres de hauteur où se trouvait la cloche.

A l'intérieur un bel autel où était placée la statue de la Vierge, et un jubé supporté par quatre colonnes ; la porte d'entrée était ornée d'un portail extérieur dont la voûte était sur quatre colonnes en pierres de taille. »

L'abbé Hanon de Louvet reprend textuellement la même description. Que devons-nous croire de tout cela ?

Par une lettre-réponse signée J. Clément de Cléty, secrétaire de l'évêque de Namur, et datée du 17 novembre 1784, nous apprenons que : « Il y a des grandes oppositions pour pouvoir décharger les messes fondées en la chapelle de la Maladrerie dans votre église paroissiale, de sorte que Monseigneur ne veut pas à présent changer la moindre chose. »

Pourquoi le curé Philippe-Joseph PERNET à qui cette lettre était destinée, avait-il formulé cette demande ? C'est son successeur le curé Walter-Joseph TILMAN qui par sa rescription du 12 décembre 1792,

va nous donner la réponse. En effet il signale : « Il y a encore deux messes par semaine à décharger à la chapelle appelée « La Maladrerie » sous la paroisse de Saint-Lambert, présentement interdite et prête à crouler. Les Messieurs du Magistrat de Jodoigne les font décharger à la chapelle sur le Marché hors de ma paroisse, je ne seay pas si c'est avec la permission de Monseigneur ou non. »

Voici la réponse : « Dorsenavant les deux messes se diront par septmaine par le curé de Saint-Lambert sous le salaire de cinqques muyds et une livre de poyvre. »

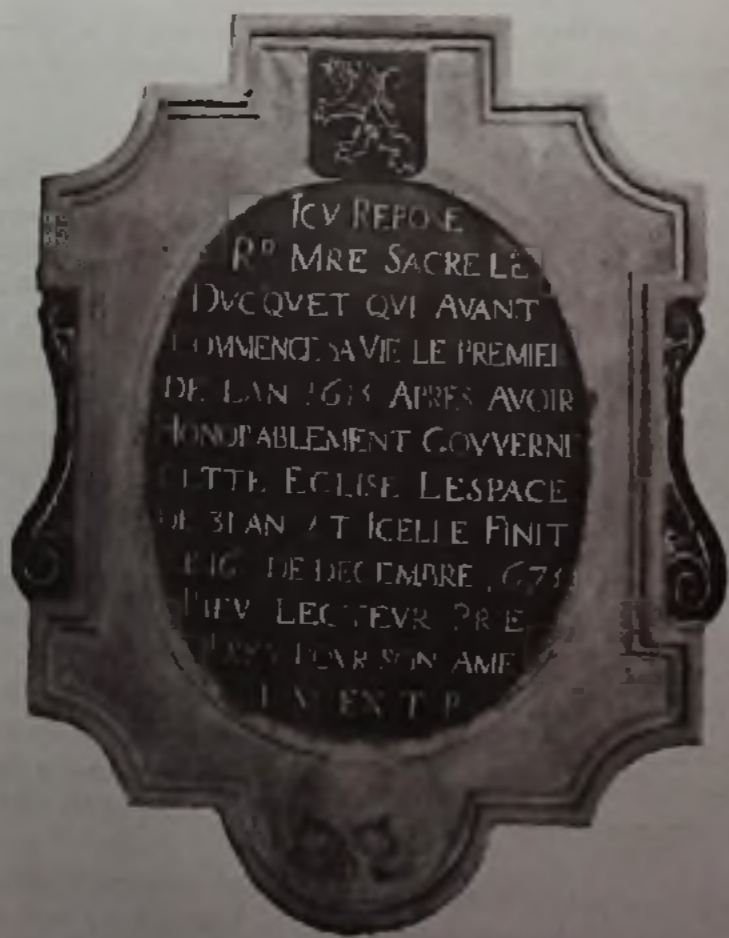
L'auteur de la « Notice Historique » né en 1778, n'avait donc que six ans lorsque l'abbé PERNET s'adressa à son évêque, non pas pour lui demander de pouvoir quitter la chapelle de la Maladrerie, mais certainement pour le prier de vouloir intervenir auprès du Magistrat de la Ville pour que dorénavant les messes soient déchargées dans l'église de Saint-Lambert, d'autant plus que le 25 janvier 1647, le curé Sacré DUCQUET avait reçu confirmation du Magistrat de Jodoigne, qu'il appartenait aux curés de Saint-Lambert de dire les deux messes par semaine, messes qui leur étaient payées par le mambour de la Maladrerie.

C'est donc un signe que déjà avant 1784 la chapelle de la Maladrerie était hors d'usage. Alors... on était loin du bel autel et du jubé à quatre colonnes !!!

Quant aux mesures de 30 mètres sur 12, on peut en conclure que pour une chapelle c'était une chapelle, vu que l'actuelle église de Saint-Lambert n'a que 30,78 mètres et une largeur de 14,50 mètres.

D'ailleurs pourquoi continuer à entretenir une chose qui n'avait plus de raison d'être puisque d'après H. de Louvet il n'y avait plus de lépreux depuis 1630 et que d'après les comptes, ce ne sont que des ouvrages d'entretien ou de petites réparations qui sont faites.

Comme la Maladrerie était située sur le territoire de la paroisse de Saint-Lambert, le curé était tenu par devoir d'état à veiller que les lépreux soient munis à temps de tous les sacrements. C'était surtout à l'article de la mort que l'aide du curé était requise et pour cela « a le curé aussy sur ladicte Maladrerie une livre de poyvre pour administrer les ladres sy aucuns il y en auroient ». Le fait de devoir administrer les



JODOIGNE : Pierre tombale de Sacré Ducquétise trouvant devant l'autel de Saint-Lambert.

lepreux devait être considéré jadis comme un acte de bravoure et récompensé comme tel, car le poivre à certains moments coûtait un prix fou. Cette livre de poivre fut livrée en nature pendant bien longtemps et ce n'est que vers la fin — elle fut payée jusqu'en 1797 — que le curé reçut l'équivalent en argent. Cependant l'abbé W.J. TILMAN, nommé curé en 1788, en mentionnant les revenus des anniversaires ajoute : « Une livre de poivre sur la Maludrie payé en nature par Monsieur DEMARNEFFE en conséquence d'un procès à ce sujet gagné en 1786 ».

La léproserie elle-même dépendait du Magistrat de la Ville de Jodoigne, et tous les documents relatifs à son administration, à sa population et à sa vie intérieure étaient du domaine de l'administration communie. Ces documents ayant été déchiffrés et publiés par l'abbé Hanon de Louvet, nous vous renvoyons à ses deux ouvrages (3)

Au cours de l'année 1668, le curé eut le triste devoir d'inscrire au registre des défunts le nom de plusieurs de ses paroissiens : la peste qui sévissait depuis un certain temps déjà à Saint-Médard avait fait ses ravages dans notre quartier.

Le 16 décembre 1675 mourut le curé Sacré DUCQUET, et selon le désir exprimé dans son testament du 12 de ce même mois il fut enterré dans l'église de Saint-Lambert devant l'autel Saint-Eloi. C'est sa pierre tombale qu'on peut voir dans l'église actuelle juste devant l'autel de Saint-Lambert.

Son successeur, le curé François PIERRE, enfant de Jodoigne, puisque né au château de Molemhisoul où son père était régisseur, allait doter l'église de trois nouvelles cloches. Leur acte de baptême, noté dans le registre paroissial, peut se traduire comme suit : « L'année du Seigneur 1681, le 28 octobre, furent bénies les trois cloches de Saint-Lambert. La cloche décimale fut bénie avec l'assistance du très illustre comte de Glymes et de la comtesse qui lui imposèrent le nom de Lambert. La deuxième, avec l'assistance du révérend messire Jacques Masec, doyen de la chrétienté et de la même comtesse, elle fut appelée

H. de Louvet

(3) Histoire de la Ville de Jodoigne 2 vol. 1841 Deculot
La Léproserie de Jodoigne et le Jeu de la Souille, Extrait des Annales de la Société Archéologique de Nivelles p. 261-312.

Marie conçue sans péché. La troisième avec l'assistance du révérend messire Gérard de Somsée, curé de Jodoigne, et de madame la comtesse. Elle fut appelée *Anne*. Notons en passant que Gérard de Somsée, possesseur de plus d'un bénéfice dépendant de Saint-Lambert et ancien sacristain est devenu curé de Saint-Médard. Nous parlerons plus loin, du différent qui opposera les deux communautés à propos des cloches.

Quelques années plus tard, la paroisse et surtout la Maladrerie furent une fois de plus malmenés. En 1693 et 1694, lors du passage des troupes françaises du roi Louis XIV et des soldats de la ligue d'Autriche, qui devaient livrer bataille le 29 juillet 1693 à Neerwinden-lez-Landen.

« Les fourrageurs brisant toute la maison de la Maladrerie causèrent de telles dépréciations que le fermier, Lambert FROIDMONT, dut abandonner sa demeure pendant dix semaines et ne put faire aucune récolte ».

En 1694, le 24 juin, une escarmouche eut lieu entre ces mêmes armées, mais cette fois dans les prés entre la Maladrerie et le moulin à huile (ancien moulin Bertrand). Le curé dut se résoudre à noter dans ses comptes : « Pour les ravages des gens de guerre, l'on n'at peu rien tirer ; ainsi ont resté adiré jusqu'1698, n'aient eu que moitié déponible on at seulement dit aussi les messes à moitié pour 20 stiers de seigle qui restent encor à payer ».

En 1709, le vieil Hôtel de Ville brûla, et probablement avec lui les maisons adjacentes, car dans ses comptes le curé marqua après le dernier paiement de 1708 : « La maison aiant esté bruslée et le Sr aiant fait pour les morsciaux, ledict aniversair at este perdue ». Or la maison en question devait un setier de froment pour l'anniversaire de Jean le Barbier, et était « scituée à Judoingne en la rue d'Enfer faisant le coingt de ladicte rue vers la Halle, joindant vers Louvain à ladicte rue d'aval à Nicolas al Barbe, vers Moëuse à Michel Norman, d'amont au marché ».

Le 4 mai 1718, l'évêque de Namur, Mousigneur le comte Ferdinand de Berlo de Brus, devait venir à Jodigne pour confirmer et visiter les églises. Le Magistrat de la Ville en profita pour lui remettre la requête suivante : « A Monseigneur Illustrissime et Révérendissime Evêque de Namur, Remontrent très humblement ceux du magistrat



JODOIGNE : Le maître-autel du fond fut effectué par les frères Goyers, sculpteurs à Louvain, vers 1868, selon les plans de l'architecte Coulon de Nivelles.

de la Ville de Jodoigne, que ladite ville étant composée de deux paroisses de Saint-Médard et Saint-Lambert, dont les juridictions sont meslées, il est arrivé en l'an 1717 que l'un des pasteurs desdites paroisses ayant permis à quelques personnes de travailler un jour de fête, l'autre les a fait calenger (poursuivre en justice) et citer pardevant le Sieur official (officier de justice) pour avoir violé la feste. ce qui pourroit toujours arriver lors que la permission ne sera pas accordée des deux pasteurs, et comme ils sont rarement d'intelligence (d'accord), que ce qui plait à l'un déplaît souvent à l'autre, et que suivant l'édit du 6 septembre 1608 la dispensation doit estre accordée par les supérieurs ecclésiastiques et séculiers ensemble; les suppléants pour prévenir tous convénions se retirent vers votre Seigneurie Illustrissime, la suppliant très humblement d'estre servie de déclarer que lors qu'un desdicts pasteurs avec le magistrat aura jugé de la nécessité de travailler, la permission de l'autre ne sera pas requise ».

A la décharge du curé de Saint-Lambert, il convient de dire qu'à ce moment le pauvre homme était âgé de 72 ans. Monseigneur ne dut pas réfléchir bien longtemps, car avant de repartir il avait ordonné le remède qui suit : « Nous déclarons que lors qu'un curé de Jodoigne Saint-Médard, ou celui de Saint-Lambert aura donné permission par escrit de travailler à un de leurs paroissiens dans l'une ou l'autre desdites paroisses, icelle sera tenue bonne et valide pour les deux paroisses sans que ledit paroissien fust obligé de recourir à autre ».

Après un pastorat de 55 années, le curé François PIERRE trépassa le 23 mai 1730. L'abbé Jean-Baptiste TORDOIR prit la relève jusqu'au 23 octobre 1746. Malheureusement ni ce curé, ni son successeur l'abbé Pierre-Albert DE BATTY, curé de 1747 à 1767 nous ont laissé un écrit de quelqu'importance. Pourtant, quelques mots de leur part auraient été les bienvenus, ne fuisse que pour nous procurer quelques détails sur le motif de la reconstruction de l'église entre 1732 et 1755 et sur la provenance de la chaire de vérité datée de 1757.

Après le décès du curé P.A. DE BATTY survenu le 1 novembre 1767, l'intérim fut assuré jusqu'en avril de l'année suivante par l'abbé Henri Joseph PETRY. Son passage dans notre paroisse ne fut pas des plus heureux, car par une lettre du Révérend J.B. DE BATTY curé de Maulde, et certainement apparenté au curé décédé, nous apprenons « Je suis surpris que le Sr PETRY ait emporté des papiers de la cure.

Il y a en cela un peu de la faute de doien, qui auroit du mettre le scele sur le coffre et tirer un bordereau de tous les papiers concernant la cure ».

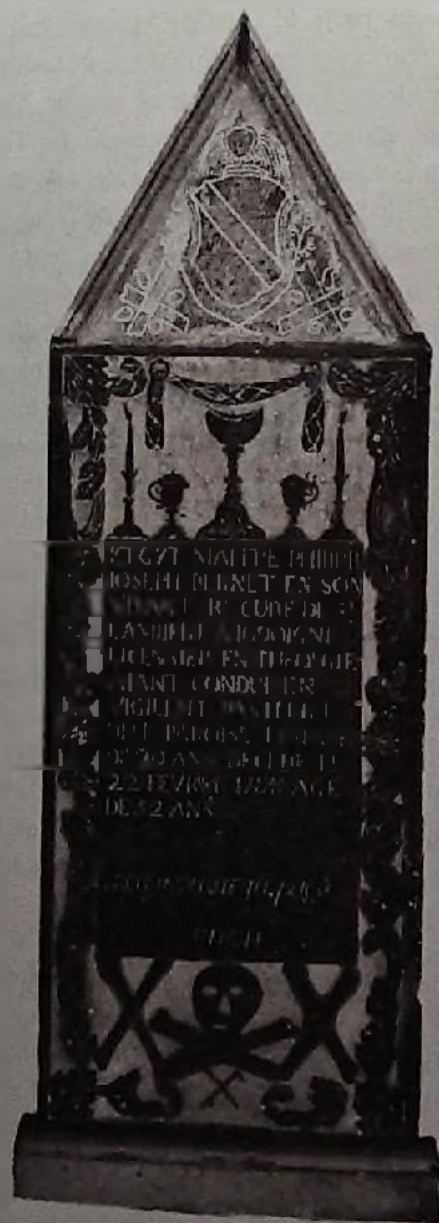
Le coffre dont nous parle le curé de Maulde, était un coffre commun — espèce de coffre-fort — qui normalement devait se trouver dans l'église paroissiale, et dont le curé, le plus ancien des marguilliers et éventuellement le plus ancien des proviseurs de la Table des pauvres conservaient chacun une clef. Dans bien des cas ces deux ou trois clefs étaient différentes, et il fallait la présence de tous les responsables pour procéder à l'ouverture du coffre. Le synode de 1570 avait ordonné aux curés de déposer dans ce coffre tous les titres et documents relatifs aux biens et revenus de leur cure ou de leur bénéfice, ainsi que les comptes et dépenses faits pour l'église et pour la table des pauvres. On peut constater ici que la mesure avait du bon car elle aurait empêché que des archives, dont certaines accusaient à ce moment déjà plus de 300 ans ne trouvent un beau jour un amateur acharné.

En avril 1768, l'abbé Philippe-Joseph PERNET fut nommé curé de Saint-Lambert. A lui incombait la lourde tâche de remeubler convenablement l'église, car d'après ses « déboursés » il faut admettre qu'à peu près tout manquait dans l'église reconstruite quelques années auparavant. En effet nous lisons qu'il dut faire faire ou acheter : « Une pierre d'autel pour célébrer la messe, des chandeliers, des missels, des burettes, un encensoir, des chaises, des bancs, une armoire garde-robe pour la sacristie, et même... deux sourizières venant de Louvain ». Le 26 juillet 1769 il acheta une remontrance (ostensoir) et le 14 février 1788 un calice, qui lui heureusement est parvenu jusqu'à nous.

Un autre fait assez significatif à signaler est le suivant : « En 1665, le curé Sacré DUCQUET marquait entre'autre dans sa rescription : » le chapitre précité (de Saint-Paul à Liège) manque à son devoir de ne fournir un ciboire décent et en argent... » Or en 1749, ce chapitre se décide subitement et offrit le ciboire tant attendu. Ce ciboire également nous est parvenu.

ECOLE DE SAINT-LAMBERT :

En 1782 le curé PERNET faisant valoir que sa paroisse ne possédait pas d'école en fit la demande à l'évêque de Namur son Diocésain. Ayant obtenu de ce Prélat le 4 mai 1782, la permission de cet établisse-



JODOIGNE : Pierre tombale de P.J. Fernet se trouvant dans l'église.

ment, mais ne pouvant pas mettre à exécution cette autorisation sans l'approbation du Conseil Souverain de sa Majesté Joseph II, le curé dut attendre jusqu'au 28 août 1782.

« La Cour, à l'intervention de l'office fiscale de Brabant, ce que dessus considéré, inclinant favorablement à la demande du suppliant, et agréant le décret de l'Evêque de Namur du 4 mai 1782, permet au suppliant d'établir l'école susmentionnée sur le pied y prescrit, lui accorde sur ce le présent acte, ordonnant à tous ceux qu'il appartiendra de s'y régler et conformer.

Ainsi fait en la ville de Bruxelles sous le cachet secret dont feu l'impératrice Reine Marie-Thérèse de glorieuse mémoire s'est servi et dont l'on se servira jusqu'à ce que le nouveau sera achevé.

Ce 28 août 1782 (sig.) F. MOSTINCK

Pour obtenir les octroys, tant à Namur qu'à Bruxelles, le curé FERNET a payé 83 florins, un sols.

Bien vite on se mit à l'œuvre. On transforma une vieille étable couverte de paille au bout de la maison pastorale du côté du cimetière. Voici quelques extraits des déboursés au sujet de l'école de la paroisse de Saint-Lambert :

— paie aux massons et manoeuvres	87-04-03 (4)
— aux charpentiers et scieurs paie pour journées en 1782-item pour un chêne et des lattes pour couvrir avec des pannes, y compris le couvreur	59-13-00
— pour des briques et briquettes employées à la cheminée et aux voutes de l'école	24-05-06 (5)
— pour les pannes grises achetées à Louvain et le chariot d'icelles en deux fois	54-14-00
— pour les pierres de la porte et de quatre fenêtrés paie le 1 de l'an 1783	28-00-00
— item paie pour 6 charées de pierres brutes, à deux escalins la charée	4-04-00
— au vitrier qui a livré et posé les 4 vitres	18-19-00

(4) 87 florins, 4 sols, 1 liard

(5) 24 florins, 5 sols et demi

- au maréchal qui a livré tout le fer pour les fenêtres avec le plomb et autre ferraille y comprise l'étuve (poêle) 55-16-00
 - au marchand de cloux 3-11-00
 - au serrurier pour serure de la porte de l'école 7-16-00
 - au menuisier qui a fait la porte de l'école et autre avec les bancs qui sont à l'entour de l'école y comprise la chair du maître dont il a livré les bois de menuiserie 117-03-03
 - païé pour mettre la porte en couleur et une autre 3-10-00
- L'école a commencé le 8 octobre 1783, étant convenu de paier par mois 5 écus au maître d'école en fonction :
- 9 décembre 1783 païé à Jean-Albert-Joseph ALLARD faisant fonction de maître d'école avec patente 14-00-00 (6)
 - 9 janvier 1784 14-00-00
 - païé pour houille et autre matière à entretenir l'étuve de l'école depuis la Toussaint jusqu'à Pâques 1784 15-00-00
 - le 10 juillet païé au susdit maître cinq écus, et donné vacance jusqu'au 1 octobre suivant 14-00-00
 - païé en octobre 1786 pour six buses d'étuve de l'école 2-17-00
 - pour blanchir l'école en mai 1787 et pour netoyer les vitres, païé aux italiens et vitrier 3-10-00
 - païé en 1791 pour rehausser la porte de l'école 4-00-00

Ce compte s'arrête en février 1795. (Le reste est certainement détruit ou perdu). Les dépenses revenant régulièrement (traitement du maître, achat de houille, décharge de messe) n'ont pas été reproduites.

Les revenus de cette école consistaient surtout en paiements de sommes dues pour location de terres appartenant au bénéfice de Notre-Dame de Rupc. Certains écoliers payaient également un minerval : ± 6 fl. 3 liards par mois.

En 1785 les déboursés excédaient les revenus de 412 florins 5 sols et 2 liards.

(6) cinq écus



JODOIGNE : Ancienne statue en chêne qui longtemps se trouva au-dessus du porche. Auteur inconnu.

Malgré nos recherches nous ne savons pas avec précision ce qu'est devenu cette école, si ce n'est qu'au début du siècle une école se trouvait dans l'actuelle salle des œuvres.

Le dimanche 14 novembre 1784, ce fut la consternation à Saint-Lambert « Au sortir des vêpres à la porte de l'église paroissiale de Saint-Lambert à Jodoigne, lecture fut faite, par le révérend Pasteur, de la défense faite à Jean-Joseph ALLARD de faire ou faire faire dorénavant des fosses dans le cimetière d'icelle, par le magistrat du lieu ».

Que s'était-il passé exactement ? Précisons pour débiter que J.J. ALLARD était le clerc-sacristain de la paroisse, et comme tel, responsable du cimetière. Or la défense qui lui fut faite par le magistrat de la ville était une suite d'un édit de l'empereur Joseph II, l'empereur sacristain qui régna sur nos provinces de 1780 à 1790.

L'édit du 26 juin 1784, interdisait en effet d'enterrer dans les églises et prescrivait d'établir les cimetières hors des villes. (Un an plus tard un nouvel édit ordonna de supprimer les cercueils et de les remplacer par des sacs de toile.)

Le curé et les habitants de Saint-Lambert, n'ayant peut-être pas trop bien saisi la portée de l'édit précité, s'adressèrent d'abord au magistrat de la ville en faisant valoir que « leur cimetière, comme étant situé hors de l'enceinte de la ville et nullement à rue pour infecter l'endroit » et en y ajoutant « demandent de même de conserver tout l'emplacement du cimetière pour agrandir l'église paroissiale en temps et lieu, qui à peine peut contenir deux tiers des paroissiens actuels. »

Ici une grande question se pose : pourquoi à peine 50 ans après la première date présumée de la reconstruction (1732) doit-on envisager un agrandissement de l'église ? Et pourquoi tous ces achats et dans un laps de temps qu'on peut qualifier de très court ? Tout cela laisse présumer que la reconstruction n'a pas été faite de plein gré, mais qu'elle le fut à la suite d'un événement assez pénible (incendie peut-être).

On peut admettre que le même jour où le curé, au nom de tous ses paroissiens s'était adressé au magistrat, il avait avisé son évêque Mgr Albert-Louis de LICHIERVELDE, du rude coup qui frappait son cimetière et... osons l'avouer, la bourse du curé, puisqu'il perdait automatiquement son droit de sépulture.



JODOIGNE Ostensorio acheté par P. J. Pernet le 26 juillet 1769.

La réponse de Namur ne se fit pas attendre, et par une lettre du 17 novembre 1784, l'évêque engagea le curé « d'user en ceci de la plus grande prudence ».

Pourtant le curé ne s'avoua pas vaincu et s'adressa à leurs Altesses Royales. Il s'agissait de Marie-Christine, Archiduchesse d'Autriche et sœur de Joseph II, et de son époux Albert, duc de Saxe-Teschén, Gouverneurs de nos provinces.

Après avoir exposé qu'il estimait que le rescrit ne pouvait s'appliquer à son cimetière, le curé fit valoir que :

« son cimetière se trouvait d'ailleurs séparé de la ville par la rivière, et n'ayant aucun paroissien demeurant en la même ville ; tandis que le cimetière de cette paroisse de Saint-Lambert est d'un côté fermé par des montagnes escarpées et de l'autre côté par une muraille nouvellement y construite. L'on croit aussi pouvoir y observer que l'enterrement de trop de cadavres dans un seul cimetière occasionnera plutôt la corruption de l'air que si, comme fut toujours pratiqué, on continuoit d'enterrer les morts aux cimetières respectifs. Un autre inconvénient que ferait naître ce décret consisteroit en ce qu'en toute saison de l'année on devoit transporter les cadavres par la ville en faisant un trajet très long et très difficile à cause de deux montagnes qui se trouvent entre les deux églises paroissiales, d'où naitroit plus d'infection que si les paroissiens de Saint-Lambert seroient enterrés en leur cimetière. »

Cependant, sans trop vouloir dénigrer le curé, il faut admettre que la muraille du cimetière ne devait plus être de toute fraîcheur, puisque lui-même marquera par après dans ses notes :

« Les Messieurs Doyen et Chanoines du vénérable chapitre de Saint-Paul, collateurs de la cure de Jodoigne Saint-Lambert ont fait renfermer le cimetière en 1789, ce qui monte à six cents florins ».

Ces renseignements nous viennent du curé TIMAN. Son prédécesseur dont la pierre tombale se trouve près de celle du curé Sacré DUCQUET ce fut « le 22 février 1788, à l'âge de 52 ans après avoir conduit en vigilant pasteur la dite paroisse l'espace de 20 ans que Maître Philippe-Joseph PERNET, en son vivant Révérend curé de Saint-Lambert à Jodoigne et Licencié en Théologie, rendit son âme à Dieu ».

Ce fut l'abbé L.J. FERON vicaire de Saint-Médard, qui assura l'interim jusqu'à l'arrivée du nouveau curé TILMAN en juillet 1788. Il avait fait ses études à l'Université de Louvain et nommé par elle à la cure de Saint-Lambert (voir Laenen p. 277).

Il put passer ses premières années de pastorat dans un calme relatif, mais... aux frontières l'orage grondait qui allait bientôt s'abattre sur nos provinces.

Dès 1793, la France révolutionnaire nous imposa son nouveau régime, et le 12 floréal de l'an II (1 mai 1794) le maire de la ville fit savoir au citoyen TILMAN « qu'aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation sur papier libre et sans frais de l'officier de l'état-civil, qui ne pourra la délivrer que 24 heures après le décès ».

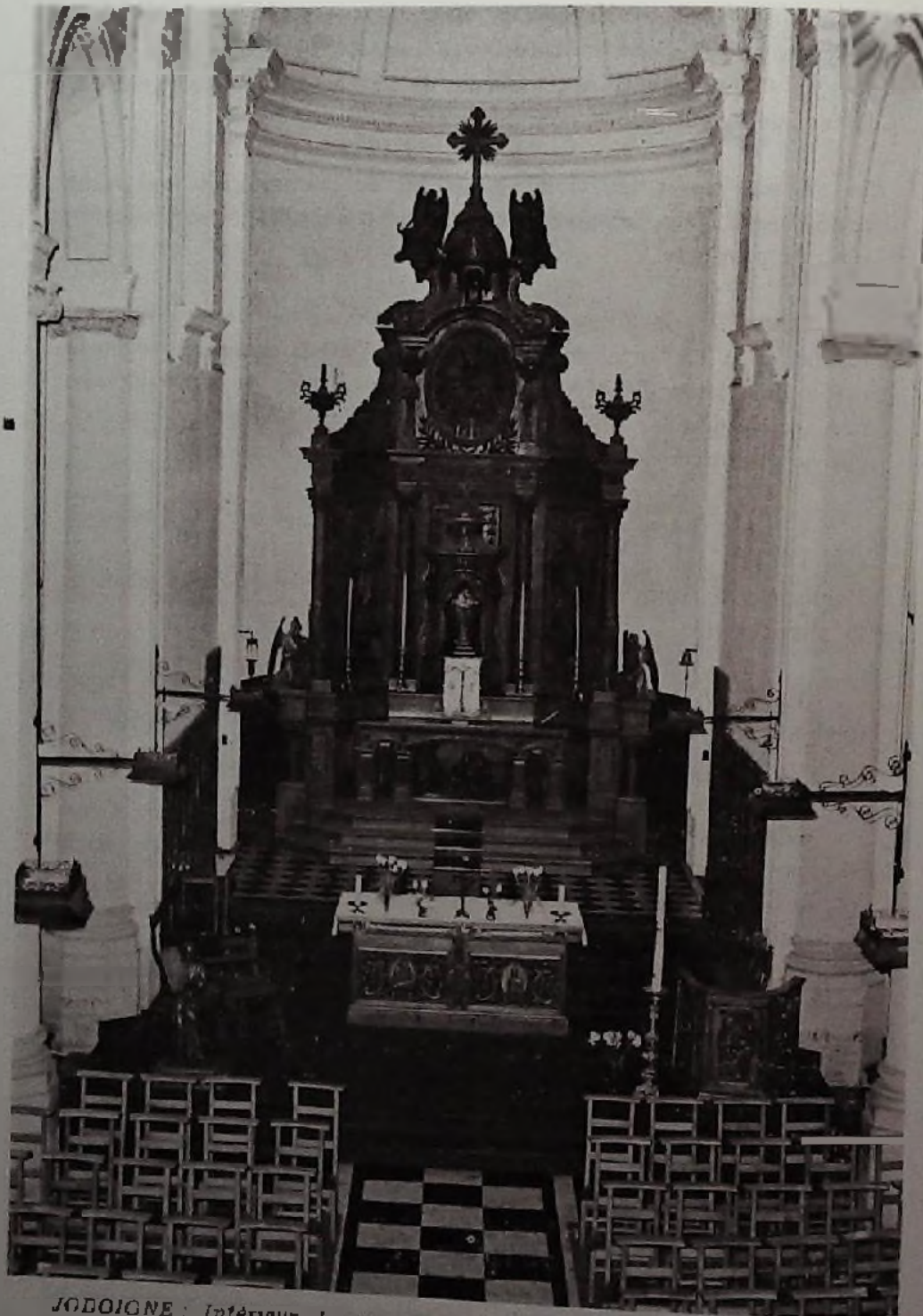
L'Eglise dut se soumettre au nouveau régime et le 23 thermidor de l'an IV (10 août 1796) le curé fut obligé de livrer ses registres de Baptêmes, Mariages et Décès. Dorénavant l'état-civil était aux mains de la municipalité.

En 1797, la paroisse fut supprimée et un arrêté prononça l'interdiction au ministère du culte du citoyen curé. Ordre fut donné également de livrer les cloches, déclarées propriété nationale.

Mais... c'était compter sans les habitants de Saint-Lambert. Ceux-ci, sous la conduite de Jean-Alexandre NOEL, sacristain laïc de la paroisse, dépendirent les trois cloches et les cachèrent en lieu sûr ainsi que les vases sacrés et autres objets se trouvant à la sacristie. Le mobilier, c'est-à-dire les trois autels, la chaire de vérité, le banc de communion, les chaises, le portail, les armoires etc. fut vendu pour quatre-vingt sept livres quinze sols le 17 fructidor an VI (3 sept. 1798) à la vente publique qu'en faisait alors la régie des domaines. Tout fut racheté par les habitants de la paroisse (voir détail plus loin).

Le curé également dut se résoudre à se terrer en lieu sûr, et d'après un extrait de compte qu'il nous a laissé, c'était « depuis la Toussaint 1798 jusqu'au 14 juin 1800, dans le temps que nous étions absolument cachés ». C'était pendant le « Directoire ».

Malheureusement pour lui, les adversaires du curé profitèrent de son absence pour mettre la cure en vente. Celle-ci fut adjugée au citoyen



JODOIGNE : Intérieur, les panneaux de l'ancien banc de communion servaient à la construction du nouvel autel.

Hubert-Joseph COLSOUL le 18 messidor an VII (6 juillet 1799) pour 75 000 francs. Or Col soul était le secrétaire communal et avec le maire DE l'Escaille « deux têtes dans un honnet ».

Or le presbytère fut exposé en vente sous une fausse indication, telle que celle-ci : Une maison avec cour, grange, écurie etc sur... de terrain, située à Piétremaux, provenant de la cure de Saint-Lambert à Jodoigne. Pourquoi ce trucage ? La loi du 26 fructidor an V (12 sept. 1797) interdisait la vente des cures et de les réserver pour le logement des instituteurs. Or COLSOUL voulait cette maison... voilà le motif de cette vente truquée...

Quelques mois après, le 18 brumaire an IX (9 novembre 1799) le général Napoléon Bonaparte, devenu premier consul, rétablit le libre exercice du culte. Une liste de souscription circula aussitôt avec comme entête : « Le paroissien de Saint-Lambert son priez de faire la charité pour rétablissement de l'église ». Elle donna 26 florins 6 sols et 1 liard.

Le 15 juillet 1801, le concordat conclu entre la République et le Saint Siège fut signé à Paris. L'article 2 ordonnait une nouvelle circonscription des diocèses, et de ce fait Jodoigne fut attaché à l'archevêché de Malines. Aussi est-ce au nom de l'Archevêque Jean-Armand de ROUELAURE que le 8 juillet 1803 le doyen P.G. LABAR mit le Révérend Monsieur Walter-Joseph TILMAN en possession corporelle, actuelle et réelle de l'église succursale de Saint-Lambert à Jodoigne, en observant les cérémonies d'usage. La lettre de nomination était datée du 22 prairial an XI (11 juin 1803).

L'article XIV du Concordat mettait à charge du budget de l'état le traitement des évêques et des curés, en retour de la reconnaissance par le clergé de la vente des biens ecclésiastiques dont le Saint Siège avait accepté l'aliénation définitive.

L'article 68 des « Articles Organiques » exclut les desservants des églises succursales de cet avantage. Ils devaient vivre de l'air du temps... Voilà donc notre curé sans traitement et sans habitation ! Aussi dès qu'il put agir sans danger pour lui, remua-t-il ciel et terre pour rentrer en possession de son presbytère. Par deux fois il s'adressa au Sous-Préfet du Département de la Dyle à Nivelles, puis au Préfet lui-même et enfin le 3 ventôse an XII (23 février 1804) au Citoyen PORTALIS, Conseiller



JODOIGNE : Moïse qui supportait la Chaire de prédication, 1732.
Actuellement il sert de Lutrin.

d'Etat, en ajoutant à la fin de sa lettre : « Jusqu'à la date de cette lettre, je n'ay encore rien tiré pour ma sustentation. »

Le curé appela même à son évêque, mais celui-ci n'était plus qu'un vicillard octogénaire qui se trouvait lié par des dispositions plus ou moins bienveillantes du Gouvernement. Tout ce qu'il fit, fut de conseiller au curé de s'adresser au maire et de faire valoir ses raisons... Des pétitions émanant des habitants de la paroisse furent envoyées... rien n'y fit : c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Tout ce que le curé obtint, ce fut d'envenimer les choses à l'extrême.

Déjà à la séance du Conseil Municipal de Pluviose an XII (février 1804) le maire avait exposé qu'il y avait lieu de demander la réforme de la succursale, qui d'après lui « était absolument inutile ». Aussi lorsque le 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804) un nouveau décret réduisit le nombre des succursales du diocèse de Malines, le Conseil Municipal de Jodoigne fit-il des mains et des pieds pour obtenir la suppression de notre paroisse.

A l'Archevêché de Malines on était certainement au courant de ce qui se tramait ici, car les places de Lathuy, de Jodoigne-la-Souveraine et de Nodwez (Noduwez) furent proposées à Monsieur le Recteur de Jodoigne Saint-Lambert, avec prière « de nous faire savoir sur quelle de ces succursales vacantes est tombé son choix ». Le curé ne daigna même pas répondre...

Une fois de plus une liste de souscription fut mise en circulation, avec comme entête cette fois : « Messieurs les habitants de la paroisse de Saint-Lambert à Jodoigne sont invités de contribuer selon leur générosité pour les besoins de leur Cure, jusqu'il sera paies ». Le 26 avril 1805 C.H. NOEL et N. CHARLOT remirent au curé la somme récoltée soit 96 florins 18 sols 2 liards.

Entretemps le travail de sape s'était poursuivi, et le 23 janvier 1806, au Palais de Strasbourg, Napoléon Empereur des Français, décréta : « La succursale de Jodoigne Saint-Lambert, Canton de Jodoigne, 3e Arrondissement, Département de la Dyle, Diocèse de Malines, est supprimée, et son territoire est réuni à celui de la cure de Jodoigne ».

Malines n'hésita pas à ratifier cette suppression. Le lendemain, 24 janvier, le vicaire général J.G. Hulen avertissait Monsieur BAUGNIET



JODOIGNE. Détail de la chaise de prédication.

curé et doyen de Jodoigne, de la part de Monseigneur, que lui-même ainsi que son vicaire avaient juridiction sur Saint-Lambert.

Le 28 du même mois Monsieur TILMAN, prêtre à Jodoigne était avisé de ce que Monseigneur l'Archevêque, d'après l'avis de son vicariat, lui interdisait toute fonction ecclésiastique dans l'église de Saint-Lambert à Jodoigne.

Peu après, le curé de Saint-Médard (Bagniet) puis le maire de la ville lui demandèrent de remettre à qui de droit les registres, titres et documents relatifs à l'ancienne succursale. Ou bien il ne donna rien, ou tout au plus une partie, puisque le registre des décès et celui des mariages est toujours dans les archives de notre paroisse.

Mais le coup avait porté, et... l'avis de décès du curé nous éclaire sur ce que furent ses derniers mois de sa vie.

« Enfin rongé, épuisé par de longues peines, il est, au milieu des champs, saisi d'une faiblesse et d'une défaillance mortelle, et entre les bras d'un vénérable prêtre, son confesseur, dont il reçoit l'Absolution, il rend son Ame à son créateur, le 26 octobre 1807. »

(Extrait de la lettre mortuaire du Rd W. J. TILMAN)

DEUXIEME PARTIE

Jean Alexandre NOËL, eut le triste privilège de régler les frais d'enterrement de son pasteur :

1. Reçu de J.A. Noël un florin et sols et demi, savoir 3 escalins pour l'enterrement de feu Monsieur le Révérend Curé de Saint-Lambert et trois plaquettes pour avoir fait la ronde. (s.) : N.J. Postulat.
2. 18 florins et 16 sols un liard à l'épouse Allard pour 4 chandelles et buvette pour l'enterrement de feu Tilman.
3. 12 florins à H.J. Pierson pour le cercueil (cercueil) du curé Tilman.
4. « Le soussigné doyen et curé de la Ville de Jodoigne déclare avoir reçu de M. NOËL la somme de quatre couronnes impériales pour droits

d'enterrement, conduite du cadavre et conduite du deuil à la maison mortuaire de feu Monsieur Valtère TILMAN, ci-devant curé de la succursale de Jodoigne Saint-Lambert, en observant que cette somme est taxativement pour les onéraires dudit curé et nullement pour ceux des vicaires, clercs, etc.

Fait à Jodoigne ce 23 oct. 1807 (s.) : A.J. RAUGNET ».

Le mobilier vendu en 1798 et qui avait repris sa place à l'église vers 1803, fut enlevé une fois de plus et après bien des pourparlers et, non sans difficultés, acheminés vers les deux églises conservées. Par trois fois celle de Saint-Lambert fut exposée en vente publique, mais comme la somme offerte était dérisoire, elle ne fut pas cédée. Le bâtiment se dégradant de plus en plus fut même remis en vente pour être démoli. . . Mais toujours sans résultat.

Après la mort du Rd TILMAN commencent donc de longues et pénibles tractations entre le représentant de la Fabrique de Saint-Lambert d'une part, celle de Saint-Médard et le conseil municipal d'autre part pour la liquidation totale de notre paroisse.

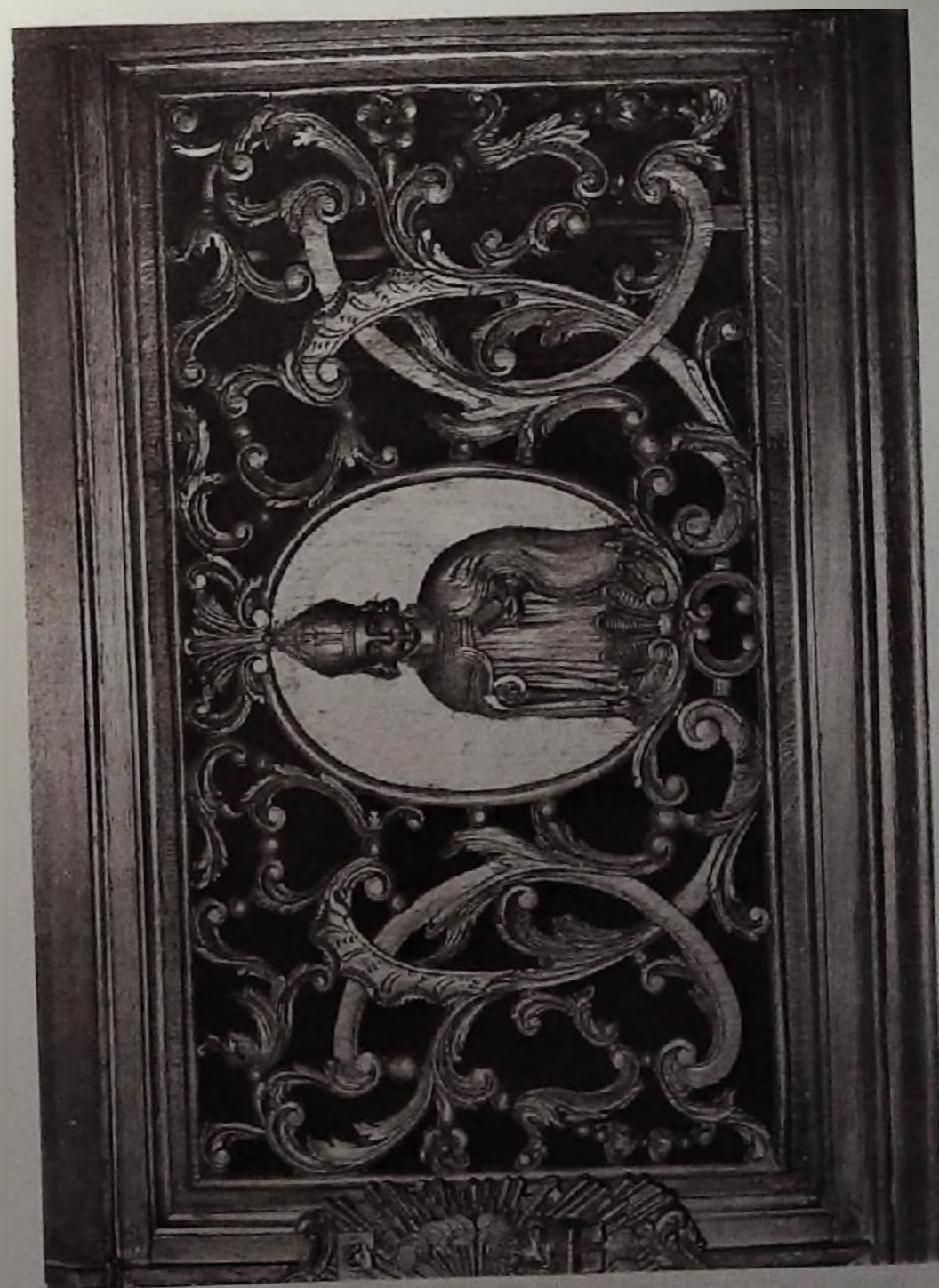
« Le 13 mai 1809, le conseil municipal de la Ville réunit sous la présidence du maire COLLIN ; en présence de Jean-Albert ALLARD marguillier et receveur de la Fabrique de Saint-Lambert, le corps des marguilliers de Saint-Médard décide de rembourser à J.A. ALLARD une somme de 502 florins 17 sols 2 deniers sur présentation de ses comptes du 19 juin 1806. Cette créance sera payée par Saint-Médard en plusieurs tranches et ce au fur et à mesure des rentrées des fermages et rentes ». Par contre le sieur ALLARD s'engage à remettre tout le mobilier de l'église Saint-Lambert. Néanmoins si cette église est vendue ou démolie il se réserve la partie dudit mobilier par lui acquise et payée. Dans ce cas il restituerait à la Fabrique la somme de 80 F. Par contre si l'église est de nouveau érigée en cure ou succursale, tout le mobilier extrait de ladite église sera restituée. Les trois cloches ou l'équivalent en numéraire seront également restituées. »

Fait à l'Hôtel de la Mairie de Jodoigne le 13 may 1809.

Où se trouvaient les autres meubles du sanctuaire ?

Une vente publique avait eu lieu :

— Louis DUCHESNE avait acquit le maître autel et les boiserics du chœur, y compris le banc de communion.



JODOIGNE : Médillon de l'ancien banc de communion.

L'inventaire de ces objets fut fait le 4 novembre 1825 et comportait 76 postes. C'était le sacristain de l'époque, Jean-Alexandre NOEL (1) qui en avait la garde.

A ce moment, les fidèles dépendent de la paroisse de Saint-Médard. Nous croyons que c'est de cette époque que les habitants de la rive gauche témoignent une certaine animosité vis-à-vis de l'autre quartier. Fort heureusement ce sentiment disparaît peu à peu par l'apport de nouveaux habitants mais Saint-Lambert sera toujours considéré comme le parent pauvre de la Ville (Absence de monuments, d'écoles, d'édifices publics...) et pourtant c'est dans cette partie populeuse que vit le jour de nombreux groupes folkloriques (dorlodos, chorales, ...). Là au moins on savait s'amuser dans le bon vieux temps...

C'est le curé Baguet qui en 1837 conçut et exécuta un plan pour agrandir l'église de Saint-Médard, en y réunissant la maison du concierge ou garde d'église. (N.B. 1843.)

En 1832, le curé de Jodoigne, BAGUET (1), avait déposé une réclamation concernant la vente de l'ancien presbytère de Saint-Lambert. Malheureusement, ses motifs allégués furent jugés insuffisants par la Députation du Brabant.

Le 20 décembre 1842, le Cardinal Archevêque de Malines écrit : « voulant satisfaire au réconfort spirituel des habitants de Saint-Lambert; après avoir entendu le curé de l'église paroissiale de Saint-Médard, auquel les habitants de Saint-Lambert sont soumis, nous érigeons en paroissiale l'église de Saint-Lambert avec le titre de succursale et les droits et prérogatives y annexés et à annexer. Désormais la nouvelle paroisse de Saint-Lambert sera constituée par le territoire de Jodoigne situé à la gauche de la rivière appelée communément "GETTE" ».

C'est donc depuis ce 20 décembre 1842 que le territoire se trouve diminué. Cette décision prenait ses effets le 1er janvier 1843.

(1) Jean-Alexandre NOEL fils de Charles-Henri et de Marie-Adrienne Parmentier est né à Jodoigne le 5 août 1774. Il était bourrellier de métier et avait un commerce de cire, huile, lampes et verres de lampes, veilleuses, etc. Il était sacristain laïc et membre du Bureau des Marguilliers de l'église de St Lambert à Jodoigne. Lors de la révolution française il cacha les trois cloches et sauva les vases sacrés. Il décéda à Jodoigne le 26 juin 1857 à 11 heures du matin en son domicile Section R n° 85 5 rue des Marchés/Ferme des Boues près de l'actuel bureau de Pollez)

Le 11 octobre 1844 le révérend BAUGNIET fut désigné comme curé de la paroisse. Il y resta jusqu'au 27 mars 1849 date à laquelle il fut nommé curé à Saint-Médard puis doyen du district le 27 décembre 1871.

Les ennuis pour le nouveau conseil de fabrique commencent. Il doit en effet récupérer les ornements et meubles liturgiques.

Objets à récupérer de Saint-Médard :

1. Pour trois cloches enlevées, deux cloches dont l'une de 600 à 800 livres et l'autre de 1.000 à 1.200 livres.
2. Replacer sur la tour les poutres et la charpente enlevées lors de la suppression.
3. Un ornement complet qui puisse servir pour blanc et rouge.
4. Un ornement complet avec chape (noir)
5. La chaire et le deuxième confessionnal.
6. Restauration de la grande armoire de la sacristie.

Séance du 9 janvier 1845.

En 1852, ce même conseil se trouve dans l'impossibilité de faire exécuter les plus urgentes réparations à la toiture, au plafond et aux planchers de l'église, qu'il ne sait ni acheter des chassis neufs, ni faire repeindre les autels et blanchir l'église.

Pourquoi ?

Manque de revenus... Nous avons vu que le presbytère et ses dépendances ainsi que la majeure partie des terres de la Fabrique d'église furent vendus comme biens nationaux lors de la Révolution française : dans ces conditions, pour loger le nouveau pasteur, le conseil acquit une maison à la place Saint-Lambert pour la somme de 8.800 F.

Le nouveau curé P.L. VANDERSTEEN en place depuis le 25 juillet 1849, multiplia les interventions pour la reconstruction de l'église qui pendant de longues années fut laissée à l'abandon.

Un vrai duel épistolier commence entre le curé et le notaire LE-CLERCO, bourgmestre de la Ville (1848-1869).

L'architecte COULON propose de doubler la superficie de l'édifice par la construction de nefs latérales en laissant subsister la tour et le chœur. L'estimation des travaux s'élève à 12.000 F.

Le 22 juin 1853, le conseil communal considère que les travaux réclamés ne sont pas nécessaires.

Pendant ce temps, l'édifice se détériore de plus en plus et devient trop petit car la population dépasse 1.000 âmes. Il est à remarquer que dans cette lutte pour ces travaux, le Conseil de Fabrique, le curé et les paroissiens, forment un bloc uni.

Ces travaux ne réduiraient que quelque peu la superficie du cimetière réouvert vers 1843, en effet :

« Dans une requête adressée au Gouverneur du Brabant et transmise par le Comte Henri de Glymes, membre de la Députation, nous apprenons que durant les années 1843-1845 il y eut 322 décès dont 170 enfants. De ces 322 défunts, 318 furent inhumés au cimetière de Saint-Lambert, 1 à Mélin, 1 à Saint-Médard et 2 "à l'endroit réservé à cela" mais sans indication de lieu. Comme jadis tout le cimetière était béni, on réservait un emplacement pour les non baptisés, les juifs, etc. C'est de cet endroit réservé qu'il s'agit ici. »

Or un tiers seulement de la surface du cimetière avait été utilisé pour ces 318 fosses. La dernière inhumation au cimetière eut lieu le 8 septembre 1885.

En 1859 le conseil communal propose la construction d'une nouvelle église plus au centre de l'agglomération de Saint-Lambert, voire sur l'emplacement d'une métairie située sur la place Saint-Lambert vis-à-vis du nouveau presbytère. L'ancienne église serait transformée en hôpital. Fameuse proposition pour réduire les dépenses...

En plus de ces soucis, on peut lire qu'en 1860 Saint-Médard détient toujours notre chaire de Vérité.

Enfin, le 7 octobre 1860, P.L. VANDERSTEEN reçoit l'autorisation du Ministre de la Justice de procéder à l'adjudication des travaux de reconstruction. Léopold Ier signera l'arrêté royal le 17 janvier 1861.

A partir du 10 février 1861, les offices paroissiaux se feront dans la Chapelle du Marché comme ce fut le cas pendant la restauration de Saint-Médard.

C'est le mardi 5 février à 7 h. 30 que sera chantée la dernière messe avant la démolition quasi complète de l'ancien bâtiment.

La pose de la première pierre eut lieu le mercredi 17 avril 1861 en présence de Norbert-André-François HAMOIR, doyen et curé de Beauvechain. La consécration se fit le mercredi 19 novembre 1862. On peut noter la rapidité des travaux. Il est bon de voir que tous les transports furent effectués par les fermiers de notre quartier. Ce travail communautaire se répéta un siècle après lors de l'agrandissement de la salle des œuvres, où tous les habitants œuvrèrent dans la bonne humeur sous la direction du regretté M. DECLAYE.

Le conseil de Fabrique réunit le 6 avril 1862 réclame une fois de plus à Saint-Médard la Chaire de Vérité ainsi que la troisième cloche se trouvant toujours dans le clocher de la Chapelle du Marché. (Voir plus loin le bref historique des cloches.)

Cela faisait 19 ans que l'église était réouverte au culte et la restitution de certains objets liturgiques n'avait pas eu lieu. L'animosité entre les deux communautés va en s'amplifiant et restera de longues années dans les esprits et dans les cœurs...

Enfin dans une lettre du 30 juillet 1863, Saint-Médard promet de restituer la chaire l'année même et la cloche en 1865, il n'en sera rien pour la cloche.

Parlons quelque peu de ces fameuses cloches de Saint-Lambert.

Le 28 octobre 1681 les trois cloches de Saint-Lambert furent bénies en présence du Comte de Glymes et de la Comtesse, du doyen messire Jacques MASEE et du curé Gérard de Somsée, elles reçurent les noms de LAMBERT, MARIE CONÇUE SANS PECHE, et ANNE;

Le curé de notre paroisse était François PIERRE, né le 5 mars 1646 et baptisé le 15 au château de Molembisoul où son père était fermier-régisseur au service des seigneurs de Glymes.

(Hanon de Louvet s'était trompé en donnant les renseignements de cette naissance : p. 847.)

Ces cloches vécurent dans la paix un peu plus d'un siècle, la desti-

née de certaines cloches ressemble à certaines vies humaines et prématurément brisées.

L'avènement de la domination française marqua pour les trois sœurs l'ère des vicissitudes. En 1798, nous avons vu que la paroisse fut supprimée mais quand les hordes sauvages se présentèrent pour transformer nos cloches en canons ou pièces de monnaie, elles étaient disparues.

Le 28 avril 1803 notre paroisse était rétablie comme succursale. Hélas, en septembre le citoyen de l'Escaille, maire depuis janvier arrêta un projet, pour le moins arbitraire et saugrenu, de faire une nouvelle répartition des cloches entre les trois clochers de la ville.

En effet, une des deux cloches de Saint-Médard avait été enlevée, la cloche de la Chapelle, ancien beffroi et horloge communale avait été maintenue.

Le maire possédait donc six cloches dont une septième provenant du couvent des sœurs grises Hospitalières établies à Jodoigne depuis 1511 et qui fut désaffecté en 1799. Ce couvent occupait l'emplacement où s'élève actuellement l'École Moyenne de l'Etat, rue Saint-Jean.

de L'Escaille décida de reprendre les deux plus grosses cloches de Saint-Lambert et de les transférer à Saint-Médard considérant qu'une seule cloche était suffisante à Saint-Lambert.

Directement les habitants s'adressèrent au citoyen La Tour du Pin, Préfet du département de la Dyle.

« ... les cloches de notre succursale n'ont jamais fait partie des cloches de la ville vu qu'elles ont appartenus de tout tems à notre cy devant paroisse, en outre, il est inoui de l'on dépouilleroit une église pour en enrichir une autre... »

Le Préfet, faisant droit aux doléances de la requête et estimant le projet inopportun, impolitique et vexatoire intervint-il ? C'est probable. Toujours est-il que l'arrêté municipal fut reporté.

La suppression de la paroisse le 23 janvier 1806, régla définitivement le problème.

Vers 1812, les documents nous apprennent que la grosse cloche Lambert était brisée. La refonte de Lambert et Anne eut lieu à la mi-mai

1812 sur le cimetière même de Saint-Médard, à la grande joie et pour le plus grand intérêt du public, curieux d'assister aux opérations du moulage et de la coulée du bronze. Cette nouvelle cloche porta le nom de Ferdinande-Charlotte.

« Marie conçue sans péché » la survivante des trois cloches de Saint-Lambert fut domiciliée en la tour de la Chapelle du Marché.

« La somme de 25 florins 5 sols argent courant du Brahan fut en effet payée au charpentier Nicolas ROUVROY le 5 juillet 1812 pour monter la cloche. »

Quand en 1842, notre paroisse fut recréée elle dut se pourvoir en cloches. La première fut fondue en 1845 le 25 juillet et pesait 512 1/2 kg et la seconde en 1895, pesait 667 1/2 kg.

Voici quelques détails concernant ces deux cloches qui furent enlevées par ordre des Allemands, le vendredi 3 décembre 1943, et remplacées par une petite cloche en acier, le lundi 6.

A. Petite cloche :

Elle était ornée d'une figure de la Vierge couronnée ayant un sceptre en main et l'Enfant-Jésus sur le bras. La figure a 170 mm de haut et 60 mm de large.

Le 25 juillet 1845 au poids public de Louvain elle pesait 512 1/2 kg. Elle a coûté sans les accessoires : 1.769,91 F.

Texte :

Fondue à Louvain, 1845, par Al. Van Aerschadt-Vandengheyn étant curé M. Pierre-François Bagniet / Parrain M. Philippe-Joseph Goes, Bourgmestre de Jodoigne et Commissaire / Marraine Madame Marie-Cathérine-Françoise-Joseph Colscoul Veuve de Monton : La - Ø 950 mm - Hauteur totale 900 mm - H. s/dôme 720 mm
sieur Albert-Joseph Leclercq.

- épaisseur 80 mm.

B. *Grosse cloche :*

Elle était ornée d'une croix de 260 mm de haut sur 130 mm de large. Au-dessus du texte : « Mon nom etc. » se trouvent les figures de Saint Augustin, Saint Joseph et de Saint Lambert. Chaque figure a 190 mm de hauteur. Puis suivent les armoiries du Cardinal GOOSSENS. Celles-ci ont 200 mm de hauteur sur 220 mm de largeur. Ensuite au-dessus du texte « Fondue à Louvain » se trouvent les figures du Sacré-Cœur, du Christ-Roi et du Cœur Immaculé de Marie. Chacune de ces figures a 160 mm de hauteur.

Poids : 667 1/2 kg. - Elle a coûté avec les accessoires : 1.883,55 F.

Texte :

Mon nom est Augustine-Prosper

Je suis dédiée à nos Patrons St Lambert et Joseph: qu'ils protègent notre paroisse.

Fondue à Louvain en l'année 1895 par Alph. Beullens étant curé M. Jean François GORIS

Parrain : M. Jacques-Joseph FAVAUGE

Président du conseil de Fabrique

Marraine: Mlle Augustine VANDESTEEEN.

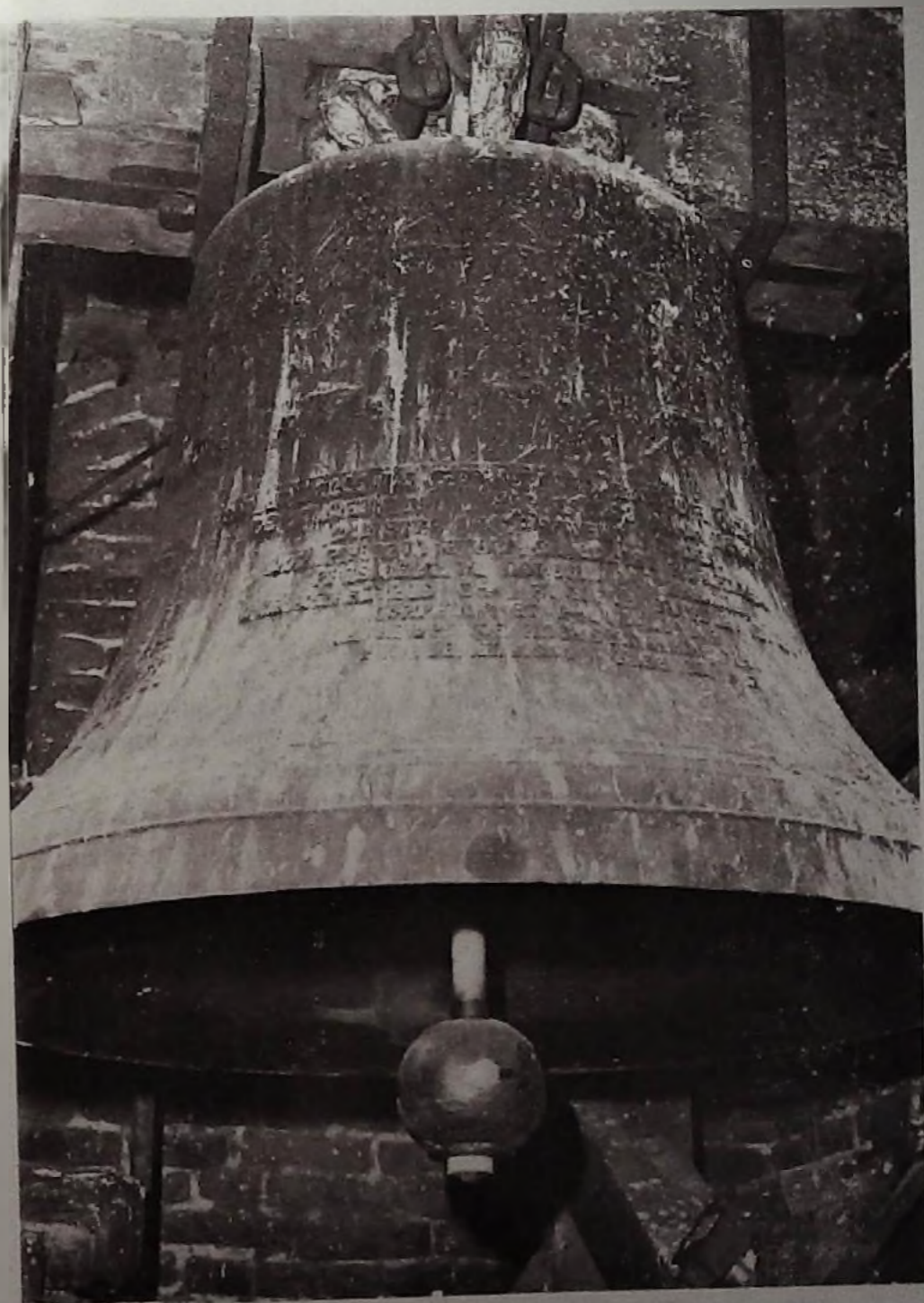
Ton : Sol - ϕ 1040 mm - Hauteur totale : 1050 mm - Hauteur s/dôme : 780 mm.

Ces deux cloches enlevées et disparues pendant la guerre de 1940 devaient être remplacées.

Le curé actuel Jules Hâté et son conseil de Fabrique s'attaquèrent à cette longue et difficile tâche.

L'évaluation des travaux se basait sur des prix en vigueur en 1939. Cette première évaluation datant du 28 janvier 1948 était de 25.330 F mais se prix réajusté par les pouvoirs publics de 48 s'élevait à 93.890 F.

Après délibération, le Bureau des Marguilliers, en sa séance du 15 décembre 48, a décidé de choisir la soumission de M. SLEGERS de Tellin, s'élevant à 85.340 F, or « il fallait que la Fabrique d'église soit à même d'avancer directement ou indirectement le prix des travaux, étant entendu que l'Etat remboursera la dépense approuvée dès que le budget le permettra... »



JODOIGNE : Grosse cloche décimale, 640 kg.

Dans tous les devis on remarque que l'on parle du remplacement de deux cloches. Or il s'en trouvent trois dans notre clocher. Pourquoi ? Les paroissiens voulant une réelle restauration... de l'enlèvement, ancien déjà, de notre cloche qui se trouve à présent à la Chapelle du Marche » souscrivirent pour payer cette troisième cloche.

C'est enfin en 1949 que notre clocher put recevoir ces nouvelles cloches.

LES ORGUES DE SAINT-LAMBERT

L'ancienne église de Saint-Lambert possédait déjà ses orgues. De la composition et de l'importance de l'instrument lui-même nous ne savons rien.

- La première mention qui en est faite date du 13 octobre 1841, et est libellé comme suit : « Pour les saluts chantés pendant l'année 1840, pour le repos des âmes des fidèles trépassés, il est dû... ». A l'organiste et au souffleur d'orgue... 21,54 F.
- En date du 21 avril 1852, Monsieur A. MOREAU, Architecte-Voyer de l'Arrondissement de Nivelles, dans le devis estimatif des dépenses à faire pour la restauration de l'église, mentionne :
« pour peindre et vernisser... le buffet d'orgue... »
- Le 16 avril 1856, H. VERMEERSCH, Facteur d'orgues à Duffel, délivra un reçu pour la somme de 25 F « pour frais d'accord de l'orgue de cette église depuis le rétablissement de la paroisse jusqu'à ce jour » et généreusement, il fit don d'un franc pour la construction de la nouvelle église.
- En 1862, Adolphe DUCHESNE, horloger de son métier, était organiste à Saint-Lambert.
- Le 15 novembre 1868, le Conseil de Fabrique, considérant que « la vétusté de l'orgue était telle qu'il était devenu impossible de le jouer; qu'une dépense relativement considérable serait nécessaire pour le restaurer, et qu'il n'était pas en rapport avec la nouvelle église; considérant que pour la dignité du culte il était urgent de le remplacer par un orgue neuf, qui ne pourrait être placé que vers le milieu de l'année 1869 » s'adressa aux frères Louis et Florian Gheude, facteurs d'orgues à Nivelles.

Le prix était de 4.800 francs, en plus du vieil orgue qui valait à peine 500 francs.

L'architecte Coulon dressa le plan du buffet et en dirigea l'exécution.

Pour ce, on lui paya la somme de 20 francs.

Le 30 septembre 1869 les orgues étaient terminés.

2.000 francs furent payés le jour même.

1.000 francs le 4 janvier 1870.

1.000 francs le 30 juillet 1872.

500 francs le 18 août 1874.

Le solde soit 300 francs le 25 novembre 1875.

- Le 28 juillet 1902 Oscar ANNESSENS facteur d'orgues à Courtrai, proposa d'ajouter une « Voix Céleste » jeu très en vogue à l'époque. Le Conseil de Fabrique rejeta cette proposition, mais en 1905, le curé Dufrasne paya 600 francs au même facteur pour l'achèvement de l'orgue. Ces frais furent couverts par un don de 650 F. Tout porte à croire que l'achèvement dont question a consisté au remplacement au récit de la « Doublette » 2 pieds par la « Voix Céleste » et à l'ajoute du « Trémolo ».
- Les derniers travaux furent effectués en 1948 par Gérard D'HONDT d'Herselt pour la somme de 22.800 F. Ces orgues avaient été fortement endommagés pendant la guerre 1940-1945.

Composition de l'orgue :

GRAND-ORGUE			
Trompette	8	Clairon	4
Fourniture	2r	Trompette	8
Flûte	4	Quinte	3
Prestant	4	Bourdon	8
Viola di Gamba	8	Bourdon	16
Comet	8 (1/2 jeu)	Montre	8
RECIT			
Salicional	8	Doublette	2
Flûte ouverte	4	Bourdon	8
Basson	8	Fugara	4
Ventil (Trémolo)		Hautbois	8



JODOIGNE : Le plan du buffet est de l'architecte Coulon. Les frères Gheude, facteurs d'orgues de Nivelles effectuèrent les travaux vers 1869 pour 4.800 francs.

MOBILIER DE L'EGLISE

Lors de la suppression de notre paroisse vers les années 1806, une grande partie du mobilier fut transféré en l'église de Saint-Médard.

Or en 1842 nous avons vu que le cardinal de Malines Engelbert Sterckx décide la réouverture de notre paroisse en tant que succursale.

A ce moment nous devions récupérer notre chaire de vérité datant de 1757, les trois autels et les anciens confessionnaux...

Après l'agrandissement de l'édifice en 1862, le conseil de Fabrique sollicite la construction de trois nouveaux autels.

Cette autorisation est accordée par Léopold II le 23 février 1868 par arrêté royal n° 5.815.

L'ouvrage sera confié aux frères GOYERS, sculpteurs à Louvain, qui avaient décoré la salle du Christ à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Voici quelques passages descriptifs de l'œuvre :

Cette entreprise comprend toutes les sculptures indiquées dans le plan : au maître autel quatre anges, deux statues, deux gaines, un Christ en croix sur le devant du tabernacle, un pélican ou autre emblème de l'Eucharistie au-dessus, un groupe en-dessous de la table d'autel...

Les statues des niches des autels latéraux seront en tilleul, peintes en couleur polychrome. Tout le reste sera exécuté en chêne de Russie dit « Waegenshot » de première qualité et avec la même perfection de travail que la chaire que les mêmes sculpteurs ont placée dans l'église de Saint-Médard.

Ces autels seront placés au mois de septembre 1869. Ils furent réellement placés dans le courant de l'année 1870 et coûtèrent environ 12.600 F. Fabrique d'Eglise : 6.000 F — Commune : 1.200 F — Province : 1.600 F — Min. de la Justice : 1.600 F — Min. de l'Intérieur : 1.600 F.

Vers 1892 deux ébénistes jodoignois, Eugène Borlée et Victor Min-sart, effectuèrent de nouveaux travaux à la menuiserie de l'église :

Remise en état de la balustrade du jubé, façonnage de deux nouveaux confessionnaux, réparation des anciens, déplacement du banc

de communion. ... sous la direction de l'architecte jodoignois D. Lermigneaux et pour la somme de 903 F.

Durant la guerre 1940-1945 une grande partie du Maître-autel s'effondra suite à l'explosion du pont de la Grande Gette.

Ce n'est qu'en 1949 que le sculpteur Cesar Daems-Nuyts de Turnhout accepta d'effectuer les travaux de réparation et de remontage pour la somme de 22 350 F.

Depuis le renouveau liturgique, la chaire de 1757 et le banc de communion disparurent de l'église. Le dôme de la chaire se trouve dans les fonds-mapsismaux. Moïse qui servait de cariatide sert actuellement de support au luirin de gauche, les panneaux du banc furent réutilisés dans la construction du nouvel autel.

Ces transformations furent effectuées avec bonheur par l'atelier de menuiserie Willy Martin de Saint-Lambert.

LA PLUS VIEILLE PIERRE TOMBALE JODOIGNOISE

Elle date du XVII^e siècle et se trouvait au chevet de l'église dans l'ancien cimetière de Saint-Lambert.

L'acte de décès de ce curé provient de l'ancien registre paroissial de Saint-Remy-Geest (Archives communales).

« 1603 - 13^e febr. Obijt Rdus D. Joes Sablonius sus tempore pastor Gestu Sti Remigii-Et in eius locum successit D. Henricus Wattlet die 7^e martii eiusdem anni. »

Voici le texte de l'épithaphe reconstituée :

HIC . IACET . SEPULTUS . Dns (ou bien : Rs. Ds ?) Joes (= Joannis) SABLONIUS . JASTOR . GESTI . SANCTI . REMIGLI . QUI . OBIIT ANNO 1603 13 a FEBRVARI . REQUIESCAT . IN . PACE.

« Ci-git enseveli (le Rév.) Monsieur Jean Sablon curé de Geest-Saint-Remy, qui mourut l'an 1603, le 13 février; Ou'il repose en paix. »

Il est à remarquer que le graveur a tracé les n de cette manière (au lieu de N).

Comment et pourquoi un curé fut enterré à Saint-Lambert alors qu'il méritait une autre paroisse ? Le mystère reste entier...

Très souvent au cours de ce travail nous avons utilisé comme source de renseignement un manuscrit de 1656. Considérant ces pièces très utiles pour d'autres chercheurs nous les reproduisons à la fin de cet article fort incomplet, il est vrai, mais qui démontre aisément l'importance de cette seconde paroisse en espérant que dans les années à venir on lui accorde l'attention qu'elle mérite. Il est grand temps qu'à Saint-Lambert on perde un certain complexe d'infériorité vis-à-vis des autres habitants de la localité.

Nous avons voulu leur montrer qu'à travers les âges, nos ancêtres ont toujours relevé le défi et faire face aux différents malheurs sans se laisser abattre. Sachons être dignes de nos « tayoys » (2).

En annexe 7 pages des 32 pages de la

« RESCRIPTION DES BIENS, RENTES ET REVENUS DE LA CURE DE JODINGNE SAINT LAMBERT FAICTE EN L'AN 1656, AU TEMPS DE SACRE DUCOQUET, PASTEUR DUDICT LIEU » de 1644 à 1675.

(2) en w de Jodoigne : ancêtres.

ANNEXE

DESCRIPTION DES BIENS, RENTES ET REVENUS DE LA CURE DE JODOINGNE SAINT LAMBERT FAICTE EN L'AN 1656 AU TEMPS DE SACRE DUCQUET, PASTEUR DUDICT LIEU ; COMME AUSSY DES BIENS, RENTES ET REVENUS DE LA FABRICQUE SAINT LAMBERT ET AUCUNS BENEFICES.

Premièrement consistent en une maison paroissiale avec un jardin, Enceinte, Enclos, la pourprinsé duquel avec la maison de la Cure, peult contenir environ deux bonnier ; joindant d'aval au cœmetier, vers Mœuse à la piecente allante à la *Pierwee*, d'amont à Nicolas Godar, vers Louvain à Estienne Blareau / et 180 verges qui ont fait partie de l'hannière sur lesquelles la grange est située ; présentement aux Mrs de St Paul en Liège

Item six journals de terre, gisants en la *champaigne des Vingnes*, asse pres de Marie Geest ; joindant d'amont la Maladrîe de Judolngne, d'aval à Notre Dame de Wavre, vers Mœuse à Notre Dame la Noire de St Lambert, vers Louvain au Cure et pauvres de Marie Geest.

Item trois journals aus *Basses Bruyres* ; joindant d'amont à Notre Dame de Wavre, vers Louvain aussy, d'aval à Théodore Gilain, vers Mœuse à Jacques Del Honne Malson.

Item demy bonnier *deseur les vingnes* (la piecente allante de Judolngne à Ste Marie Geest passe parmy) ; joindant d'aval à St Eloy de St Lambert, d'amont aus pauvres de Judolngne, vers Mœuse aus *terres de Ducque*, vers Louvain au bonnier *Alart*, appartenant aus pauvres de Judolngne.

Item six journals de terre en la *champaigne de Huyelaux*, derrier *Gobierp*, asse pres de la Maladrîe ; joindant d'amont à ceulx de St Martin en Liège, d'aval à la Maladrîe, vers Mœuse à Joassin Vaes, à présent Denys Thésin, vers Louvain à l'hospital de Judolngne.

Item demy bonnier de terre vers *Brocquit* ; joindant d'amont à la Maladrîe, d'aval à Paul Vleminx, à présent Charles Thésin, vers Mœuse à Zigre Demont, à présent Anthoine De Beaulys, vers Louvain à Monsieur Lorigon, grand mayeur de Thyllemont.

Item demy bonnier de terre (la piecente de Judolngne à Geest St Remy passe parmy) ; joindant d'amont à Messieurs de St Paul en Liège, d'aval aus pauvres de Judolngne, vers Mœuse à Margue Du Sablon, à présent Jacques Fousset, vers Louvain à Jacques Vleminx.

Item une tierce de terre en la *champaigne de Broesne* ; joindant la piecente allante de Judolngne à St Jean Geest, vers Mœuse au Curé de St Médard, d'aval à l'advocat Moureau, d'amont à Notre Dame de Jean Geest, vers Louvain au Pasteur dudict St Jean Geest

Item un journal de terre gisant en la *vauz des Juiffes* ; joindant vers Louvain à St Pierre et St Paul de St Jean Geest, d'aval à St George, vers Mœuse aus pauvres dudict Jean Geest, d'amont au Sr Blaylaine.

Item un journal de *boys au Gaylleroux* ; joindant d'amont aus héritiers Lambert Lhoost, d'aval à Bastiane Rodricque, et présentement Erasme Gotsnoven, vers Mœuse à Jean Vleminx, vers Louvain au St Esprit de Judolngne.

Item à le Curé la tierce partie de la dysme tant grosse que menue contre ceulx de St Paul en Liège.
Ecriture de F. Pierre

Item à la Cure au lieu de la tierce part de la dysme et trente trois florins sur les deux parties de la dysme que tirent Messieurs St Paul en Liège, la moitié de ladicte dysme.

Le vingtième jour du mois de novembre 1683 pour assoupir le proces intenté contre le Chapitre St Paul pour avoir compétence, nous sommes convenus avecq les Seigneurs Doyen et Chapitre dudict St Paul en Liège que au lieu de trente florins que je tirois sur les deux parties des dysmes et dix pattacons qui m'avoient esté adjugé par provision au Conseille de Brabant, je jouirois doresnevant de la moitié de la dysme contre lesdicts Messieurs, dont j'ai comencé à lever la moitié en l'an 1683.

Tesmoins : F. PIERRE, Pasteur de St Lambert-lez-Jodolngne.

Item quarant stiers de bled sur la Maladrîe de Judolngne à charge de dire deux messes par septmaine en la chapelle de ladicte Maladrîe.

Item a aussy sur ladicte Maladrîe une livre de poyvre pour administrer les ladres sy aucuns il y en auroient.

Les payes et solutions de deux pièces de terre à St Jean Geest, celle des 33 florins sur la dysme et des 40 stiers de bled et la livre de poyvre sont après les bénéficés folio ... notes A B C.

SENSUIVENT LES ANNIVERSAIRES

1. Premièrement à le Curé de St Lambert trois stiers de bled sur les pauvres de Judolngne par an, à charge de chanter trois foys messe

et vigiles pendant le quaresme pour le repos de ceux et celles qui ont fondé les biens desdits pauvres ; et peut aller trois au disner (qu'on dict des pauvres) en quaresme qui se font par le Mambour desdits pauvres.

2. Item six stiers de bled pour l'anniversair de Messire Jean Zegre, Prestre, qui a laissé à la fabrique de St Lambert un bonnier de terre au territoire de Hédenge, en la *champaigne du Gros Borne*, asse pres dudict Gros Borne ; joindant d'amont et vers Louvain aus héritiers François Marich, d'aval aus remanants Jacques Preudhomme, vers Mœuse aus representans Saincte Le Bovier, dont le Curé avec le Clercq a la moitié du trescent, et l'autre moitié appartient à l'église. Le tient à présent Jean Demarche de Hédenge. *Trescent* : Loyer d'une terre, fermage. En wallon de Jod. : trécin.
3. Item un stier de froment pour l'anniversair de Jean le Barbier assenné sur une maison à Judoungne, scituée en la rue d'Enfer faisant le coingt de ladite rue vers la Halle, joindant vers vers Louvain à ladite rue, d'aval à Nicolas al Barbe, vers Mœuse à Michel Norman, d'amont au Marché ; et ceste maison procede de Jean Duboys, a pris du Sr Fonteny d'Offus. A présent sont deux maisons possédées par Renier, petit de Léonard Favauge et payent esgalement la rente.
4. Item un stier de bled pour l'anniversair de Lambert (Jean) de Crétimont, sur une maison et teneur de Crétymont ; joindant vers Mœuse à Philippe Le Gorlier, d'amont au grand chemin de Judoungne et Pytrain, vers Louvain au chemin de Judoungne à Thyllemont, d'aval à Pierre Oppicant. Le tient à présent Estienne Blareau.
5. Item deux stiers de froment pour l'anniversair de Jean Pyra l'Alsné, sur un demy bonnier de terre gysant en *Focremez* ; joindant d'amont a Ste Agathe de Marie Geest, vers Louvain aus remanants Pierre Ignoye, vers Mœuse à Hellesyme, d'aval au chemin du Seigneur. Le tient à présent Henry Waiben, beaufix de Denys Dujardin de Ste Marie Geest.
6. Item six sours pour l'anniversair Messire Jean Davenne, sur une maison outre Jauce au pied du pont ; joindant vers Mœuse à la commune rue qui vat ale Ville, d'aval à la Jauce, vers Louvain au preit al Fosse, d'amont a Julliane Dave à présent Henry François. Tient à présent ladite maison Nicolas Podor.
7. Item trois quartes de bled pour l'anniversair Wilmet Hodin sur une pièce que boys que preit, gisant entre *Francour et Hussanpont* ; joindant d'amont a Jacques Coulez, d'aval au boys *Saylleux*, vers Louvain au rieux qui vient de Lathuyt et descend à *Cheboys*. Tient ledit contrepant Hendricque Delmez avec autres cohéritiers Oriane Delmez.

8. Item demy stier de bled pour l'anniversair Mathy (Wilmet) Faylet sur un preit et fresc (terre en friche) sys entre la Maladrie et Judoungne-Souveraine ; joindant d'amont à un preit des pauvres de Judoungne, vers Louvain à Henry Woutre, de deux autres costez a Monseigneur le Comte de Glymes. Le tient Monseigneur ledict Comte.
9. Item un stier de bled pour l'anniversair Massin Demont et Damoselle Catharine, sa femme, sur un preit en *Esbonne* ; joindant aus biens de l'hospital de Judoungne, vers la Jauce à Laurent Collet, et d'aval aus remanants Massa Delmotte. Les tient à présent Monseigneur le Comte de Glymes.
10. Item quinze patars pour l'anniversair Margarine Baylle sur un demy ou environ honnier de terre au village de Marie Geest ; joindant d'amont et vers Mœuse au chemin du Seigneur, vers Louvain aus remanants Pierre Ignoye, d'aval au coemtier de Marie Geest. Le tient à présent Jacques Le Febue de Marie Geest.
11. Item un stier de froment pour l'anniversair Ottar Delfosse, sur une maison et teneur a jardinage, gisante à Geest St Remy ; joindant vers Louvain au Lieutenant Rosh ayant espousé Mademoiselle Collart, d'amont à la *vingne de la Ramée*, d'aval à Engelbert Collart, vers Mœuse à Henry Maillier, auparavant Jean Noël. Le tient à présent Henry Maillier de Geest St Remy.
12. Item deux stiers de bled pour l'anniversair Bodart Clabho sur un preit gisant entre la Maladrie et Judoungne-Souveraine ; joindant vers Louvain à une terre de l'hospital de Judoungne, d'aval au preit dudict hospital, vers Mœuse à la Jauce. Le tient Monseigneur le Comte de Glymes. Et le mesme contrepant doit aussy à un Curé de St Lambert trois florins procedant d'une rédemption d'un muid de froment laissé pour la messe du vénérable St Sacrament. Le tient Monseigneur le Comte.
13. Item deux stiers de bled pour l'anniversair de Jean Baeslaer sur une ahanrière contenant environ six journals ; joindant vers Louvain à Estienne Blareau, d'aval à la vesture de St Lambert, vers Mœuse à la piecente de la *Pieruse*, d'amont à la mesme piecente tendante à la Maladrie. Le tient Nicolas Podor.

SENSUIVENT LES TERRES ET RENTES APPARTENANTES A LA FABRIQUE DE SAINT LAMBERT

1. Premièrement un bonnier de terre gisant au territoire de Hédenge en la *champaigne du Gros Borne*, asse pres du Gros Borne ; joindant d'amont et vers Louvain aus héritiers François Marick, d'aval

et vigiles pendant le quaresme pour le repos de ceulx et celles quy ont fondé les biens desdicts pauvres ; et peult aller trois au disner (qu'on diet des pauvres) en quaresme quy se font par le Mambour desdicts pauvres

2. Item six stiers de bled pour l'anniversair de Messire Jean Zegre, Prestre, quy a laissé à la fabrique de St Lambert un bonnier de terre au territoire de Hedenge, en la *champaigne du Gros Borne*, asse pres dudict Gros Borne ; joindant d'amont et vers Louvain aus héritiers François Marich, d'aval aus remanants Jacques Preudhomme, vers Mœuse aus representans Saincte Le Bovier, dont le Curé avec le Clercq a la moitié du trescent, et l'autre moitié appartient à l'église. Le tient à présent Jean Demarche de Hedenge. *Trescent* ; Loyer d'une terre, fermage. En wallon de Jod. ; trècin.
3. Item un stier de froment pour l'anniversair de Jean le Barbier assenné sur une maison à Judoligne, scituée en la rue d'Enfer falsant le colngt de ladicte rue vers la Halle, joindant vers vers Louvain à ladicte rue, d'aval à Nicolas al Barbe, vers Mœuse à Michel Norman, d'amont au Marché ; et ceste maison procede de Jean Duboys, a pris du Sr Fonteny d'Offus. A présent sont deux maisons possédées par Renier, petit de Léonard Favauge et payent esgalement la rente.
4. Item un stier de bled pour l'anniversair de Lambert (Jean) de Crétimont, sur une maison et teneur de Crétymont ; joindant vers Mœuse a Philippe Le Gorlier, d'amont au grand chemin de Judoligne et Pytrain, vers Louvain au chemin de Judoligne à Thyllemont, d'aval à Pierre Oppicant. Le tient à présent Estienne Blareau.
5. Item deux stiers de froment pour l'anniversair de Jean Pyra l'Alsne, sur un demy bonnier de terre gysant en *Focremez* ; joindant d'amont à Ste Agathe de Marie Geest, vers Louvain aus remanants Pierre Ignoye, vers Mœuse à Hellesyme, d'aval au chemin du Seigneur. Le tient à présent Henry Walhen, beaufrère de Denys Dujardin de Ste Marie Geest.
6. Item six sours pour l'anniversair Messire Jean Davenne, sur une maison outre Jauce au pied du pont ; joindant vers Mœuse à la commune rue qui vet ale Ville, d'aval à la Jauce, vers Louvain au *preit al Fosse*, d'amont à Julliane Dave à présent Henry François. Tient à présent ladicte maison Nicolas Podor.
7. Item trois quartes de bled pour l'anniversair Wilmet Hodin sur une pièce que boys que *preit*, gisant entre *Francour* et *Hussanpont* ; joindant d'amont à Jacques Coulez, d'aval au boys *Saylleux*, vers Louvain au rieux qui vient de Lathuyt et descend à *Chebays*. Tient ledit contrepant Hendricque Delmez avec autres cohéritiers Oriane Delmez.

8. Item demy stier de bled pour l'anniversair Mathy (Wilmet) Payliet sur un *preit* et *frase* (terre en friche) sys entre la Maladrle et Judoligne-Souveraine ; joindant d'amont à un *preit* des pauvres de Judoligne, vers Louvain à Henry Woutre, de deux autres costez a Monseigneur le Comte de Glymes. Le tient Monseigneur ledict Comte.
9. Item un stier de bled pour l'anniversair Massin Demont et Damselle Catharine, sa femme, sur un *preit* en *Esbanne* ; joindant aus biens de l'hospital de Judoligne, vers la Jauce à Laurent Collet, et d'aval aus remanants Massa Delmotte. Les tient à présent Monseigneur le Comte de Glymes.
10. Item quinze patars pour l'anniversair Margarite Haylle sur un demy ou environ bonnier de terre au village de Marie Geest ; joindant d'amont et vers Mœuse au chemin du Seigneur, vers Louvain aus remanants Pierre Ignoye, d'aval au cœmitier de Marie Geest. Le tient à présent Jacques Le Febue de Marie Geest.
11. Item un stier de froment pour l'anniversair Ottar Delfosse, sur une maison et teneur à jardinage, gisante à Geest St Remy ; joindant vers Louvain au Lieutenant Rosh ayant espousé Mademoiselle Collart, d'amont à la *vingne de la Ramée*, d'aval à Engelbert Collart, vers Mœuse à Henry Malfler, auparavant Jean Noë. Le tient à présent Henry Malfler de Geest St Remy.
12. Item deux stiers de bled pour l'anniversair Hodart Clabbe sur un *preit* gisant entre la Maladrle et Judoligne-Souveraine ; joindant vers Louvain à une terre de l'hospital de Judoligne, d'aval au *preit* dudict hospital, vers Mœuse à la Jauce. Le tient Monseigneur le Comte de Glymes. Et le mesme contrepant doit aussy à un Curé de St Lambert trois florins procedant d'une rédemption d'un muid de froment laissé pour la messe du vénérable St Sacrament. Le tient Monseigneur le Comte.
13. Item deux stiers de bled pour l'anniversair de Jean Baeslaer sur une ahanlière contenant environ six journals ; joindant vers Louvain à Estienne Blareau, d'aval à la vesture de St Lambert, vers Mœuse à la piécete de la *Pierwee*, d'amont à la mesme piécete tendante à la Maladrle. Le tient Nicolas Podor.

SENSUIVENT LES TERRES ET RENTES APPARTENANTES A LA FABRIQUE DE SAINT LAMBERT

1. Premièrement un bonnier de terre gisant au territoire de Hedenge en la *champaigne du Gros Borne*, asse pres du Gros Borne ; joindant d'amont et vers Louvain aus héritiers François Marick, d'aval

aus remanants Jacques Preudhomme, vers Mœuse aus représentant Saincte le Bovier, le tient à présent Jean Demarche de Hédege, et le Curé avec le clercque tire la moitié du trescent contre ladiete fabrique.

2. Item demy bonnier de terre gisant *deseur les vignes* (la piecente passe parmy allante de Judoingne a Marie Geest) : joindant d'amont aus pauvres de Judoingne, d'aval au vesty de St Lambert, vers Mœuse aus terres de Ducque, vers Louvain au bonnier Alar appartenant aus pauvres de Judoingne. Le tient à présent le Pasteur de St Lambert à charge de laver les linges, recurer les chandellers et autres ustensiles de l'église
3. Item une tierce de terre gisante en la mesme champaigne : joindant vers Mœuse audict demy bonnier, d'amont à la veine Plette Del Ruelle, à présent Théodore Gillain qui le tient par engageur de ladiete veine, d'aval et vers Louvain aus pauvres de Judoingne. Le tient à présent Jean Duchesne.
4. Item demy bonnier en la *champaigne de Hugeloux* : joindant d'amont a Jacques Pousset, d'aval et vers Louvain aus héritiers Joassin Vaes, vers Mœuse aus Sœurs Gryses. Le tient à présent Henry Jaspas
5. Item quatre verges de terre *deseur les Vignes* (la piecente de Judoingne à Ste Marie Geest passe parmy) : joindant vers Mœuse à la Haute, vers Louvain à la veine Jean Bargans, d'aval à Maître Philippe Duchesne, d'amont encor à la Hault demeurant à Louvain. Le tient à présent Louwys Ottequet
6. Item une tierce gisante *deseur les Vignes*, encor a la mesme piecente : joindant d'amont à Pierre Gilys, vers Mœuse à Maître Philippe Duchesne, d'aval aus terres del Rendenge, vers Louvain à Jacques Del Bonne Maison. Le tient à présent François De Loge.
7. Item encor une tierce de terre gisante en la *champaigne des Cinqs Sautz* : joindant d'amont à Jean De Beaulys, à présent Gylle Clerin, vers Louvain aussy, vers Mœuse aus terre de Ducque, d'aval aus nuivres de Judoingne. Le tient à présent Henry Jaspas le Jeusne.
8. Item demy bonnier de terre dessous les *Basses Bruyres* : joindant d'amont à Louwys Vaes, à présent Charle Thésin, vers Mœuse aus terres de Ducque, d'aval à Affligem vers Louvain à Gille Clerin. Le tient Charle Thésin.
9. Item un journal de terre gisant à *Gobierg* : joindant d'amont Gille Georg à présent Jacques Lhoest, d'aval aus héritiers Joassin Vaes, vers Louvain à Monseigneur Lorigon, grand Mayeur de Tyllemont, vers Mœuse à la veine George De Fooz ; à charge que le Mambour

payerat au Curé et Clercque douze patars pour l'anniversair de Messir Jean Werar. Le tient a present Jean Duchesne

10. Item un journal de terre gisant en la *champaigne de «Nauff Sarl»*, au territoire de Geest St Remy : joindant d'amont à Lodwick de Scluyse, vers Mœuse aus heritiers Pierre Motte, d'aval à la piecente tendante de Geest St Remy à Scluyse, vers Mœuse à Mattheys Vleminx de Viatresh. Le tient à présent Antholme Le Bovier de Geest St Remy
11. Item un journal et demy dans la mesme champaigne : joindant d'un costé aus six bonniers des Beggine, du 2^e à Antholme Collart, du troisième à Pierre Decossau.
12. Item demy bonnier de terre gisant à *Focremé* : joindant vers Louvain au chemin allant de Judoingne à Tyllemont, d'amont à Mattheys Vleminx vers Mœuse a Antholme Collart de Geest St Remy, d'aval à la Vesture de St Médard. Le tient à présent Jean Gauty de Marie Geest
13. Item un cortil dict «à la Tirier», contenant environ un journal : joindant d'amont à la ruelle de Clercque, d'aval au grand chemin allant *deseur les Vignes*, vers Louvain à la Maladré de Judoingne, vers Mœuse au cortil appartenant à Gille Bernart, comme héritier de feux Piette Del Ruelle. Le tient à présent Lambert Froidmont, Mambour de St Lambert pour les gages. Vendu en arrentement à Joseph Marchal pour trois florins Irredimble.
14. Item une tierce de terre gisante au *Gayileroux* : joindant d'amont Monseigneur Lorigon, grand Mayeur de Tyllemont, à présent aus remanants Messire Martin Coulez, d'aval au grand chemin, vers Mœuse au Recteur Notre Dame le Noir à St Lambert. Le tient à présent François De Loye.

RENTES EN BELD ET ARGENT APPARTENANTES A LA DICTE FABRIQUE

Sur la maison et teneure Oriane Delmez gisante à *Francour* joindant de deux costé au chemin allant de Judoingne à Wavre. Le tient à présent Hendricque Delmez, fisz d'Orlane Delmez. *Ung stiers de bled*

François Marlek, à présent Pierre Henrotte de Namur, sur une maison et teneure en la *Pierwee* : joindant d'amont à l'hospital de Judoingne, d'aval au chemin del Pierwee, vers Mœuse à Monseigneur le Comte de Glymes : que tient à présent Pierre Henrotte. *Un stier de bled.*

Paul Aubert, par après Pierre Duras, sur une ahanière gisante oultre Jauce, joindant d'amont et vers Louvain au chemin, d'aval a la

ruelle qui vat à la Vesture St Lambert, vers Mœuse à Nicolas Podor. Le tient à présent Estienne Blareau. Deux stiers de bled.

Bastiane Rodrigue, à présent Jean De Meffe, comme mary d'Agathe, clerque doit sur une grange seltuée en la Ville de Judoligne ; joindant vers Mœuse à Waltier Françoys, à présent le Lieutenant Gille Gosuin, d'amont à Guillaume Le Febvre, à présent au mesme Lieutenant, d'aval aus remanants Henry De Marneffe. Le tient à présent Jean De Meffe à titre que dessus. Un stier de bled. Deux stiers de bled à présent Charle Gerendael.

Jacques Vieminx, à présent Jean Vieminx, sur les preltis appellez « plomes » joindant d'aval à Jauce, vers Louvain à la ruelle del Pierwee, d'amont aus Saisoir, vers Mœuse aussy à la Jauce. Trois stiers de bled. A présent les remanants dudict Jean Vieminx.

Charle Gerendael sur une ahanlere ou souloit avoir, une maison et teneur en Crétymont ; joindant d'amont au chemin allant à Pitrain, vers Louvain à Philippe Gorlier, d'aval à Pierre Oppicant. Le tient à présent Charle Gerendael. Trois stiers de bled.

Nota : Ces trois stiers de bled se palent au prix de trois escalins par acte passé avec (le Notaire) P.J. Artolsenet, le 18 février 1786, signé : P.J. PERNET.

Jean De Hamael au lieu des héritiers Goingnioul de Morsen, à présent Nicolas Podor, sur une ahanlere en la Pierwee ; joindant d'amont au chemin allant de Judoligne à la Maladrle, d'aval à la vesture St Lambert, vers Louvain à Paul Aubert, à présent Estienne Blareau. Le tient à présent Nicolas Podor. Un stier de bled. A présent le Bailly l'Escaille.

Achapt de six florins dix sept sols et demis de rente fait par l'église de Jodoigne St Lambert, de Charle Henry Noël et de Marie Françoise Duchesne, sa femme, réalisé par devant les Alleuyrs et la courte de St Paul le 7 may 1743, affectés sur la maison Jean Duchesne etc. Premier canon à eschoir le jour St André 1743.

Ita est quod testor : J.B. TORDOIR
Geldoniae Sancti Lambertii Parochus.

N.B. : Cette rente de 6 l. 17 sols ½ a été remboursée le 28 de novembre 1755.

Ita P.J. PERNET, SU Lambertii Geldoniae Pastor.

Item deux florins de rente sur la maison qui fut Henry Clemfrancque ; joindant vers Mœuse à la piecents allante au grands degrés du cemittler St Lambert, de trois autres costez à Henry Jaspar, comme appert

par lettre d'achapt. Le tient à présent Catharine Clemfrancque. Deux florins.

Il est du sur une certaine maison outre Jauce possédée par Philippe Bouchus, encor dix florins de rente à charge de Jean Pirson, come il cunste d'un act.

N.B. : Cette rente de 10 florins a été remboursée par Jean Bernard Allard au nom de sa mère le 8 février 1775. P.J. PERNET, Pastor.

Item XXXV pattars sur une maison et teneur gisante dessous le cemittler St Lambert ; joindant vers Louvain audict cemittler, d'amont à la ruelle d'entre ledict contrepant et la vesture St Lambert, vers Mœuse à la piecents allante à la Pierwee. Tient à présent Anne Ottequet. Nota qu'au lieu de 35 pattars pardevant, la fabrique souloit tirer 3 stiers de bled ; à fault de payement desquels l'église a salsy le contrepant et Messire Guillaume Jottée, Curé de St Lambert l'at achapté pour soy mesme, en présence du Doyen Rural et du Mambour et clerque seulement sans docer de la permisslon de sa Grace Révérendissime, partant etc. XXXV pattars.

Item 25 pattars de rente sur demy bonnier de terre gisant en la champaigne de « L'Arbre al Croiz » ; joindant d'amont au chemin de Judoligne à Molembaye, vers Louvain aus terres de Ducque, d'aval à Jean de Hasque, vers Mœuse aus terres de Vif-Sers. Le tient à présent la veine Jacques Coulez de Judoligne. Vingt-cinq patars.

Le 17 de décembre 1699, l'on at vendu en arrentement à Nicolas Bastin, au nom Messire Zegre le Roy, une maison gisante outre Jauce ; joindant d'un costé à la rue, du II audict Bastin, du III à Martin Noël, du III à la rivière, pour quatre florins dix sols au profit de l'église St Lambert lez Jodoligne ; hor d'où le pasteur dudict St Lambert doit tirer trente sols pour une aniversaire pour le repos des âmes de leurs parens.

Ita est quod testor : F. PIERRE, Pasteur dudict St Lambert.

Item deux florins de rente sur la maison et tenure qui fut Henry Clemfrancque, gisant assez près de l'église St Lambert ; joindant d'un costez au chemin, du II et III à Henry Jaspar, et du III à la ruelle allant au grand chemin, comme appert par lettre par devant les Allouyers de Sa Majesté au quartier de Jodoligne en l'an mil six cent quarant six, au mois de février, le treiziesme jour.

sig : L'Escaille Greff.

Item cinque florins de rente sur la maison, tenure houblonier et jardin de Henry Jaspar, gisante outre Jauce ; joindant vers Louvain au grand chemin tendant de Jodoligne à Louvain, d'amont à la piecents allante à l'église St Lambert, vers Mœuse aus biens des héritiers dudict



JODOIGNE. Le nouveau presbytère précédé d'un perron fut acquis pour la somme de 8.860 francs, vers 1845.



JODOIGNE : Vue aérienne de la paroisse de St-Lambert. Les habitations sont groupées autour de l'église.

Cleinfrancque, d'aval au chemin allant à l'abbeyveroy. Dont le premier paiement a tombé à la St André 1657, bien entendu qu'il y avoit encor cinq florins restant qui devoient payer encor ledict canon de l'an 1657. Comme appert par lettre devant les Eschevins de Jodoigne Signée : L'Escaylle, greffier audiet an 1657 du mois de novembre le 19^e jour.

Item XXV sous rente acquis des héritiers de feu Françoise Le Moulmier qu'ils avoient droict de louer sur certaine maison et jardin appartenant présentement a Marie le Cocque et Marie de Kalck, gisant à St Médard assés près du cimetier; joindant d'un costé à Denis Thésin, du II ausdicts héritiers de Françoise le Moulnière, du III au chemin allant à l'église St Médard, comme appert par lettre pardevant les Allouyers de Monseigneur le Comte de Glymes, en daulte de l'an mil six cent soixant cinq le 23 jour. Signée : L'Escaylle Greff

Autre rectte touchant la lampe, en huyle et cyre. Zigre Vleminx, à present Jean Vleminx et Hyerosne Denis sur une pièce de terre gisante devant le begguinage, joindant des trois costez au chemin du Seigneur, vers Louvain a eulx mesme, doit entretenir la lampe ardant un quart d'an et trois quartrons de cyre. (A côté en marge : Mr le baillly Van-goedsthoven).

Item ledict Zigre ou ses héritiers sur la mesme piece de terre venant de Jan Pultart, est encor obligé entretenir la lampe demy an et six quartrons de cyre.

Jean de Hamal au lieu de Maître Jean Dave, à présent Jacques Coulez, doit aussy entretenir la lampe ardant un quartier d'an et trois quartrons de cyre sur un cortil gisant devant sa maison à Gohbery, joindant d'amont au chemin, d'aval aus remanants Jacques Vleminx, vers Louvain à Ste Goele de Bruxelles, vers Mœuse ausdicts remanants Jacques Vleminx. (A côté en marge : Maître Stevenart pale cet article 1769).

Maître Anthoine de St Paul, comme Recteur du petit St Médard, sur un preit gisant en Crétlmont; joindant vers Louvain au rieu venant de Molembisou d'amont à Gille Gilson, vers Mœuse aus remanants Jacques vleminx, d'aval aus remanants Nicolas Liboton. Un pot de vin.

Le mesme Anthoine de St Paul sur sa maison gisante en le Ville de Jodoigne; joindant d'amont au chemin allant aus granges de Monseigneur le Comte de Glymes, vers Mœuse à la rue allante de la porte d'outre Jauce au marché, d'aval aus establertes dudict Monseigneur le Comte, vers Louvain ausdictes granges, à present Monseigneur le Comte de Glymes come posédant la maison. Un pot de vin.

Livres et Revues

R. Didier

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA SCULPTURE GOTHIQUE TARDIVE DANS LE BRABANT MERIDIONAL

Annales de la Sté. d'Archéologie, d'Histoire, de Folklore
de Nivelles et du Brabant Wallon. Tome XXII.

Nivelles. 1973.

pp. 89 à 211.

Introduction pp. 89 à 108 - catalogue pp. 109 à 187 -
une carte et annexes - 29 figures.

A lire ces pages, où l'auteur n'arrive pas à se mettre d'accord avec lui-même quant à la façon de situer dans le temps des sculptures pour lesquelles il propose des dates fort différentes souvent, il est permis de penser que quelques lignes précises valent mieux que de longs commentaires confus. Une étiquette en quelques mots, comme en rédigent les conservateurs de Musées sachant leur métier ou les rédacteurs de catalogues d'expositions ayant quelque expérience, fait plus avancer notre connaissance du Passé que l'exposé en long et en large de ses hésitations quand il s'agit de résoudre un problème bien déterminé.

Contrairement à ce qu'écrit l'auteur, on ne peut pas considérer comme « inédites » des œuvres d'art présentées au public dans des ensembles visités précédemment par des milliers de personnes, comme ce fut le cas à Tourinnes-le-Grosse, ou à Orp-le-Grand, où l'on admira la grande statue de Notre-Dame de la Délivrance et la très jolie sainte Catherine d'Autre-Eglise (Le Folklore Brabançon. Mars 1973. n° 197. pp. 18-19 & suivantes, où il est question des trésors d'art d'Enines, de Folx-les-Caves, d'Hedenge, de Jandrain et d'autres paroisses d'un Doyenné particulièrement intéressant.) Rien qu'à prendre en considération les textes qui accompagnent les illustrations on s'étonnera de voir attribuer à un atelier limbourgeois la Vierge sur le Croissant d'Autre-Eglise qui a des caractères germaniques prononcés ; le saint Jean au Calvaire de Braine-l'Alleud (fig. 4.) où se révèlent de nombreuses gaucheries, n'est certainement pas contemporain du Calvaire de Wisbecq ; le saint Antoine (fig. 5.) de Genval,

au rosaire énorme et qui est à classer parmi les produits d'art populaire, n'a pas les qualités que l'on attribue généralement aux œuvres bruxelloises ; le saint Nicolas de Grez-Doiceau a été exposé à Tourinnes-la-Grosse et mieux situé là-bas qu'ici ; la sainte Renelde (fig. 10) de Saintes serait de vers 1490 ou vers 1510, pourquoi pas tout simplement « vers 1500 », « fourre-tout » selon M. Didier, qui revient cependant souvent, consciemment ou inconsciemment, vers cette date charnière ; le Calvaire de Nivelles (fig. 12) aujourd'hui au Louvre, a été souvent classé comme bruxellois dans mes travaux, il ne peut être étudié utilement qu'en fonction d'ensembles du même genre conservés à Wemmel, à Wisbecq, à Louvain et nous avons relevé que le mouchoir dont est munie Marie est très semblable, par sa forme, au voile abbatial de la sainte Gertrude d'Etterbeek, à la marque de Bruxelles et provenant, tout l'indique, elle aussi d'une commande faite par une abbesse de Nivelles.

Quoi qu'il en soit, nous sommes ici vers 1480 et pour le Calvaire de Wisbecq (fig. 26) quarante ans plus tard ; alors qu'on retrouve de part et d'autre des draperies semblables tracées de la même manière, une même façon d'illustrer le drame du Golgotha ; (fig. 16) la belle Vierge joignant les mains, de Nivelles est étiquetée 1480-1500 ou 1510-1520, au choix ; on se croirait à la procession d'Echternach.

La bibliographie est incomplète quand il s'agit des statuette malinoises ; du retable de saint Georges, achevé par Jan Borman pour Notre-Dame-du-Dehors à Louvain ; des Christs assis au Calvaire ; des autres sujets concernant la Passion ; des images mariales ; de sainte Anne. En réalité, de grandes dépenses pour peu de résultats positifs.

La carte, page 188, qui ne comporte pas moins de 16 sigles différents, est faite pour décourager tous ceux qui voudraient s'instruire sans trop perdre de temps en lisant le travail que nous venons d'analyser.

Comte J. de Borchgrave d'Altena.